VENDREDI 08 JUILLET 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1688
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

AGRICULTEURS VITICULTEURS
VOUS PROTÉGER DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST NOTRE MÉTIER.
Le contrat d'assurance Récoltes est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. 06/2022 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Les grandes cultures à l'œil



Cette période de l'année se caractérise par une attention toute particulière portée aux cultures végétales. Entre résultats des moissons, rendements scrutés de près, retours sur de multiples essais variétaux et journées techniques, les grandes cultures font l'objet d'observations poussées. Une attention qui se comprend dans un contexte climatiques préoccupant..

PAGES 04, 05, 08 & 13



ACTUALITÉS P.10

Région // S'appuyer sur des responsables agricole bien formés



PRODUCTIONS P.12

Élevage // Salers, la race qui intéresse



PRODUCTIONS P.14

Machinisme // Ces robots qui investissent le maraîchage

fendt.fr
FENDT
FendtONE : La nouvelle philosophie de fonctionnement.
C'est la pierre angulaire de toute innovation Fendt : prendre quelque chose de perfectionné et le rendre encore meilleur. Le nouveau poste de conduite Fendt offre une plus grande surface d'affichage, des touches librement attribuables, avec toute la facilité d'utilisation qui fait la réputation de Fendt. Même les nouveaux conducteurs Fendt se sentiront immédiatement chez eux.
DÉMO POSSIBLE
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS // FRANCE

.04 CRC, UNE FILIÈRE QUI MONTE

.05 FDSEA : LES GRANDS ENJEUX AGRICOLES DU DÉPARTEMENT

.06 PROPHYLAXIE BVD : UNE SITUATION TOUJOURS PLUS FAVORABLE ET DES ENSEIGNEMENTS

.07 GDA ET CONSEIL INDIVIDUEL : UN ATOUT À CONSIDÉRER

.08 SECTEUR DE LIERNAIS : PAS LA TÊTE À MOISSONNER

.09 OBSERVATOIRE : RETROUVER DES COULEURS ET PRÉVOIR LE RETOURNEMENT DE TENDANCE

.10 RESPONSABLES AGRICOLES : SE FORMER POUR AVOIR VOIX AU CHAPITRE

PRODUCTIONS // CULTURES - ÉLEVAGE // MACHINISME

.12 SALERS : L'ESPRIT TRANQUILLE

.13 AXÉRÉAL : UNE JOURNÉE POUR ÉPAULER

.14 ROBOTIQUE EN MARAÎCHAGE : UNE PREMIÈRE DANS LA NIÈVRE

.15 MACHINISME : PREMIÈRE PRÉSENTATION DU NOUVEAU GRÉGOIRE DANS LE CHABLISIEN

.16 CARBONE : DES RENCONTRES DESTINÉES À ÉCLAIRER FACE AU CHOIX DE LA VALORISATION

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.17 COMMUNICATION : UNE JOURNÉE POUR S'OUVRIR

.18 CONFÉRENCE : PAS DE VER DE TROP

.19 LES JARDINS DE LA CROISIÈRE : LES PANIERS DE LA SOLIDARITÉ

SERVICES

.20 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.21 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.23 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.25 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXYGÈNE - LOISIRS

.30 ENSEIGNEMENT : À LIVRE OUVERT

.31 VACANCES : LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ SUR LA CARTE DES CAMPING-CARISTES

.32 SPORT : DES COLLÉGIENS, LA TÊTE DANS LE GUIDON !



// LE DESSIN

// EN BREF

Cassis Risque de pénurie après la canicule et les orages de juin

Dans un communiqué du 4 juillet, l'Afidem (interprofession des fruits à destinations multiples transformés) alerte sur de *«très mauvaises prévisions de récolte pour 2022 en raison des pics de chaleur et violents orages de juin, faisant craindre un risque de pénurie de produits à base de cassis»*. La canicule de mi-juin et les orages qui l'ont suivie pourraient provoquer *«entre 30 et 70% de pertes suivant les parcelles»*, et ce pour *«toutes les variétés cultivées en France»*. Or, comme le rappelle l'interprofession, le marché *«connaît un regain d'activité, notamment à l'export, après une baisse d'activité liée à la crise sanitaire»*, d'où un risque de pénurie *«si la demande dépasse l'offre disponible cette année»*. La France produit habituellement quelque 7000 t de cassis sur 2000 ha.

Evènement Les Terres de Jim se tiendront en septembre dans le Loiret

Le syndicat Jeunes agriculteurs a présenté, le 4 juillet lors d'une conférence de presse, l'édition 2022 des Terres de Jim, fête agricole de plein air qui aura lieu les 9, 10 et 11 septembre à Outarville (Loiret). Cette vitrine de l'agriculture française se tiendra sur 55 ha du site événementiel historique du salon Innov-Agri, à la limite de l'Eure-et-Loir. *«Le thème principal sera l'agriculture de nos territoires. Nous avons besoin d'affirmer notre symbiose avec les territoires. Nous voulons montrer au grand public tout ce que nous faisons»*, a commenté Charles Perdereau, président des Jeunes agriculteurs du Centre-Val de Loire.

PSN Une seconde version plus favorable à la bio

Trois mois après que Bruxelles a envoyé ses observations sur la première version du Plan stratégique national (PSN), la déclinaison française de la future Pac, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a présenté, ce 1er juillet aux parties prenantes, les principaux arbitrages relatifs à la seconde version. Dans les éco-régimes, la bio bénéficierait finalement d'un niveau spécifique permettant une différence fixe de +30 €/ha par rapport aux autres certifications comme la HVE (Haute valeur environnementale). Cette nouvelle dotation devrait faire baisser *«marginalement»* les montants des éco-régimes de base et de niveau supérieur, a expliqué le cabinet du ministre lors d'un point presse. Par ailleurs, la France défendra la possibilité, contestée par Bruxelles, qu'un agriculteur puisse cumuler des aides fléchées vers la bio au titre du premier (écorégimes) et du second pilier (aide à la conversion). La conditionnalité de couverture des sols (BCAE 6) sera appliquée hors des zones vulnérables Nitrates, où elle suivra le principe suivant: une couverture automnale de six semaines sur une période de trois mois, du 1er septembre au 30 novembre.

// EN IMAGE

Une série sur les fermes laitières bas carbone sur Youtube



Le Comité national interprofessionnel d'économie laitière (CNIEL) diffuse depuis la mi-juin sur sa chaîne Youtube et un site internet dédié (www.ferme-laitiere-bas-carbone.fr) une web série en 9 épisodes. Ces derniers, réalisés avec l'appui de l'Institut de l'élevage et de Chambres Agriculture France, présentent les leviers mis en œuvre par les éleveurs laitiers. D'autres vidéos dévoilent comment la filière agit pour identifier de nouveaux axes permettant de faire de la filière lait, une filière vertueuse. Le CNIEL entend aussi promouvoir des pratiques agricoles pour réduire de 17 % les émissions de gaz à effet de serre produits par litre de lait sortie d'usine, entre 2015 et 2025, soit une réduction de 20 % sur la ferme et de 15 % en laiterie. *« L'interprofession laitière a également pris l'engagement dans sa démarche de responsabilité sociétale France Terre de Lait d'impliquer la moitié des éleveurs d'ici 2025 »*, conclut le communiqué de presse du CNIEL. Le premier épisode est à retrouver à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=dqxbc_YnMz4

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

// MISE AU POINT

La viande ne peut pas être végétale

Désormais c'est inscrit dans la loi : fini les « steaks » de soja ou les « lardons » végétaux. Ces produits n'ont plus le droit de jouer sur les mots et doivent être présentés et vendus pour ce qu'ils sont : de la protéine végétale.



fcafotodigital

Un steak, c'est de la viande et uniquement de la viande. Désormais, c'est la loi qui le dit.

La Première ministre, Élisabeth Borne a signé le 29 juin et fait publier le 30 juin, un décret (n° 2022-947) relatif à l'utilisation de certaines dénominations employées pour désigner des denrées comportant des protéines végétales. Ce décret vient en partie appliquer la loi « Transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires », votée au printemps 2020. Les deux textes ont pour vocation et objectif d'éviter toute tromperie du consommateur, sur certaines dénominations comme « steak de soja », « Nuggets blé et oignons », « saucisses végétales », « lardons végétaux », etc. Concrètement à partir du 1er octobre, ce décret de neuf articles interdit notamment *« d'utiliser, pour désigner un produit transformé contenant des protéines végétales : 1° Une dénomination légale pour laquelle aucun ajout de protéines végétales n'est prévu par les règles définissant la composition de la denrée alimentaire concernée ; 2° Une dénomination faisant référence aux noms des espèces et groupes d'espèces animales, à la morphologie ou à l'anatomie animale ; 3° Une dénomination utilisant la terminologie spécifique de la boucherie, de la charcuterie ou de la poissonnerie ; 4° Une dénomination d'une denrée alimentaire d'origine animale représentative des usages commerciaux »*. Le décret précise en outre que tout manquement *« est passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 1 500 euros pour une personne physique et 7 500 euros pour une personne morale »*, écornant ainsi le caractère dissuasif et contraignant de cette mesure.

Satisfaction générale

Un très grand nombre d'organisations agricoles se satisfont de cette avancée pour lesquelles elles se sont fortement mobilisées. C'est le cas de la FNSEA, JA, CFA, FNO, FNEC, FNP, FNPL, qui indiquent dans un communiqué commun que *« la France effectue […] un nouveau pas décisif dans la transparence de l'information »*. C'est aussi le cas des interprofessions de l'œuf (CNPO) et du porc. Le CNPO souligne *« une première étape de protection des dénominations traditionnelles de denrées d'origine animale sur le territoire français »*, quand l'Inaporc affirme, par voie de presse, *« y voir une avancée majeure en matière de transparence et d'information honnête du consommateur »*. Le CNPO demande en outre que l'application du décret s'accompagne de contrôles accrus de la DGCCRF, qui avait déjà relevé dans une enquête réalisée en 2020 que plusieurs dénominations pouvaient être trompeuses. Toutes les organisations sont également unanimes pour que le périmètre de cette mesure soit élargi au sein de l'Union européenne, *« à tous les produits, quelle que soit leur origine »*, plaident-elles. En effet, *« si le décret s'applique aux produits fabriqués et commercialisés sur le territoire français, ce n'est pas le cas pour ceux importés depuis l'UE (hors produits laitiers) »*. Ce qui pourrait être inclus dans la stratégie Farm to Fork. Ce décret est aussi *« une reconnaissance de l'engagement et du savoir-faire des 3 500 éleveurs français et de tous les professionnels de la filière »*, souligne le CNPO. Un avis semble-t-il très largement partagé au sein de la communauté agricole qui entend non seulement appeler un chat un chat pour que les produits cultivés gardent une image d'excellence valorisée par la gastronomie française !

Christophe Soulard

« Adieu donc steaks de soja, saucisse de tofu, merguez ou autres knacks végétales, autant de denrées non issues du monde animal ! », **se réjouit l'Académie de la viande dans un communiqué de presse. Satisfaite du décret n° 2022-947 du 29 juin interdisant l'utilisation des dénominations animales pour les produits contenant des protéines végétales, elle souligne être** *« soucieuse de la plus rigoureuse orthodoxie dans l'utilisation du vocabulaire appliqué à la viande »*. **Si elle concède avoir** *« (tiqué) devant l'usage fallacieux et abusif de dénominations spécifiques aux produits carnés pour caractériser des aliments à base de protéines végétales »*, **elle se félicite surtout** *« de cette avancée majeure pour la transparence de l'information du consommateur ! »*. **À partir du 1er octobre, les « steak », « saucisses » ou « boudins végétaux » ne pourront plus être vendus en France sur les étals sous ces appellations.**

L'interprofession bétail et viandes Interbev se félicite de la mise en application de cette disposition du code de la consommation, qui constitue une avancée majeure en matière de transparence de l'information délivrée aux consommateurs. Il ne sera plus possible d'utiliser la terminologie propre aux secteurs traditionnellement associés à la viande et à son champ lexical, pour désigner des produits n'étant pas d'origine animale qui, par essence, ne sont pas comparables. Cette disposition est une première étape sur le territoire français, pionnier dans la protection de ses dénominations, qu'il conviendra d'élargir au niveau européen. *« En tant que porte-parole de la filière Élevage et Viande,* **précise Jean-François Guihard, le président d'Interbev,** *mais aussi en tant qu'artisan boucher, je me félicite de l'adoption de ce décret, qui constitue une étape essentielle en faveur de la transparence de l'information au consommateur ainsi que de la préservation de nos produits et savoir-faire. La protection des dénominations carnées et leur encadrement réglementaire est un sujet très important sur lequel notre interprofession se mobilise depuis plusieurs années ».*

Le texte de loi est disponible sur le site : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045978360

// ÉLEVAGE

Vers un risque de pénurie d'escargots

Les escargotiers français s'inquiètent de problème d'approvisionnement à venir.

Le dérèglement climatique touche de plein fouet la filière française des escargots en perturbant le ramassage et en accentuant les nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée, en particulier le manque de main-d'œuvre dans les pays de ramassage (Turquie, Balkans, République tchèque, Hongrie, Roumanie…) et la hausse globale des coûts de production (transports, emballages, énergie, matières premières…). Tous les signaux sont au rouge. Alors que les récoltes des années précédentes étaient déjà insuffisantes, les quantités ne seront toujours pas au rendez-vous en 2022, et les escargotiers français sont confrontés à une tension grandissante sur les approvisionnements. Selon un sondage de la Fédération des industries des aliments conservés (Fiac) auprès des entreprises, les escargotiers doivent faire face à une augmentation du prix des escargots jusqu'à + 40 % selon les espèces par rapport à 2021, laquelle s'ajoute à la hausse des prix généralisée notamment celles des emballages métalliques (pour les conserves) et du beurre (pour les escargots préparés beurrés en coquilles). Sur les deux dernières années, les fabricants estiment que le prix de cet ingrédient indispensable à la préparation des escargots a plus que doublé (+ 105 %), tandis que les prix des boîtes de conserve auraient augmenté jusqu'à 85 % d'après certains escargotiers.

Agir pour revaloriser les produits

La situation est sous tension et les amateurs d'escargots pourraient même rencontrer des difficultés à trouver ces produits typiques de la gastronomie française dans leurs points de vente habituels. Afin de pouvoir continuer à répondre aux attentes des consommateurs et d'assurer la pérennité de leur activité, les escargotiers appellent leurs partenaires distributeurs à agir pour la revalorisation de leurs produits. Selon la situation particulière de chacun des fabricants, une réévaluation serait nécessaire notamment pour permettre d'assurer une meilleure rémunération de la main-d'œuvre, urgence absolue pour renforcer l'attractivité du ramassage des escargots de plus en plus délaissé et confronté à la problématique du renouvellement des générations. En effet, si les quantités d'escargots à ramasser restent identiques, la profession estime que le nombre de cueilleurs disponibles ne cesse quant à lui de diminuer. Sans une prise en charge mutualisée de la hausse des coûts de production, c'est toute une filière emblématique de la gastronomie française qui pourrait disparaître faute de matière première suffisante. Les escargotiers français représentent environ 1 500 emplois en France, dont 400 directs répartis dans 11 PME inscrites au cœur la vitalité économique de territoires français. En 2020, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de plus de 72,3 millions d'euros, dont 12,5 millions d'euros à l'exportation. La profession de la fabrication d'escargots compte 11 entreprises qui ont commercialisé ensemble, en 2020, plus de 2 260 tonnes de produits dont 980 tonnes de conserves, environ 1 360 tonnes d'escargots préparés en coquilles (farcis au beurre) et 80 tonnes de préparations diverses, bouchées et feuilletés à l'escargot.

D'après communiqué



L'Union agricole

Changement climatique et pénurie de personnel mettent à mal la filière de l'escargot

89 21 58

DÉPARTEMENTS

// 110 BOURGOGNE

21

CRC, une filière qui monte

Le directeur et le président de 110 Bourgogne étaient présents aux dernières Journées Châtillonnaises pour rappeler l'intérêt des *« Cultures raisonnées contrôlées »*.



Jean-Marc Krebs et Walter Huré, le 4 juin à Châtillon-sur-Seine.

Les cours du blé ont plus que doublé : à quoi bon *« s'embêter »* à aller chercher 10 euros/tonne supplémentaires en CRC, en plus avec des contraintes ? Cette question, plusieurs agriculteurs pourraient légitimement se la poser. Les responsables de la coopérative 110 Bourgogne, qui tenaient un stand les 4 et 5 juin aux journées châtillonnaises, ont abordé le sujet en rappelant que cette filière de qualité restait une belle opportunité en toutes circonstances. Tout d'abord, les primes variétales spécifiques au blé CRC peuvent atteindre le montant très intéressant de 60 euros/tonne avec du blé améliorant, comme l'indique Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne. La prime du blé meunier, à 10 euros/tonne, est quant à elle en cours de renégociations et pourrait devenir plus importante à l'avenir, comme le mentionne Walter Huré. Le président de la coopérative observe que les *« contraintes »* de la filière CRC sont *« largement abordables »* : *« Nous sommes en Label rouge et nous nous engageons à livrer du blé à 76 de PS et 11,5 de protéines. Quelques matières actives sont certes interdites mais le niveau de production n'est pas impacté. Il faut également remplir des critères de traçabilité mais cela, les exploitants en ont l'habitude car ils le font déjà dans le cadre de la Pac. Oui, avec un tel cahier des charges, le jeu en vaut vraiment la chandelle. Et faut-il le rappeler : rien ne dit que les cours du blé resteront aussi élevés dans les campagnes à venir, cette valorisation est et restera toujours intéressante ».*

Un débouché en développement qu'il faut préserver

Jean-Marc Krebs insiste sur le fait que les volumes de blé CRC sont très recherchés par les agriculteurs et leur OS : *« Délaisser un certain nombre de tonnes CRC, c'est prendre le risque de voir partir ces débouchés ailleurs, dans d'autres régions notamment, sans être certain de pouvoir en refaire à l'avenir. La filière CRC est en équilibre parfait entre la demande et l'offre : sa mise en marché est vertueuse, on ne produit que ce que le client final (boulangers, industriels de la biscuiterie…) est capable de consommer. Il ne peut pas y avoir de surproduction en CRC, c'est le gage de la pérennité du retour de valeur ajoutée pour nos adhérents. Quand nous entrons dans une démarche de production de qualité, il faut s'inscrire dans la durée, d'autant que nous avons des engagements vis-à-vis des industriels et des meuniers ».* Le directeur rappelle que la contractualisation en blé CRC s'est fortement développée dans le Châtillonnais depuis la moisson 2021 : *« ces débouchés ont été négociés par notre union de commercialisation SeineYonne. Dans le même temps, nous avons réalisé d'importants investissements dans nos silos dans le cadre du Plan France Relance. Aujourd'hui en Côte-d'Or, nos trois silos les plus importants sont habilités à recevoir tous types de productions, dont du blé CRC : les sites de Châtillon-sur-Seine, Laignes et Veuxhaulles ».*

AG

// GRANDES CULTURES

89

Le tournesol sous toutes les coutures

Le mercredi 22 juin, la journée « tournesol 360° » a eu lieu pour la seconde année consécutive, à Villiers-les-Hauts. Avec une différence par rapport à la première année : les essais ont été faits dans des sols argilocalcaires superficiels, plus représentatifs des plateaux icaunais.

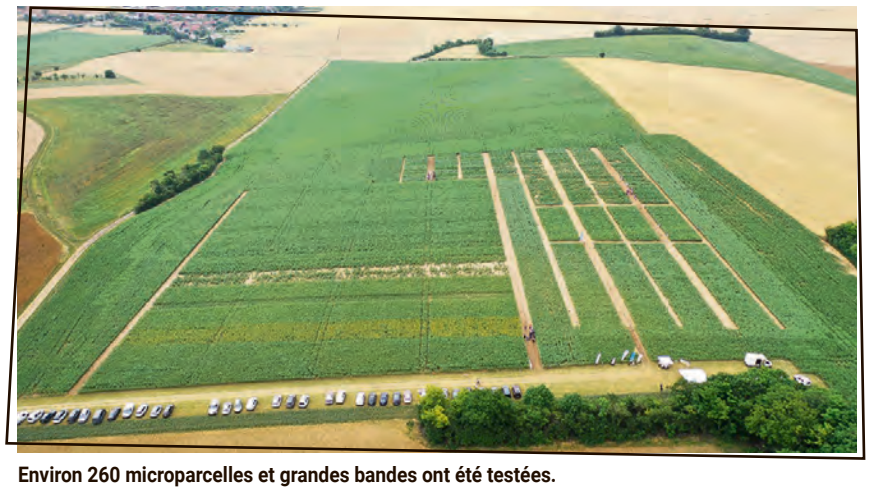
Le mercredi 22 juin, environ 80 personnes étaient à Villiers-les-Hauts, dans les parcelles de Frédéric Bercier, pour la deuxième édition de la journée « tournesol 360° ». Un événement conjointement organisé par Adama, la chambre d'agriculture de l'Yonne, l'union Seine-Yonne, Syngenta et Terres Inovia, qui met en avant le travail effectué sur près de 4 ha de tournesol. *« Cette journée était à destination de toute personne pouvant être concernée par le tournesol : les agriculteurs, les techniciens, les coopératives, les négociants… L'objectif était de vulgariser les bonnes pratiques de production du tournesol : l'implantation, le désherbage, le choix variétal, la fertilisation et la gestion des pollinisateurs »*, explique Alban Bigeard, ingénieur développement pour la société Adama. *« Le but est de voir les résultats visuels de ces différentes thématiques qui avaient été travaillées et de faire passer les messages de la bonne conduite du tournesol, qui est une culture encore en développement sur notre région ».*

En Bourgogne, les surfaces de tournesols on été multipliées par quatre entre 2018 et 2022, passant de 16 000 ha à 70 000 ha.

260 microparcelles et grandes bandes testées

Pour étudier le tournesol « sous tous ces angles », comme le stipule le slogan de l'événement, ce sont au total 18 modes d'implantation, 30 variétés et 30 programmes nutritions, protection et désherbage qui ont été mis en place, soit environ 260 microparcelles et grandes bandes testées. Lors de la première année, les essais avaient été faits dans une terre profonde (aubue blanche limoneuse). *« Cette année, on s'est mis dans des conditions un peu plus limitantes au niveau du type de sol (argilo calcaire superficiel), afin d'avoir une meilleure représentation des terres de plateaux de l'Yonne »*, poursuit Alban Bigeard. De quoi obtenir des résultats qui permettront aux agriculteurs du secteur de savoir comment cultiver au mieux cette plante pour en tirer le meilleur tant en rendement qu'en qualité.

Christopher Levé



Environ 260 microparcelles et grandes bandes ont été testées.



Le mercredi 22 juin a eu lieu la journée « tournesol 360° » à Villiers-les-Hauts.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// FDSEA

89 Les grands enjeux agricoles du département

Le vendredi 17 juin, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne et l'UPVY ont rencontré Pascal Jan, préfet de l'Yonne, sur la ferme d'Éric Saison, agriculteur et éleveur porcin à Coulangeron. Une vingtaine d'agriculteurs étaient présents pour l'accueillir.

L'écoute attentive de la part de Pascal Jan, préfet de l'Yonne, face aux problématiques locales auxquelles des solutions sont à trouver d'urgence : ZNT « riverains », réforme de la PAC, gestion de l'eau, directive nitrates et apport azoté sur colza, contractualisation dans le cadre de la loi Egalim 2, projets photovoltaïques et méthaniseurs souvent confrontés à des oppositions locales, fermages viticoles et gel 2021…

Autant de dossiers qui lui ont été présentés le vendredi 17 juin, lors de sa première rencontre avec le monde agricole, chez Éric Saison, agriculteur à Coulangeron.
Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne a fait part au préfet de la situation actuelle de l'agriculture dans l'Yonne. Après un nouvel épisode de gel sur vigne et fruitiers, les exploitations ont été frappées par la sécheresse, particulièrement préoccupante sur les terres les plus superficielles. Puis, des orages de grêle ont anéanti de nombreuses parcelles. Sur le plan économique, la hausse accélérée des charges et coûts de production pèse sur les trésoreries, et n'est pas suffisamment répercutée dans les prix de vente, notamment en élevage. La rémunération des producteurs reste le principal combat de la FDSEA.

Une problématique de recrutement

En plus de subir les aléas climatiques, les cultures sont soumises aux dégâts de nuisibles, sangliers et corvidés principalement. La régulation des populations n'est possible qu'avec le soutien des chasseurs et lieutenants de louveterie.
Comme tous les secteurs, l'agriculture connaît aussi une vraie problématique de recrutement.
Des emplois sont à pourvoir, plus ou moins qualifiés, à la fois en exploitation agricole et chez les organismes stockeurs (coopératives et négoces). Pour remédier à ce manque de main-d'œuvre, les professionnels et la FDSEA de l'Yonne engagent des actions de formation pour différents publics. L'agriculture dans l'Yonne assure un emploi permanent à plus de 8 000 personnes, soit 16 % des emplois permanents agricoles de la région. En ajoutant les emplois saisonniers, les exploitations agricoles offrent 6 610 équivalents temps plein, soit 10 % des emplois de l'Yonne.

FDSEA de l'Yonne



▲ C'est chez Éric Saison, agriculteur et éleveur porcin à Coulangeron, que le préfet s'est rendu.

// FENAISON

21 Le tour de Côte-d'Or des foins

Vingt agriculteurs livrent leur évolution de rendements entre 2021 et 2022, ainsi que leur préférence entre ces deux campagnes.



La tendance est la même aux quatre coins du département : les volumes sont moins importants que l'an passé mais la qualité est d'un tout autre niveau.

Que vaut la fenaison 2022 ? La question a été posée à 20 agriculteurs de Côte-d'Or. Les rendements sont, la grande majorité du temps (90%), inférieurs à ceux de l'an passé (seuls deux exploitants observent des résultats similaires). La baisse moyenne s'élève à -26% auprès des sondés, avec une fourchette allant de 0 à -50%. Cette tendance n'a toutefois rien de *« très alarmant »* aux dires des agriculteurs, compte tenu des importants volumes récoltés en 2021.

Et surtout : l'exercice qui vient de se terminer tend à se distinguer par sa qualité, a priori nettement meilleure que l'an passé avec, en plus, de meilleures conditions de récolte.

La majorité de l'échantillon interrogé se satisfait de cette nouvelle fenaison, la deuxième consécutive d'un bon niveau après trois campagnes de sécheresse et de disette en 2018, 2019 et 2020.

22 préférée à 21

Finalement, quelle est la meilleure année de fenaison : 2021 ou 2022 ? Les agriculteurs ont tranché malgré quelques hésitations (plusieurs critères étaient à prendre en compte). L'année 2022 (55% des réponses) est ainsi préférée à son homologue de 2021. Les réponses des agriculteurs : Julien Baulot (Sauvigny) : -20% en rendements cette année, mais préférence pour 2022 (qualité). Alexandre Deroye (Chazilly): -15%, 2022. David Doyer (Chaudenay-la-Ville) : -50%, 2021. Cyril Fleury (Labergement-lès-Seurre) : -20%, 2021. Rémy Cornet (Gomméville): -15%, 2021. Cyril Jacotot (Mavilly-Mandelot) : -30%, 2021. Alain Terrillon (Griselles) : -10%, 2021. Nicolas Michaud (Pagny-le-Château) : 0%, pas de préférence entre 2021 et 2022. Justine Chaboud (Saint-Anthot) : -40%, 2022. Florian Dureuil (Viévy) : - 30%, 2021. Jean-Luc Gerbron (Benoisey) : -40%, 2022. Hubert Coucheney (Planay) : -35%, 2021. Cyril Bret (Bures-les-Templiers) : 0%, 2022. Cyril Pautet (Rouvres-en-Plaine) : -25%, 2022. Frédéric Porcheret (Champignolles) : -25%, 2022. François Lucand (Molphey) : -30%, 2022. Thibaut Malnoury (Recey-sur-Ource) : -15%, 2022. Clément Pechinot (Vitteaux) : -33%, 2022. Josselin Laligant (Gissey-sous-Flavigny) : -50%, 2021. Geoffrey Loosli (Chazeuil) : -33%, 2022.

AG

// PROPHYLAXIE BVD 2021-2022

58 Une situation toujours plus favorable et des enseignements

Dans notre département, la deuxième année de surveillance et de lutte contre le virus de la BVD se termine. Après une première année déjà favorable, les résultats exhaustifs sur plus de 121 782 naissances sont aujourd'hui connus.



À ce jour, on compte 298 000 bovins avec un statut non IPI dans la Nièvre.

Le dépistage et l'assainissement BVD sont au cœur de notre action collective depuis maintenant 2 ans. Face à ce plan d'envergure, le GDS continue à vous accompagner et à vous informer. La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base. Les points mis en avant pendant la campagne 2020-2021 restent d'actualité : dépister, assainir et être vigilant lors des introductions ! Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

Point de situation

Sur les 121 782 veaux nés entre le 1er mai 2021 et le 1er mai 2022, 121 426 ont été dépistés. Suite à un résultat d'analyse favorable, 99 % des veaux bénéficient aujourd'hui d'un statut non-IPI. Leurs mères ont pu être marquées également bovin non IPI. Durant cette campagne 2021-2022, le nombre de cheptels infectés a nettement diminué par rapport à la campagne précédente. De plus, sur les 38 cheptels infectés, 15 étaient déjà infectés du virus de la BVD l'an dernier.

Un choix

À noter que ces 15 cheptels n'ont, pour une très grande majorité, pas choisi de vacciner leurs troupeaux. Nous encourageons donc vivement à la vaccination contre la BVD dans les cheptels foyers. De plus, il paraît encore prématuré d'arrêter la vaccination BVD dans les cheptels qui la pratiquent. La vaccination est aujourd'hui un élément essentiel pour l'assainissement d'un foyer. La grande majorité des élevages nouvellement infectés par la BVD ne vaccinaient pas avec un vaccin à protection fœtal (Bovela ou Mucossifa). La quasi-totalité des cheptels infectés ont mis en place les actions d'assainissement : élimination des IPI, dépistages complémentaires des jeunes bovins sans statut BVD connu.

Actuellement

Aujourd'hui, 5 élevages ne respectent pas l'arrêté ministériel en ce qui concerne soit l'élimination des IPI, soit le dépistage complémentaire des bovins sans statut et 1 élevage ne respecte pas la réglementation en ce qui concerne le dépistage des veaux. Les services vétérinaires traitent très sérieusement ces dossiers.

GDS 58

L'envoi et la pose des boutons de rattrapage

Concernant les tubes vides arrivés au laboratoire ou cassés lors de la pose, 861 boutons de rattrapage ont été envoyés directement aux éleveurs. Par rapport à l'année dernière, les éleveurs du département s'approprient de plus en plus la technique de prélèvement de cartilage auriculaire. Cet indicateur continuera d'évoluer au fur et à mesure des campagnes. Les enveloppes qui vous ont été fournies l'an passé sont utilisables plusieurs années, conservez-les. De nouveaux modèles d'enveloppes vous seront aussi adressés avec l'envoi des boucles « 2023 » mais en nombre plus limité (correspondant à environ 50 % du nombre prévisionnel de veaux à naître). Lors des échecs de prélèvements, de casse de la boucle au moment de la pose, ou de rattrapage de veaux non dépistés, le GDS envoi ces boutons aux éleveurs.

Attention à vos introductions !

Il faut mettre en place les conditions pour éviter de réintroduire le virus en contrôlant les introductions. En effet, plus de 20 000 introductions sont recensées dans la Nièvre. 60 % des élevages font plus d'une introduction annuelle. Le kit intro/vente mis en place en 2020-2021 est reconduit avec les tarifs actualisés. N'hésitez pas à en parler avec votre vétérinaire. À partir de cet automne, nous informerons les acheteurs nivernais qui achèteront des bovins ne bénéficiant pas de statut non IPI avec recommandation de contrôle de ces derniers. Enfin, le GDS, en collaboration avec l'EDE, finalise l'impression des mentions BVD sur les ASDA de naissances (certains ASDA sont déjà marqués mais l'objectif est d'avoir la quasi-totalité des ASDA des veaux avec les mentions adoptées).

Campagne	Nombre de veaux nés totaux	Cheptels infectés BVD	Bovin virémique transitoire	Bovin IPI	Création de statut non IPI	Cheptels non conformes	Boutons de rattrapage envoyés
2020-21 30 juin 20 au 1er juillet 21	127 702	62	133	103	264 811	11	987
2021-22 30 avril 21 au 1er mai 22	121 782	38	61	69	163843	6	861

Chiffres pour les campagnes 2020-21 et 2021-22.

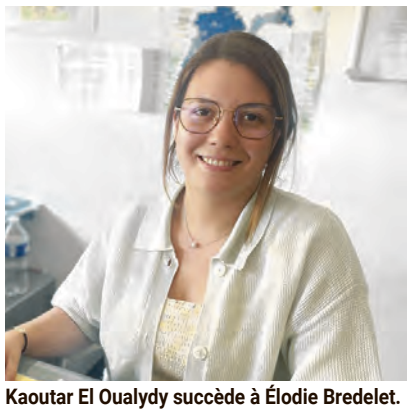
// MAISON DE L'AGRICULTURE

21 Au service des cumistes

Une nouvelle animatrice est arrivée à la FRCUMA basée à Bretenière.

Bienvenue à Kaoutar El Oualydy dans la grande famille des Cuma. Cette jeune femme originaire du Maroc, résidente à Quetigny, est la nouvelle animatrice des projets agricoles collectifs de 57 Cuma en Côte-d'Or (les 120 restantes étant à la charge de son collègue Lauric Tyrode). Kaoutar El Oualydy est également à la disposition de 25 Cuma en Saône-et-Loire. Simulations dans les plans d'investissements, calculs de prix de revient, conseils et informations dans le dispositif national d'accompagnement DiNA Cuma, aides à la réglementation et préparation des assemblées générales font notamment partie de ses missions. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en agronomie et d'un master 2 en gestion agricole et territoire, Kaoutar El Oualydy s'occupe également de la communication au sein du réseau BFC. Contact : 03 80 28 81 84, 06 29 34 49 50, kaoutar.el-oualydy@cuma.fr

AG



Kaoutar El Oualydy succède à Élodie Bredelet.

// EN BREF

Environnement Un Appel à manifestation d'intérêt lancé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Dans le cadre de son 11e programme « Sauvons l'eau 2019-2024 », l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ouvre un nouvel Appel à manifestation d'intérêt (AMI) jusqu'au 31 décembre. Doté de 1,5 million d'euros, il cible les projets des opérateurs des filières agricoles (coopératives et négoces agricoles, collectifs d'agriculteurs, organismes de défense et de gestion de signes de qualité…), des collectivités ou encore des organismes de développement agricole qui projettent de travailler à l'émergence de filières à bas niveau d'intrants. L'agence souhaite ainsi accompagner les acteurs du monde agricole à la mise en place de pratiques et de cultures moins polluantes et plus économes en eau. Les lauréats verront leurs projets financés à un taux pouvant aller jusqu'à 70 %. Avec cet appel à projets, l'agence de l'eau cible l'accompagnement de la phase d'émergence de ces filières, c'est-à-dire les études de faisabilité technique et économique dont les études de marché, les études de détermination des surfaces de cultures bas intrants potentielles à atteindre et l'animation associée et les études agro-environnementales du territoire concerné. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse couvre 25 départements dont la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, le Territoire de Belfort, la Haute-Saône, le Doubs et le Jura. Informations et dossier téléchargeable sur www.eaurmc.fr/FBNI

// GDA ET CONSEIL INDIVIDUEL

58 Un atout à considérer

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose diverses prestations, dont les suivis de cultures, le conseil technique et l'animation des Groupes de Développement Agricole (GDA). Ce dernier offre aux adhérents : réflexions et retours d'expérience entre agriculteurs et appui d'une équipe de techniciens.

« Notre but est de conseiller et d'accompagner au mieux les exploitants dans leurs conduites. Et ce, qu'ils soient céréaliers, polyculteur-éleveurs, maraîchers, conventionnels ou bio. Cette diversité est une force. Nous avons chacun notre spécialité dans l'équipe, mais nous échangeons et nous nous appuyons quotidiennement. Cela nous permet de bénéficier de l'expertise des uns et des autres » pointe Cédric Zambotto, responsable de l'équipe productions végétales au sein de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Il ajoute : *« les suivis (individuels ou en groupes) et documents que nous proposons sont donc des outils qui visent à aider les exploitants dans leurs prises de décision »*. Ces suivis technico-économiques et réglementaires consistent en divers processus.

En individuel

Pour l'appui individuel, la Chambre d'agriculture propose une analyse des rotations ainsi que de chacune des opérations culturales. Ensuite, un accompagnement individuel personnalisé est mis en place, avec des visites au choix de l'agriculteur et un appui par téléphone en cas de besoin par les conseillers. Ce type de suivi est modulable en fonction des besoins et peut donc être réalisé soit sur un conseil ponctuel soit tout au long de la campagne.

En groupe

Les suivis des groupes de développement agricole (GDA), consistent principalement en différentes actions collectives proposées aux adhérents, un flash technique régulier, des guides cultures et des bulletins techniques. L'accompagnement peut être un peu plus individualisé, au besoin, au téléphone, voire sur le terrain. *« Les agriculteurs peuvent donc, au-delà d'échanger avec leur conseiller, parler de leurs pratiques entre eux ; ce qui est une vraie richesse ! »* souligne Cédric Zambotto. Les tours de plaines collectifs s'effectuent tous les 15 jours à trois semaines en période d'activité dans les champs. Des réunions techniques sont également proposées en hiver et au lancement des campagnes, avec des thèmes ciblés en fonction des besoins des membres des GDA. Il y a également des essais locaux conventionnels et bio (essais variétaux, bio-stimulants, désherbage mécanique ou chimique, bio-contrôle, etc.) aussi bien en grandes cultures qu'en maraîchage.

Focus local

Pour rappel dans la Nièvre, en grandes cultures conventionnelles, il existe deux GDA : en Bourgogne Nivernaise (environ 80 adhérents) et en Centre Nivernais (environ 50 adhérents). Un petit groupe s'est également constitué depuis 3 campagnes dans le Sud Nivernais. En grandes cultures biologiques, la Chambre propose des tours de plaine collectifs, un flash technique régulier et un groupe. En maraîchage également, tours de jardins et flash sont proposés. La conseillère, Judith Nagopaé, intervient également auprès d'un groupe de maraîchers.

Des outils s'appuyant sur la présence terrain

Ces outils de conseil s'appuient sur les suivis hebdomadaires de parcelles réalisés par les conseillers productions végétales de l'équipe et les expérimentations portées par les agriculteurs des groupes. Les guides cultures complets résument les grandes tendances et pratiques de l'année. Mais le flash hebdomadaire en grandes cultures (envoyé par mail aux adhérents), s'attache, lui, à contextualiser le tout. En l'essence, il s'appuie sur les observations et les comptages effectués par les conseillers, rappelle la réglementation, donne les règles de décision et les préconisations. Il offre des données précises et pointues en tenant compte des conditions pédo-climatiques en cours.

Chloé Monget

Guillaume Herbemont, agriculteur à Servandet et membre du GDA Centre Nivernais



Guillaume Herbemont est en Gaec avec Aurélie Jacquot (Gaec des fourmis) à Servandet.

« Je suis installé depuis 2009 et ai adhéré en 2012, sur les conseils de mon père qui faisait partie du GDA à l'époque. J'ai fait ce choix pour avoir des conseils en plus de ceux des coopératives. Mais finalement je me focalise sur ceux prodigués par le GDA car il n'y a aucune visée commerciale derrière et que les informations sont de grande qualité. En plus, les visites et réunions nous permettent de nous retrouver entre exploitants pour discuter de nos pratiques et des problèmes que l'on peut avoir et, en fonction, on se donne des recommandations entre nous. L'âge des participants est compris entre 30 et 60 ans environ, ce qui permet d'avoir des avis bien différents et des reculs divers sur certains points ; une pluralité qui est un atout indéniable. Enfin, l'ambiance est bienveillante et nous pouvons discuter de tout sans aucun jugement des autres ».

François Durand, agriculteur à Entrains-sur-Nohain et membre du GDA Bourgogne Nivernaise

« Je suis membre depuis environ 20 ans. C'est un groupe qui offre des conseils techniques, via des tours de plaine (tous les 15 jours), des alertes, des brochures (deux par an) ou encore des bulletins (tous les 15 jours). Le groupe est bienveillant et l'ambiance y est conviviale. C'est très enrichissant d'obtenir des informations de personnes n'ayant pas d'intérêts commerciaux, car les remarques sont objectives et se basent sur une vraie expérience. Grâce aux échanges, nous pouvons essayer des éléments conseillés chez nous, comme des variétés, des quantités ou encore des dates. C'est une vraie mine d'or. Et, l'avantage de ce groupe est qu'il n'est pas invasif, nous pouvons participer, discuter, confronter nos idées mais ne sommes pas forcés d'appliquer tel ou tel élément sur notre exploitation ; nous restons maîtres de celle-ci. Enfin, un groupe de Viber (application de discussion instantanée) nous permet de poser des questions sur un point précis à un instant T. Nous avons ensuite les réponses des autres membres et du conseiller. Ce lien est très agréable au quotidien et très instructif. Dans tous les cas, le groupe est un lieu sûr où l'état d'esprit est : apporter de l'aide à autrui, sans critique ».



François Durand exploite des parcelles à Entrains-sur-Nohain et Billy-sur-Oisy.

Claire Marceau, agricultrice à Billy-Chevannes et membre du GDA Centre Nivernais



Claire Marceau est exploitante à Billy-Chevannes.

« Je fais partie du GDA depuis mon installation en 2016. Mon adhésion s'inscrit dans une volonté globale d'obtenir des informations diverses afin de prendre les bonnes décisions sur mon exploitation. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir une pluralité d'avis et de conseils afin de rester à l'écoute des nouveautés et des changements, notamment réglementaires. Le GDA m'apporte des conseils techniques réguliers pour la conduite de mes cultures sans aucun but commercial et me permet ainsi de rester maîtresse de mon exploitation et de mes choix finaux. De plus, les guides que l'on reçoit tous les ans (à l'automne- au printemps et pour la fertilisation) sont de belles sources de données. Depuis cette année, le GDA nous envoie également chaque semaine le Bulletin de Santé du végétal mis au point par le ministère de l'Agriculture et réalisé par de multiples partenaires (Arvalis, Chambres d'agriculture, Coopératives, etc. Il est complètement gratuit) qui nous donne des informations sur la pression maladies-ravageurs sur notre secteur géographique. Enfin, même si depuis quelques années les participants aux réunions sont malheureusement de moins en moins nombreux, le GDA permet d'échanger entre exploitants sur ses pratiques afin d'entrevoir ce qui est fait ailleurs, et parfois s'en inspirer, bien évidemment, une adaptation à ses propres contraintes pédoclimatique est indispensable ».

Sacha Blanchard, agriculteur à Ciez et membre du GDA Bourgogne Nivernaise



Sacha Blanchard, 57 ans, aimerait trouver un jeune pour reprendre son exploitation d'ici ses 60 ans.

« Je suis entré au GDA en 1991, lors de mon installation. Mais, je me suis retiré car je considérais que je pouvais me débrouiller seul. Néanmoins, au bout d'une dizaine d'années et à cause de l'arrivée des nouvelles normes et de la PAC j'ai réintégré le groupe car je voulais être sûr de ne pas faire de bêtises notamment pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce groupe nous apporte des conseils techniques objectifs qui ne sont pas biaisés par une visée commerciale. De plus, les échanges avec les autres agriculteurs peuvent nous apporter des idées pour faire ou ne pas faire certaines conduites. Le but est de trouver des solutions pour polluer le moins possible tout en ayant un équilibre économique. J'apprécierai grandement voir des jeunes installés dans notre groupe, car nous pourrions leur apporter notre expérience et eux pourraient nous faire entrevoir comment ils comptent travailler et avec quels moyens techniques. Cela permettrait d'insuffler un vent nouveau au groupe et, pour nous anciens, d'être rassurés sur le futur de notre métier dans notre département. Enfin, le GDA offre la possibilité d'accueillir des essais sur ses terres, ce qui offre une belle manière de savoir exactement ce qui peut fonctionner ou non sur son sol ».

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE

TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR



VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION

06 82 85 70 03

Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50

Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes

contact@cumadrainage.com

// SECTEUR DE LIERNAIS

Pas la tête à moissonner

Les moissonneuses sont de sortie depuis plusieurs jours à Nailly, sur la commune de Censerey, où un orage a dévasté de nombreuses maisons et bâtiments agricoles le 21 juin.



Lionel Boisselet pensait davantage à ses bâtiments qu'aux résultats de son avoine, lundi après-midi.

D'ordinaire, l'heure des moissons est très attendue à l'EARL du Noyer, gérée par Lionel Boisselet. *« C'est un moment généralement convivial au cours duquel nous échangeons avec nos collègues, nos amis, dans l'éternelle bonne humeur et en parlant avec passion de nos différentes cultures »*, reconnaît volontiers l'agriculteur de 55 ans. Cette année, la donne est totalement différente, ces moissons ont un même goût *« très fade »* après l'orage dévastateur du 21 juin. Lionel Boisselet fait partie des sinistrés, avec notamment 3 500 m² de toitures endommagées : *« Le lendemain de l'orage, je me suis même demandé s'il fallait que je continue l'activité, s'il ne fallait pas plier les gaules... C'est dire. Aujourd'hui, il n'y a plus de place pour stoker quoi que ce soit, pas la moindre remorque de grains sous les bâtiments, car les cellules sont sous l'eau. Même la presse : je ne sais pas où la mettre. Je sollicite un dispositif que je ne connaissais pas jusqu'à présent : le dépôt-reprise par le biais de ma coopérative. Avec celui-ci, je fais partir aussitôt la récolte, avec la possibilité de la faire revenir plus tard. Cela représente un coût mais c'est une solution dans ce moment très difficile à vivre »*.

Un veau assommé

Lionel Boisselet n'est pas prêt d'oublier cette soirée du 21 juin : *« nous étions en train de manger en terrasse quand un gros nuage est arrivé. Nous avons entendu les velux tomber à l'étage, cela ne sentait vraiment pas bon... Mon épouse regardait par la fenêtre, elle a vu un veau s'effondrer devant elle, il avait sûrement reçu un gros grêlon en pleine tête. Heureusement, il a réussi à se relever dix minutes plus tard. Le pire fut la suite, en constatant les dégâts dans les hangars... »*. L'exploitant agricole déplore de nombreuses pertes, en plus de ses toitures perforées : *« la moitié de mes 350 bottes de foin sont fichues, idem pour 40 quintaux d'avoine qui étaient stockés depuis l'an passé. L'après-midi avant l'orage, j'avais rentré mon foin, mais il a fallut tout ressortir le lendemain matin. Mon Berlingo, j'avais eu la bonne idée de le rentrer, des morceaux de fibrociment sont tombés dessus mais ne l'ont pas abîmé. C'est bien sûr une bien maigre consolation »*.

Un agenda chargé

Depuis ce jour, Lionel Boisselet enchaîne les démarches administratives, les coup de fils, les rencontres avec des professionnels : *« l'assureur est passé voir l'importance des dégâts, il a été servi... Celui-ci m'a invité à lancer des devis sans attendre, chose que j'ai faite sans tarder. L'expert m'a également rendu visite. Cela occupe forcément le quotidien. Ces soucis, nous n'en avions vraiment pas besoin. Tous les sinistrés se demandent bien comment tout cela va se terminer, combien d'argent les réparations vont coûter, combien de temps tout cela va demander... »*. À l'exception de deux parcelles d'orges d'hiver, dont l'une est quasiment détruite, les autres cultures de Lionel Boisselet devraient pouvoir tirer leur épingle du jeu : *« l'avoine, le blé et le triticale ne s'annoncent ni extraordinaires, ni catastrophiques mais à vrai dire, ce n'est pas ma préoccupation du moment. Nous attendons du soutien, que les dossiers avancent vite et bien. Le temps va passer vite. Après ces moissons, il faudra bientôt rentrer les animaux... »*.

AG

Tout s'annonçait pourtant bien

Benjamin Boisselet, lui aussi exploitant à Nailly, dresse bien évidemment le même constat que son cousin Lionel : *« Ces moissons sont forcément très particulières. Tout s'annonçait pourtant bien avec des champs assez prometteurs, surtout avec le niveau de tarifs annoncé. Cet événement climatique a totalement rebattu les cartes pour nous »*. Le week-end dernier, ce jeune agriculteur de 32 ans a récolté son avoine d'hiver destinée à la vente : *« je termine sur un résultat de 5q/ha, alors qu'il était possible de viser au-delà des 50q/ha. La grêle n'a rien pardonné... Je suis assuré mais seulement au minimum. Le peu d'avoine livré a été vendu au prix de 220 euros la tonne, alors que l'assurance me couvre à hauteur de 100 euros. Il y aura un important manque à gagner »*. La parcelle la plus impactée se situe pourtant sur une commune où les bâtiments ont été beaucoup plus épargnés qu'à Nailly : *« il n'y a rien d'étonnant selon l'expert que j'ai rencontré. Là où il y a de la casse de matériels, il n'y a pas toujours de gros impacts dans les cultures et inversement. Cela s'explique par la taille des grêlons : des petits font par exemple beaucoup plus de mal aux épis »*. Pour ne rien arranger, la paille, broyée par la grêle, a été très difficile à ramasser. Les tonnages sont même deux fois moins importants que d'ordinaire dans l'orge d'hiver, culture dont la partie touchée a terminé sur un timide rendement de 35 q/ha, représentant une perte potentielle de près de 30q/ha. Le blé, le triticale et l'ogre de printemps, qui devraient être fauchés à partir de cette fin de semaine, étaient heureusement moins grêlés.



Benjamin Boisselet, sous un de ses bâtiments perforés.

Demande de soutiens

Comme son cousin Lionel, Benjamin Boisselet a davantage les yeux rivés sur son exploitation : *« pour ma part, j'ai cinq toits qui ne sont plus vraiment des toits, y compris celui de la maison. La voiture de mon frère, qui travaille un quart du temps sur la ferme, a été pulvérisée. J'ai dû jeter quatre tonnes d'aliments qui avaient pris l'eau, même sort pour 10 tonnes de triticale et d'orge que j'avais d'avance pour mes bovins. Une centaine de balles rondes de foins sont fichues. Celles qui attendent encore dans les prés, je ne sais pas où je vais pouvoir les mettre... Je n'ai heureusement aucun animal mort. Ce n'est pas le cas de deux autres éleveurs de la commune, j'ai entendu dire que cinq brebis et trois agneaux y étaient restés »*. Benjamin Boisselet doit lui aussi jongler entre les récoltes et les démarches administratives : *« d'habitude, nous sommes contents d'arriver dans les champs, les moissons représentent une finalité du travail de l'année. Cet orage casse décidément tout, dans tous les sens du terme. Nos journées commencent par deux heures de bureau, il faut rappeler en journée les personnes que nous n'avons pas réussi à joindre. Et surtout : les questions restent nombreuses après cet aléa. Comment cela va-t-il se finir ? Je souhaite que nos autorités nous soutiennent un maximum, je crains que nous nous sentions très seuls d'ici peu... Il faut que les assurances nous payent le maximum de ce qu'elles peuvent, sinon nous sommes très mal »*.

// EN BREF

ZNT La mise en consultation du public de la charte départementale révisée

En 2020, en application du code rural et de la pêche maritime, une charte départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques avait été rédigée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Son objectif était de définir les modalités d'application des produits phytosanitaires par les exploitants agricoles du département, afin d'assurer l'information et la protection des riverains des parcelles concernées par ces traitements. Suite à la publication d'un nouveau décret, le 25 janvier dernier, une mise à jour de cette charte a été rendue nécessaire. *« Un projet de charte a été élaboré par la Chambre d'agriculture de l'Yonne après une phase de concertation avec les associations citoyennes et environnementales (UFC, LPO, ADENY, Yonne Nature Environnement), les syndicats agricoles, les organismes de gestion en viticulture (ODG), le Conseil départemental et les associations des maires (AMF et AMR). Les principales évolutions par rapport à la charte précédemment en vigueur portent sur les thématiques suivantes : les modalités d'information des riverains sur les traitements et les modalités de traitement à proximité des sites occupés par des travailleurs »*, indique la préfecture de l'Yonne, dans un communiqué. Ce projet de charte est soumis à la consultation du public pour une durée de 21 jours, du 28 juin au 19 juillet inclus. Celui-ci, ainsi que la note explicative, sont consultables dans les locaux de la DDT de l'Yonne (3 rue Monge à Auxerre) et sur le site des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Phytosanitaires-et-lutte-contre-les-ravageurs/Projetde-Charte-departementale-d-engagements-des-utilisateurs-agricoles-de-produits-phyto). Les observations peuvent être adressées par courrier à la DDT ou par courriel à ddt@yonne.gouv.fr.

C. L. d'après communiqué

// OBSERVATOIRE

21

Retrouver des couleurs et prévoir le retournement de tendance

C'est dans le cadre de la Conférence régionale agricole, à Dijon, le 27 juin, qu'a été présenté le nouvel Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté. De nombreuses filières régionales présentent de bons résultats économiques mais qui doivent avant tout servir à prévenir un avenir fait de beaucoup d'incertitudes.



L'OPA BFC était présenté le 27 juin dans l'hémicycle du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à Dijon.

Réalisé par Cerfrance BFC et les services des Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, le nouvel Observatoire prospectif de l'agriculture régionale (OPA BFC), qui fournit les chiffres de l'agriculture régionale pour 2021 et tente, en parallèle de décrire les évolutions possibles, a été présenté, le 27 juin à Dijon. Cette présentation s'est faite dans le cadre de la Conférence régionale agricole. Le fait marquant qui ressort de cette année 2021, comme le soulignaient Philomène Viricel (Chambre régionale d'agriculture BFC) et Florian Daufin (Cerfrance) qui se sont acquittés de la tâche de cette présentation, ce fut une météo qualifiée de *« surprenante »*. L'année aura été marquée par une reprise végétative précoce, fin mars, frappée de plein fouet par l'épisode sévère de gel de début avril. La viticulture régionale en aura été la principale victime, aux côtés de l'arboriculture. Le verdict a été sans appel : une production viticole en baisse de 40 % en BFC, par rapport à la moyenne quinquennale. À cela aura succédé un été pluvieux qui aura entraîné la production d'une bonne quantité de fourrage. Une bonne nouvelle après plusieurs années de sécheresse, mais à relativiser par des qualités hétérogènes.

Oublier la normalité

Ce qui apparaît en filigrane derrière ces constats, c'est que, globalement, la notion de normalité dans l'agriculture, devient de plus en plus une vue de l'esprit. Chaque année réserve son lot de surprises, bonnes ou mauvaises. Tout cela s'établit dans un contexte général de hausse des charges pour les exploitations agricoles, avec, notamment, des craintes sur les approvisionnements en engrais. Les analystes font également le constat d'un retour aux habitudes de consommation d'avant la crise sanitaire. En BFC comme ailleurs en France, 2021 se présente aussi comme une année charnière pour les productions bio dont les ventes marquent le pas, après des années de fortes progressions. L'OPA BFC permet également d'établir des comparaisons sur les données technico-économiques de l'agriculture régionale entre 2020 et 2021. Filière par filière, le document passe en revue les Excédents bruts d'exploitation (EBE) :

-en élevage porcin, cet EBE a été divisé par deux entre 2020 et 2021, preuve supplémentaire des difficultés que la filière traverse actuellement.

-en volailles également, l'EBE est à la baisse mais de manière moins marquée.

-du côté des grandes cultures, il a été multiplié par deux

-en production laitière, le lait de plaine affiche son meilleur prix depuis 8 ans. Du côté du lait AOP, la hausse de l'EBE est aussi tangible. La filière semble avoir bénéficié des habitudes de consommation liées au Covid.

-en bovins viande, les prix s'améliorent mais ne freine pas pour autant une véritable décapitalisation : en 10 ans, le cheptel de BFC a baissé de 7 %

-l'élevage ovin est véritablement « boosté » par le prix des agneaux

-du côté de l'élevage caprin, les prix du lait sont en hausse. Il faut aussi constater que si le nombre d'éleveurs a baissé de 17 % en dix ans en BFC, le cheptel reste stable, preuve d'un agrandissement des exploitations.

Des élevages qui visent de plus en plus l'autonomie

L'OPA BFC est aussi un outil de mesure de l'évolution des résultats courants des exploitations, par Unité de travail annuelle familiale (Utaf). Il se calcule en soustrayant les amortissements à l'EBE :

-en grandes cultures, pour 2021, on relève 53 000 euros/Utaf, soit le meilleur résultat constaté depuis 2012

-en volailles on atteint 12 000 euros/Utaf

-en porc, le résultat est négatif : -900 euros/Utaf

-en bovins viande, il atteint 16 100 euros/Utaf, soit la 3e meilleure année depuis 10 ans

-en viticulture, on est à 77 400 euros/Utaf, pour la récolte 2020, bien plus importante en quantité que celle de 2021.

Les analystes de la Chambre régionale d'agriculture et de Cerfrance BFC notent que les éleveurs en bovins viande cherchent à adapter la taille de leur exploitation afin d'aller vers plus d'autonomie alimentaire. Ils alertent aussi sur la nécessité, pour les exploitants, de gérer au mieux une trésorerie, y compris dans un contexte plutôt favorable actuellement, pour beaucoup de productions. Une prudence qui pourrait s'avérer précieuse au moment ou les courbes de prix des produits et celles des charges risquent de converger et de se rejoindre, en un effet ciseau. Une perspective qui pourrait devenir réalité en 2023 ou 2024. En introduction de l'OPA BFC, Fabien Sudry, le préfet de Côte-d'Or et de Région BFC, Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional, Vincent Landrot, le président de Cerfrance BFC et Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, ont cosigné un texte dans lequel ils soulignent que *« les mois à venir seront troublés et les marchés des matières premières particulièrement volatils. Face à cette situation pleine d'incertitudes, les agriculteurs auront le choix d'adopter une stratégie opportuniste et risquée ou une stratégie prudente, parfois moins rentable à court terme. En période instable, l'Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté offre des repères. Il permet de comprendre les adaptations et les conséquences des crises antérieures. Il s'interroge sur le sens que les agriculteurs et les agricultrices donnent à leur métier et qui leur permet de garder le cap »*. Un outil d'autant plus utile qu'il intègre aussi cette année les données du dernier recensement agricole de 2020. Terres de Bourgogne reviendra régulièrement, et plus en détails, sur les différentes filières qui sont représentées dans l'OPA BFC.

Vous pouvez consulter l'édition 2022 de l'Observatoire en cliquant sur le lien : www.bfc.chambres-agriculture.fr

Berty Robert

// RESPONSABLES AGRICOLES

21 Se former pour avoir voix au chapitre

L'enjeu régional de la formation des responsables agricoles était au cœur de l'évènement organisé le 30 juin à l'Institut Agro de Dijon. Cette thématique est cruciale pour que le monde agricole pèse sur les choix et fasse entendre sa voix, dans un monde de plus en plus complexe.

Ne plus laisser les enjeux qui concernent l'agriculture se définir en dehors du monde agricole, reprendre une partie du pouvoir : ces priorités apparaissaient en filigrane de la matinée d'échanges consacrée aux enjeux régionaux de la formation des responsables agricoles. Organisée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne - Franche-Comté (BFC), JA BFC, l'Ifocap et l'Institut Agro Dijon, elle a rassemblé, dans les murs de ce dernier établissement, des acteurs concernés à de multiples titres par le thème.

Le constat est partagé : aujourd'hui, les fonctionnements sociétaux (médias, réseaux sociaux, législation, activisme d'associations…) obligent à construire des réponses venues du monde agricole mieux structurées, plus professionnelles, et capable d'utiliser à leur profit les armes qu'on lui oppose parfois. Pour cela, il existe des dispositifs de formation (voir encadré) qu'il faut savoir mobiliser, à condition de surmonter certains a priori (déficit supposé de compétence, manque de temps…). Les participants à la matinée du 30 juin ont tous apporté leur pierre à cet édifice encore à consolider.

Mise en commun des moyens

Les attentes principales tournent souvent autour des mêmes préoccupations : mieux communiquer pour mieux défendre l'agriculture, comprendre l'univers dans lequel on évolue, savoir analyser et argumenter. Il semble aussi qu'en BFC, définir une bonne politique de formation à ce niveau devrait impliquer une mise en commun des moyens des différentes OPA. Agir groupé semble plus efficace qu'à travers une offre « éclatée ».
L'exemple de Renford dans le Nord-Pas de Calais illustre ce constat. Julien Macke, exploitant agricole près de Dunkerque, impliqué dans la FDSEA 59, a suivi cette formation : *« J'en retiens l'ouverture sur le monde et un travail sur moi-même. Je comprends mieux les dossiers dans leur globalité, avec tous les acteurs concernés. Mon regard sur mon métier a évolué. J'ai pris conscience de l'importance d'avoir le grand public avec nous »*. Pour Laurent Mingan, directeur de l'Ifocap, *« les formations de responsables agricoles telles que Renford peuvent contribuer à construire des projets de développement de territoires en ayant, entre les OPA, une capacité à aller ensemble pour porter des dossiers auprès d'une région ou d'une communauté de communes »*.

Nourrir une curiosité

Ce lien entre formation et amélioration du rapport avec les collectivités, Nicolas Joret en témoigne aussi : vice-président du Conseil régional de BFC, maire de Joigny, dans l'Yonne et président d'une communauté de communes, il dit avoir toujours été convaincu qu'il n'y a que par la formation qu'on peut être au niveau des multiples interlocuteurs auxquels on est confrontés. *« Quand on est élu local, il faut une bonne dose de curiosité, la formation participe à nourrir cette curiosité. On a besoin d'avoir face à nous, des personnes qui soient formées, notamment à nos propres contraintes, tout comme nous devons être formés à leurs contraintes ». « Pour animer et faire vivre le collectif agricole,* ajoutait pour sa part Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, *il faut des gens engagés et armés pour réussir. Il le faut aussi pour nourrir les arbitrages des décideurs, avec une pensée claire, efficacement portée, avec détermination, lucidité et précision. Être un responsable agricole et jouer à armes égales avec un décideur politique ou administratif réclame une posture que l'enseignement agricole classique ne transmet pas forcément naturellement »*. D'où l'importance d'une formation continue qui complétera la formation initiale reçue par un exploitant. François-Étienne Mercier est convaincu de cette nécessité.

Exploitant en Meurthe-et-Moselle, il était jusqu'à une date récente, en charge de la formation au sein des JA nationaux : *« J'ai rapproché la formation initiale de la formation continue au sein de JA parce qu'on a besoin de se former en permanence. Il faut aussi apprendre à organiser son absence sur l'exploitation, quand on fait le choix de se former. Ce n'est pas toujours simple »*.

Un temps qui n'est pas perdu

C'est là un aspect très important de la problématique. *« Il faut prendre le temps de se former,* ajoutait Samuel Legrand, agriculteur de l'Yonne, *même si c'est une contrainte. Il faut comprendre que se former permet de gagner du temps. Ce que j'ai aimé en me formant par le biais d'Agri-Actes, c'est le fait de mettre des gens très différents autour d'une table. Apprendre à se connaître et à connaître les autres permet d'avancer »*.

Thibaud Renaud, agriculteur de Saône-et-Loire, secrétaire général de JA 71, et qui a suivi Avenir Formation, estime pour sa part que *« en réfléchissant sur l'engagement, j'ai trouvé des ressources pour m'épanouir personnellement. Il faut se former et échanger avec des personnes qui sont engagées depuis longtemps afin d'être en accord avec soi-même »*. Savoir réfléchir de manière globale, prendre du recul et inscrire son activité d'agriculteur dans un écosystème sont des notions aujourd'hui nourries par la formation des responsables agricoles. Pour François Roche-Bruyn, directeur général de l'Institut Agro Dijon *« les responsables agricoles doivent être préparés à travailler sur les controverses qui animent notre société tout en étant solides et sereins ». « Les formations que nous proposons,* ajoutait Stéphane Aurousseau, président de l'Ifocap, *sont des laboratoires de l'engagement et de la responsabilité. Elles permettent la mise en œuvre d'une pédagogie de l'action. On vient aussi à l'Ifocap pour se former à agir dans le cadre d'un collectif, parce que la vie professionnelle agricole doit se comprendre comme une globalité, avec des réalités très diverses »*.

La conclusion de cet événement revenait à Dominique Barrau, ancien secrétaire général de la FNSEA et agriculteur retraité de l'Aveyron : *« L'alimentation, l'agriculture sont des enjeux de société depuis toujours. Être formé, c'est avoir les outils pour peser sur les évènements. On réalise combien l'agriculture est importante et c'est maintenant qu'il faut, en face des politiques, des interlocuteurs agricoles capables de « jouer le match » avec eux. Pour cela, il n'y a qu'une chose à faire : se former »*.

Berty Robert



Une matinée de débat et d'échanges autour de la nécessité, pour les responsables agricoles, de se former. Il fallait au moins ça et la réflexion est relancée sur cet enjeu important.

Florence Marquis-Imbert est responsable Développement Innovation au sein du Village by CA de Dijon. Auparavant, elle a été directrice du Herd-Book Charolais et de Charolais France : *« J'ai travaillé avec une vingtaine de présidents, tous différents, tous engagés, investis et passionnés, avec une volonté forte de défendre les agriculteurs. On peut avoir une même volonté, un même engagement, mais, au final, en fonction du fait qu'on est formé ou pas, on n'atteint pas son objectif avec la même facilité. Les personnes formées développent des postures de leadership, une capacité à s'adapter à son auditoire. On apprend à avoir une vision plus globale des choses. On comprend que la structure pour laquelle on travaille évolue dans un écosystème à prendre en compte. Il faut une capacité à convaincre, à argumenter, à comprendre des personnalités différentes, apprendre à fédérer des profils différents. Se former est aussi capital pour assurer le bon fonctionnement du tandem président-directeur : un président formé a une meilleure appréhension de sa mission. Le duo est alors beaucoup plus performant et efficace. Cela apporte un gain de temps dans un contexte où tout le monde avance vite ».*

Trois dispositifs de formation étaient présentés à cette occasion :

Avenir Formation :
- faire sortir l'agriculteur de sa ferme
- prendre du recul et de la hauteur
- avoir les outils pour devenir acteur dans le monde qui est le leur
- favoriser les projets collectifs et individuels.
Formation en cinq modules chaque année avec une promotion d'une dizaine de personnes, entre novembre et mars.

Agri-Actes :
Elle intervient en complément d'Avenir Formation.
L'idée est de faire un pas de côté, de prendre la mesure de la complexité du monde. Comment être acteur dans cette complexité ? Elle se réalise en dix jours répartis sur une période de six mois. Acquisition de méthodes pour agir. Compréhension de la manière dont se construisent les politiques publiques. Apprendre à se positionner par rapport aux attentes sociétales.

Renford : Responsables en formation pour demain.
But : participer à l'insertion de l'agriculture dans les territoires, maîtriser les outils du responsable professionnel, s'ouvrir à d'autres cultures, mieux se connaître, formaliser le responsable que l'on souhaite devenir. Elle s'étale sur 3 ans, à raison de 8 jours par an.

Carte CAMPAGNE

Des services à tout bout de champs !

fait **SON SHOW** pendant le
TOUR DE FRANCE pour tous
les **SALARIÉS AGRICOLES**

RDV
sur nos
VILLAGES EMPLOI
du **05** au **24 juillet**

www.actuel.com





Carte CAMPAGNE

Vivez les avantages de la carte et venez participer au **Tour** en présence du youtubeur **En3rgie5 !**

Retrouvez les infos pratiques, dates et lieux des animations près de chez vous sur **http://tourdefrance.carte-campagne.fr/**

ÉLEVAGE

// SALERS

L'esprit tranquille

Guillaume de Gevigney est le nouveau président de l'association Salers de Bourgogne. Rencontre avec ce Côte-d'orien de 41 ans, qui assure la promotion de sa race bovine favorite à la moindre occasion.



L'éleveur de Montagny-lès-Beaune, aux côtés de ses animaux.

Qu'on est bien, en Salers ! Guillaume de Gevigney approuve à 100 %, lui qui a repris le cheptel de son père il y a une douzaine d'années. Son troupeau de 70 vaches donne en effet pleine satisfaction, à plusieurs niveaux : *« Les facilités de naissance représentent l'un des plus grands atouts de la Salers. En effet, 99 % des vêlages se passent très bien. Depuis 1989 et l'arrivée de ces vaches dans l'exploitation familiale, il n'y a eu aucune césarienne. Des croisements avec des Charolais étaient pourtant réalisés à l'époque. Les veaux sont très toniques, résistants et tètent tout de suite, sans la moindre assistance. La Salers est aussi une vache très laitière, c'est un avantage indéniable »*. La race a gagné en morphologie, précise l'éleveur côte-d'orien : *« je dirais entre 80 et 90 kg de carcasse en plus depuis deux décennies, ce n'est pas rien… Pour ma part, mes animaux partent à une moyenne de 410 kg, c'est encore moins que le Charolais, mais si l'on prend en compte nos coûts de production beaucoup plus bas, la Salers n'a vraiment plus à rougir en terme de marge brute. Cela est d'autant plus vrai si l'on considère le confort de travail permis par cette race : nous n'avons plus à nous lever la nuit, la rusticité de cet animal engendre bien des bénéfices et de la sérénité au sein du troupeau »*.

Le broutard, le point noir

Guillaume de Gevigney évoque la flambée des cours, également constatée en Salers : *« comme dans les autres races, nos prix sont devenus très attractifs. Les tarifs, à classement égal, sont les mêmes qu'en Charolais, soit entre 5,10 et 5,20 euros/kg de viande sur de bonnes vaches de moins de 10 ans. C'est encore plus motivant. Notre seule lacune, encore et toujours, vient des broutards mâles, chez lesquels un écart entre 40 et 50 centimes du kg est encore à déplorer par rapport à leurs homologues Charolais… Cette différence de prix n'est plus justifiée selon moi car, comme dit précédemment, la Salers a énormément évolué au niveau morphologique. Ses performances à l'engraissement sont aussi bien meilleurs qu'avant. Je viens de me rendre chez un engraisseur en Italie : il n'avait que des Salers, ce n'est pas un hasard ! Les mentalités doivent changer pour nos broutards, les prix aussi. À l'abattoir, la valeur de nos taurillons est la même que celle des Charolais : cela veut bien dire quelque chose »*. L'habitant de Montagny-lès-Beaune rappelle aussi la hausse impressionnante des charges : *«c'est très simple, tout augmente, et dans des proportions parfois impressionnantes. Les temps actuels, malgré des cours intéressants, nous obligent à être très raisonnables dans nos dépenses et investissements. L'autonomie de nos élevages est d'autant plus d'actualité. La Salers présente là aussi des avantages dans ce domaine : elle qui, très autonome et rustique, valorise très bien les fourrages en pouvant rester dehors toute l'année »*. En Bourgogne-Franche-Comté, l'effectif de femelles de plus 36 mois était d'environ 13 000 vaches à la date du 1er janvier 2022.

AG

Une association à disposition

Guillaume de Gevigney a pris les rênes de l'association Salers de Bourgogne lors de la dernière assemblée générale, en succédant à Jean-Pierre Mauguin, éleveur à Barnay. La nouveauté de l'année concerne l'intégration des élevages de Franche-Comté, comme l'indique le nouvel élu : *« les éleveurs de cette zone nous rejoignent officiellement, le nom de notre association intègre désormais la Franche-Comté. Notre groupe comprend aujourd'hui une quinzaine d'élevages. Les nouveaux membres, inscrits ou non inscrits, sont les bienvenus ! Notre structure permet de progresser tous ensemble et de relayer des informations importantes, notamment en lien avec le commerce. Le prix de l'adhésion est dérisoire, à hauteur d'un euro par vache. Le tarif ne dépasse jamais 50 euros »*. Contact : 06 25 14 41 24, page Facebook *« Association Salers de Bourgogne »*, blog : http//association-salers-de-bourgogne.blogspot.com

// TUBERCULOSE BOVINE

Quatre foyers, mais quatre de trop

Le président du GDS de Côte-d'Or évoque les résultats de la campagne de prophylaxie.

La Côte-d'Or est loin, très loin de ses mauvais scores des années 2008-2010. À l'époque, le GDS se serait très largement contenté de seulement quatre foyers de tuberculose bovine sur son territoire. Mais aujourd'hui, en 2022, après tant d'années d'efforts, ce niveau de résultats n'est pas en mesure de satisfaire son président, Jean-Luc Chevalier : *« Nous aurions dû mieux faire. Avec quatre foyers, soit autant que l'an passé, la maladie semble contenue à l'échelle du département, mais ce sont toujours quatre foyers de trop selon moi »*.

Sur le qui-vive

Le responsable côte-d'orien appelle à nouveau à la vigilance : *« avec la tuberculose bovine, il ne faut jamais rien relâcher. Mon message aurait été le même si nous n'avions pas eu le moindre foyer cette année. Chaque éleveur doit toujours se demander s'il fait bien les choses : le fait de lâcher ses vaches à tel ou tel endroit doit toujours nous interroger, suivant le statut de la faune sauvage et son évolution en termes d'effectifs. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises : cette gestion est un peu comme de l'épicerie fine, les moindres détails ont leur importance »*. Sur les quatre foyers de 2022, deux concernent des anciens voisins de foyer. *« Il y a une seule re-contamination, ce qui est plutôt rassurant. En revanche, un cas affecté dans la vallée de l'Ouche nous inquiète sérieusement, ce secteur redevient problématique avec ses blaireaux positifs »*, observe Jean-Luc Chevalier.

Des soutiens à disposition

Tout n'est pas noir pour autant : le président du GDS salue les efforts des éleveurs et leur implication dans les prophylaxies, renforcées pour certains, et aussi dans les mesures de biosécurité : *«ces dernières se développent de plus en plus, nombre d'éleveurs optent pour des double-clôtures, d'autres aménagent leurs points d'eau… Une cinquantaine de personnes ont participé aux différentes sessions sur cette thématique ces dernières semaines avec la participation de notre animatrice Françoise Roulleau, spécialisée dans la biosécurité. Je le rappelle ici : le GDS21 est à disposition de tous les éleveurs pour tout renseignement ou accompagnement. Il existe actuellement des aides intéressantes via le Conseil départemental de la Côte-d'Or et également dans le PCAE, pour mettre en place la biosécurité sur les exploitations. Il faut en profiter »*.

AG



Jean-Luc Chevalier, éleveur à Cestres, espérait une nouvelle baisse du nombre de cheptels contaminés.

// AXÉRÉAL

Une journée pour épauler

Le 7 juin, Axéréal proposait une journée technique dans la Nièvre (Varennes-Lès-Narcy) à tous ses adhérents, dans le cadre des Rencontres agronomiques de la coopérative.

Les Rencontres agronomiques d'Axéréal sont, pour rappel, organisées sur l'ensemble du territoire de la coopérative. Au total, six événements étaient proposés dans divers départements (36, 18, 41, 45, 28) dont la Nièvre. Plus précisément, ce dernier avait lieu à Varennes-lès-Narcy, sur l'exploitation de Michel Lebon, le 7 juin dernier.

Matinée aux champs

La journée fut rythmée par divers temps spécifiques. Ainsi, la matinée fut consacrée à quatre ateliers avec visites d'essais et fosse. Les participants ont pu récolter des informations sur les thèmes suivants : Quels leviers d'action pour limiter l'empreinte carbone ? Comment obtenir un colza robuste pour répondre aux contraintes de production ? Quelles sont les variétés de céréales adaptées aux attentes des clients et aux contextes agronomiques ? Comment restaurer la fertilité physique et biologique des sols ?

Le village de l'après-midi

Pour aller un peu plus loin, neuf stands étaient mis à disposition en accès libre l'après-midi pour offrir un conseil plus personnalisé. Les thèmes regroupaient principalement la préparation de l'assolement (Pac 2023, HVE, génétique, biodiversité), l'adaptation des conduites culturales (adventices, apports azotés, bilan carbone), et enfin la valorisation des productions (nouveau schéma de distribution agrofournitures de la coopérative et gestion du risque de commercialisation).

Changement de cap

Cette journée regroupe donc des sujets axés sur l'économie afin de compléter le volet agronomique de la profession. Un nouveau choix assumé par le groupe comme le souligne Patrick Têtard, président de la région Loire Nivernais Nièvre chez Axéréal : *« Aujourd'hui, les exploitants doivent produire plus, mieux et de manière durable. C'est avec cette idée en tête que nous avons adapté les thèmes de cette journée afin de répondre le plus largement possible aux interrogations qu'ils se posent sur les nouveaux enjeux (changement climatique, PAC 2023, stockage carbone, vie du sol, etc.) »*. Thomas Monville, responsable du service agronomie d'Axéréal continue : *« Le groupe évolue, tout comme la profession. De ce fait, et comme nous avons une fonction de support technique, il est donc logique de nous attarder sur les nouveaux besoins, comme la réduction des intrants ou encore l'empreinte carbone »*.

Monde incertain

Patrick Têtard poursuit : *« Nous sommes dans un monde chahuté où les repères ont complètement changé notamment par le cours des marchés fluctuant très rapidement. Nous pensons qu'il est nécessaire de garder la tête froide face à tout cela afin de conserver une durabilité économique dans les exploitations en vue de pouvoir prospérer et, à terme, faire évoluer nos pratiques dans le bon sens, grâce à l'investissement dans les nouvelles technologies pour être plus précis dans nos apports, entre autres. Nous conseillons d'éviter les comportements impulsifs en échelonnant achats et ventes sur l'ensemble de l'année, afin d'avoir une continuité stable dans les gestions des exploitations »*.

D'autres pratiques

Thierry De Beaucorps, directeur commercial régional chez Axéréal, détaille : *« cette gestion durable passe également par l'appropriation de nouvelles normes, comme le stockage carbone. Cela permet d'aller vers des systèmes raisonnés sans mettre en péril l'exploitation puisque le rendement est plutôt conservé et que cela apporte une valeur ajoutée à l'économie de l'entreprise. Mais, toutes ces nouvelles contraintes sont à mettre en place progressivement, car nous travaillons sur des temps longs avec les cycles de la nature. L'agriculture peut s'améliorer, mais avec des outils adaptés prenant en compte ces périodes de travail. Pour y arriver, des solutions combinatoires sont à mettre en place. De même, la recherche est là pour nous épauler afin de trouver ces dites solutions (par exemple les nouvelles variétés de céréales). Il y a une véritable demande des clients de la filière pour ces produits plus respectueux de l'environnement, à nous de nous adapter pour les fournir car il ne faut pas perdre de vue que nous devons nourrir une partie de la population mondiale »*.

Le mot d'un participant

Hugo Verdonck, 48 ans et exploitant à Coulanges-sur-Yonne (pour un total de 350 ha dont 80 ha se trouvent dans la Nièvre) explique : *« Nous avons de plus en plus de difficulté à avoir des champs propres et nous devons avoir une réflexion sur l'optimisation des produits phytosanitaires. Tout cela m'a notamment amené à opter pour d'autres pratiques comme le désherbage mécanique (bineuse et herse étrille) en complément. Avec ces rencontres, outre l'aspect technique apporté par les techniciens, nous pouvons échanger avec d'autres agriculteurs sur nos pratiques. Cela est à la fois un lien professionnel et social pour trouver des solutions aux problématiques qui s'imposent à nous ».*



Hugo Verdonck, exploitant à Coulanges-sur-Yonne et adhérant Axéréal.

Des interrogations multiples

Face à cela, quelques questions se posent : faut-il rééduquer les clients et consommateurs afin qu'ils comprennent les contraintes des exploitants et adaptent leurs besoins ? Faut-il réduire la spéculation sur les marchés pour permettre aux consommateurs et aux vendeurs d'avoir des prix « raisonnables » ? Si un rendement minimum est obligatoire pour survivre, l'interdiction de certains produits phytos signe-t-elle la fin des volumes français et donc de certaines exploitations ? Pour Patrick Têtard et Thierry De Beaucorps, les réponses sont liées : *« une communication sur notre métier est nécessaire pour l'ensemble de la filière afin qu'ils comprennent nos contraintes pour mettre en place ces évolutions. Cela nous mène directement aux fluctuations des marchés qui dépendent principalement d'événements incongrus comme les guerres, les conditions météorologiques compliquées ou encore des pénuries diverses. Et c'est pour cette raison que, là encore, une communication est importante pour expliquer les augmentations ou baisses de prix à tout le monde afin d'arriver à une certaine acceptation. Enfin, sur la question des phytos, et donc des rendements, nous prônons le principe du : pas d'interdiction sans substitut. Un peu comme en médecine où le traitement systématique par antibiotiques a été revu en intégrant de nouvelles pratiques/solutions. Nous ne pouvons révolutionner toute la filière en un jour. Mais, nous pouvons travailler quotidiennement (via la recherche de nouvelles variétés, pratiques, ou leviers) à l'améliorer et à la rendre plus vertueuse. Dans tous les cas, il y a une véritable prise de conscience sur la question du changement climatique et des pénuries à venir (eau, alimentation, etc.), nous sommes tous concernés, c'est pourquoi le mieux est de travailler ensemble pour avancer »*.

Chloé Monget

MASSEY FERGUSON et MOI

MASSEY FERGUSON | BORN TO FARM

Quelle image avez-vous de Massey Ferguson ?
Catherine et Alex LARRIVEE : Il faut avouer que nous trouvions l'image de Massey Ferguson un peu vieillotte, erronée, même si on avait bien conscience que le groupe AGCO innove et avance. C'est notre fils Damien qui nous a sensibilisés à MF. Il en conduisait lors de ses études au lycée agricole du Chesnoy et nous vantait leur confort et leur consommation raisonnable. Il y a 4 ans, nous avons acheté un MF 8690 d'occasion. Ce tracteur nous a surpris par ses performances.

Quels sont les critères qui vous ont incité à investir dans un MF 8S 245 VT ?
D'abord, le courant avec notre concessionnaire MF est tout de suite bien passé. Il nous a fait essayer un MF 8S pendant une journée entière, pour se faire une bonne opinion. Nous sommes très attentifs au respect des sols et donc au rapport poids/puissance. Le MF 8S, au design moderne, répond à ce critère et est équipé du guidage RTK afin de passer aux mêmes endroits. C'est un tracteur maniable et surtout très bien équilibré. Avec un empattement de 3,05m, pas besoin de masses pour travailler avec notre déchaumeur porté de 7m. Le MF 8S a du couple et adhère bien. La cabine est très confortable et la visibilité exceptionnelle. Nous avons attendu que la transmission à variation continue soit disponible pour franchir le pas.



Alex et Catherine LARRIVÉE, Ville-Langy (58)

Le MF 8S est très bien équilibré

Sur un plan économique, votre tracteur répond-il à vos attentes ?
Un test comparatif plaçait le MF 8S en tête sur la plus faible consommation des tracteurs de 200 cv. Notre objectif, au semis direct avec un semoir de 8m, est de consommer 5l/ha, un résultat atteint par certains de nos confrères. Avec notre MF 8S de 245 cv, nous pensons pouvoir y arriver.

Comment qualifieriez-vous la relation avec votre concession MF ?
Notre concessionnaire a tout d'abord accepté d'entretenir l'occasion achetée dans les Charentes, nous l'en remercions. Ensuite, nous apprécions cette petite concession familiale, réputée pour la réactivité de son SAV.

Plusieurs petites interventions ont été nécessaires sur notre MF 8690 et à chaque fois, notre concessionnaire s'est rendu disponible.

EARL LARRIVÉE
58 Ville - Langy
2 associés : Catherine et Alex Larrivée,
510 ha sur 2 sites dont 350 de cultures, 75 mères salers, vente directe

AVENIR motoculture
21 Arc sur Tille 03 80 63 07 77
21 Ménétreux-le-Pitois
Agent Loudenot - 71 Verdun/Doubs

BASSET
10 Polisot 03 25 29 61 10
10 Channes 03 25 29 30 86
10 Bar sur Aube 03 25 27 25 03
Agent Lucas - 89 Cruzy - Etaule

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

SARL GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93

T.S.A AGRI
89 Perrigny 03 86 94 25 70
89 Soucy 03 86 86 63 19
10 St André les Vergers 03 25 71 25 60

MACHINISME

// ROBOTIQUE EN MARAÎCHAGE

58 Une première dans la Nièvre

Le 8 juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait sa première démonstration de robots destinés au maraîchage.

« Le maraîchage prend de plus en plus d'ampleur dans le département et c'est pour cette raison que la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) a souhaité se positionner sur ce dossier afin d'épauler au mieux les exploitants dans tous leurs besoins » détaille Judith Nagopaé, conseillère maraîchage à la CA 58 ayant orchestré la première demi-journée de démonstration de robotique pour le maraîchage, le 8 juin.



Le robot OZ 440 en train de réaliser une cartographie des lignes à suivre, grâce à son système GPS RTK. Crédit

Changements obligés

Ainsi, le rendez-vous était fixé au Gaec des Fourmis à Servandet (Rouy). *« Il est important pour nous, comme dans les autres domaines agricoles, de découvrir les différentes méthodes possibles pour travailler »* explique Aurélie Jacquot, associée du Gaec avec Guillaume Herbemont avant d'ajouter : *« et cela est de plus en plus indispensable face au changement climatique. Pour preuve, lorsque je me suis installé il y a 7 ans, nous avions ici une pluviométrie d'environ 700 mm par an. Aujourd'hui nous sommes à 500. De ce fait, nous devons changer nos pratiques et la Chambre est là pour nous aider dans cette voie ».*

Tour d'horizon

Avant les démonstrations, la CA 58 a présenté une étude de positionnement de prix sur le Gaec, menée par Christophe Bossaron, conseiller transmission. Grâce à cette étude globale, réalisée sur les chiffres de l'an passé, les participants ont pu entrevoir les éléments rentables, ou non, sur le Gaec en mettant en avant les prix d'équilibres. Aurélie Jacquot insiste : *« c'est un outil précis qui permet d'avoir une vision objective et d'ensemble afin de prendre les bonnes décisions sur la gestion et donc l'orientation de l'exploitation. Certes nous travaillons par passion, mais nous devons tout de même vivre de notre métier, et cette étude nous permet de savoir quels leviers activer pour y parvenir ».* Marie-Claude Masson, maraîchère et élue Chambre sur le volet maraîchage, rebondit : *« Avec un focus sur tel ou tel atelier, cela permet de récolter des données afin de trouver un prix d'équilibre pour que l'entreprise soit rentable. Ces données sont très précieuses notamment pour les porteurs de projets, afin qu'ils puissent avoir une idée plus précise de la rentabilité d'une exploitation maraîchère en fonction du montant et de la répartition des charges ; c'est un repère très utile ».*

Financement

Bruno Carrat, technicien agriculture au sein du Conseil départemental, rappelle : *« cette étude coûte, en 2022, environ 1400 euros, dont 1 000 euros sont pris en charge par le Département et 200 euros par la CA 58. Il reste donc 200 euros HT à charge de l'exploitant. Un prix certain, mais qui reste tout de même raisonnable face à la qualité et l'utilité de ce document ».* Marie-claude Masson questionne : *« Concernant le maraîchage, on pourrait envisager un financement de ce type sur trois ou quatre années, avec, par exemple, la mise en place d'un contrat afin d'avoir un suivi des différentes productions et des chiffres d'affaires de l'entreprise pour obtenir un tableau encore plus précis du maraîchage dans la Nièvre. Cependant, pour que cela soit réalisable, il nous faut trouver des soutiens financiers ».* Il a été évoqué que ce point pourrait être débattu avec le Conseil départemental. Christophe Bossaron a enfin spécifié que ce type d'étude était réalisable sur n'importe quelle exploitation (élevage, grandes cultures, etc.).

Débouchés

« Produire c'est très bien, mais il faut trouver des débouchés » pointe Marie-Claude Masson et d'Aurélie Jacquot de compléter : *« en fonction des débouchés, les contraintes ne sont pas les mêmes et les investissements non plus. Par exemple, pour l'approvisionnement des restaurations collectives nos pommes de terre doivent être en filet... ce conditionnement est pour le moment impossible pour nous à cause du coût de l'investissement. Mais, sans ce dernier, nous nous fermons des portes... Il faut donc poser des jalons, et prendre son temps pour améliorer son exploitation au fur et à mesure des années ; on ne peut pas tout avoir d'un coup ».* Marie-Claude Masson rappelle que les installations et les initiatives (des collectivités notamment) pour le développement du maraîchage dans la Nièvre, ne devaient pas rentrer en concurrence mais se compléter et qu'un travail de concertation est obligatoire en amont, entre toutes les parties, afin d'éviter les déconvenues.

Outils

Une fois cette présentation terminée, les démonstrations de deux appareils ont pu commencer. Les participants ont pu découvrir en action le Cobot Toutilo (le cobot est un robot collaboratif) et le robot OZ 440 de Naïo Technologies. *« Il nous paraissait important de mettre en avant de nouvelles technologies pouvant aider les tâches maraîchères de différentes manières »* réagit Judith Nagopaé. Si d'une part le Toutilo offre un confort de positionnement pour le maraîcher, il n'est pas complètement autonome (une version dirigée par GPS devrait arriver) à la différence du OZ 440, dirigé entièrement en GPS RTK mais dont la hauteur de travail est limitée. Rodolphe Souris, porteur de projet avec sa compagne pour une future installation en bovin allaitant avec atelier de glaces fermières est venu assister aux démonstrations, conclut : *« je suis passionné par les jardins potagers depuis tout petit. Et même si je ne souhaite pas m'installer dans cette branche, ces outils peuvent nous donner des idées pour changer certaines choses sur nos exploitations. Il faut garder l'esprit ouvert à tout ce qui se fait en agriculture afin d'évoluer au mieux ».*

Chloé Monget

Le cobot Toutilo

Développé en partenariat avec une entreprise de création de table de massage et la MSA, le cobot Toutilo offre au maraîcher différentes positions de travail et s'adapte à la taille de ce dernier. Son plateau est réglable en hauteur jusqu'à 50 cm maximum. Différents outils peuvent être positionnés sur l'appareil, dans tous les cas pour un travail du sol superficiel (binage, désherbage, etc.). Sa vitesse maximum est de 2 km/h et il fonctionne sur batterie, d'une autonomie de 20 h (recharge complète en 4 h). Pour le moment, il se pilote via une télécommande (avec possibilité d'ajout d'une caméra) mais un nouveau modèle doté d'un GPS devrait faire son apparition. Il peut transporter jusqu' à 500 kg. Modulable en fonction des besoins, il peut être adapté sur commande. Il faut compter entre 25 et 30 000 euros HT pour un modèle de base.

L'OZ 440

Le robot OZ 440 est dirigé par GPS RTK (Real Time Kinematic, en anglais, soit la cinématique en temps réel) lui offrant une certaine précision dans ses déplacements, mais demande une cartographie précise au préalable. Son caisson est fixe et ne peut se régler en hauteur. Ses deux batteries lithium se rechargent en approximativement 8 h et offrent une autonomie variable en fonction des travaux effectués : 8 h pour du semi et environ 6 h pour du binage. Il dispose d'un détecteur qui lui permet de s'arrêter en cas d'obstacle. Via sa connexion RTK il envoie des sms au propriétaire en cas de besoin (une fois la tâche finie ou encore si un problème est rencontré). Il peut transporter ou tracter jusqu'à 100 kg et sa vitesse est entre 0,1 km/h et 1 km/h. Son prix varie selon des équipements embarqués (semis, binage, etc.), mais comptez entre 30 et 35 000 euros (avec abonnement RTK inclus).

21 Aussi en Côte-d'Or

Un rendez-vous similaire organisé cette fois par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or s'est déroulé le lendemain à la Ferme du Château de Chevigny-Saint-Sauveur. Plusieurs agriculteurs avaient fait le déplacement, à l'image de Yoann Garreau, maraîcher à Saint-Julien : *« Participer à ce type de journée permet de s'informer, de suivre les évolutions et les nouveautés. Toutes ces machines ont fait leur apparition il y a presque 10 ans maintenant, j'en avais déjà vu sur plusieurs salons nationaux. Les technologies, les options, les précisions et la multitude d'outils à disposition ont bien évolué, c'est assez impressionnant. Avant, ces équipements étaient dédiés à certaines tâches données. Aujourd'hui, nous avons de vrais couteaux suisses ! ».* Cogérant de la société Agro DFG avec deux autres associés, Yoann Garreau n'est toutefois pas intéressé par un investissement de ce type, du moins pas dans l'immédiat : *« nous sommes en légumes de plein champs, sur des surfaces relativement importantes, je ne suis pas certain qu'il soit possible de valoriser ces outils. La question se serait tout de même posée si nous étions sur du maraîchage beaucoup plus diversifié comme ici, sur la ferme d'Olivier Père. Ces machines sont également un plus en termes de confort de travail, c'est indéniable. C'est aussi une alternative face aux difficultés que nous rencontrons pour recruter des salariés. Sur ce dernier point, c'est dommage d'en arriver là ».*

AG



Yoann Garreau.

VIGNE

// MACHINISME

89 Première présentation du nouveau Grégoire dans le Chablisien

Le 22 juin, en partenariat avec Espace Vigne, concessionnaire Grégoire à Chablis, dans l'Yonne, le constructeur de Cognac a présenté son nouveau tracteur enjambeur : le GSE.

Spécialisé dans les machines à vendanger, Grégoire propose, avec le GSE, un enjambeur léger et polyvalent, destiné aux vignes étroites. Il est manifestement attendu puisque plus de 150 viticulteurs ont répondu favorablement à l'invitation d'Espace Vigne, le 22 juin, dans le Chablisien, dans le cadre d'un prestigieux domaine viticole. Grégoire et Espace Vigne ont organisé cette journée de présentation qui s'inscrit dans un « démo Tour » du constructeur, en Champagne, dans le Mâconnais et le Médoc. Avec le nouveau GSE, Grégoire reste dans le domaine de la vigne étroite mais oublie la récolte qui, jusque-là, équipait ses tracteurs enjambeurs. Le GSE est destiné à tous les travaux, de l'entretien du sol à la pulvérisation. *« Ce tracteur est le fruit d'une réflexion de plus de 10 ans »* précise Christophe Baron, responsable marketing chez Grégoire. *« Nous l'avons élaboré en tenant compte des retours et avis des concessionnaires pour répondre à toutes les exigences. Nous avons bien conscience d'être challengers sur ce marché de 500 unités, alors nous arrivons avec un produit abouti et innovant ». « Les viticulteurs travaillent davantage le sol et passent donc plus d'heures sur leur tracteur »* constatait pour sa part Germain Tissot-Dupont, d'Espace Vigne. *« Ils sont très attentifs à la polyvalence de leur tracteur et à son poids pour minimiser l'impact sur le sol »*.

Châssis allégé

Destiné aux vignes de 0,90 à 1,50 m d'inter-rang, le GSE enjambe deux treilles et travaille 3 rangs. Ce tracteur de seulement 4,9 t (poids obtenu en grande partie par un châssis allégé) est motorisé par un 4 cylindres Deutz de 160 cv homologué stage V. Le châssis court, de 2,70 m d'empattement seulement permet un rayon de braquage de 3,23 m. Grâce à un partenariat avec Poclain, le GSE est le premier tracteur enjambeur à obtenir l'homologation route à 40 km/h, par ailleurs doté d'une transmission hydrostatique 4 roues motrices permanentes. Côté cabine, il reprend l'habitacle certifié catégorie 4 pour la protection durant les traitements, des GS4. Elle est déportée sur l'arrière pour offrir une visibilité totale sur les outils entre-roues. La cabine est équipée de nombreux points de commandes : écran tactile de 8,4 pouces avec enregistrement des parcelles et captation d'informations destinées à la gestion de l'exploitation. Le joystick multifonctions rétroéclairé est personnalisable et des commandes déportées au sol sont présentes tout autour du porteur, caméra arrière… Les premières unités de GSE arriveront en fin d'année.



Avec le GSE, Grégoire fait évoluer son approche des tracteurs enjambeurs, en mettant l'accent sur les capacités de travail du sol plutôt que sur la récolte.

// BIODIVERSITÉ

58 Frelons asiatiques et abeilles

Le 16 juin, le Syndicat viticole de Pouilly organisait la remise officielle des hôtels à insectes et des pièges à frelons asiatiques aux viticulteurs.



Quelques viticulteurs sont venus récupérer pièges et hôtels lors de la remise officielle le 16 juin.

Suite à l'opération *« Des rosiers pour des ruches »* du Rotary Club de Cosne-Sancerre, en partenariat avec le Syndicat viticole de Pouilly, la remise des hôtels à insectes et des pièges à frelons asiatiques a été faite le 16 juin dernier à Pouilly-sur-Loire. Pour rappel, cette opération visait à récolter des fonds par l'achat de rosiers à planter dans les domaines viticoles de l'appellation afin de financer une vingtaine d'hôtels et pièges, là encore à installer dans les vignes.

Un petit pas

« Cette opération est la suite logique de notre volonté de protéger et développer la biodiversité dans nos domaines » souligne Augustin David, vice-président du syndicat avant d'ajouter : *« nous avons une véritable volonté collective autour de cette thématique »*. Évelyne Magnier-Morignat, siégeant à la commission Roses et Abeilles du Rotary Club, continue : *« cet événement s'inscrit dans la nouvelle branche d'actions embrassées par le Rotary dédiée à l'environnement. Notre objectif est de développer des pôles de biodiversité en favorisant la pollinisation sur tout le territoire »*. Pour Lise Chauveau (25 ans et travaillant au domaine Chauveau), venue récupérer un piège et un hôtel : *« la biodiversité est un élément important dans notre travail et cette opération permet d'agir un peu plus pour la protéger et la soutenir »*.

La vision d'ensemble

Si cette opération est ponctuelle, le syndicat viticole ne s'arrête pas là dans la préservation de son terroir. En effet, pour mieux le connaître, des études sur la faune et la flore seront effectuées dans quelque temps afin d'avoir une vision spécifique de ce que le territoire recèle. Augustin David rebondit : *« nous sommes en train de réaliser un grand travail sur la connaissance de notre terroir via des études de sol, de paysage ou encore climatique (voir TDB n°1669). Nous en sommes encore au début du projet, mais à terme cela permettra d'informer le grand public sur les particularités de l'appellation mais aussi de prendre des mesures pour pérenniser nos vignobles face au réchauffement climatique »*. La prochaine étape sera dédiée à une étude de sol via des fosses pédologiques en octobre prochain.

Chloé Monget

// CARBONE

Des rencontres destinées à éclairer face au choix de la valorisation

Rendez-vous de la filière agricole autour de la thématique du carbone en agriculture, les Rencontres Carbone ont eu lieu à Dijon. Organisé par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, l'événement a rassemblé plus de 60 participants de toutes les filières autour de conférences, et donné lieu à 75 rendez-vous d'affaires.

Mise en place des démarches sur l'exploitation, labels, rôle des données numériques ou encore assurance des producteurs : les professionnels des filières de l'agriculture et de l'énergie sont en quête de solutions répondant à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. C'est dans ce contexte que les Rencontres Carbone, organisées par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov, se sont tenues, dans les locaux de la métropole dijonnaise, fin mai. L'évènement a proposé un programme taillé sur mesure pour déterminer les enjeux, les évolutions, les cadres et les freins inhérents à ce sujet, afin de structurer le potentiel de l'agriculture en tant que levier dans le stockage du carbone.

Panel d'experts

EDF, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, les Pépinières Naudet, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont soutenu ce moment de témoignages, de retours d'expérience et de synergies. Philippe Lemanceau, le vice-président de Dijon Métropole, a ouvert la matinée avec le partage d'une vision globale de l'intégration d'une agriculture en perpétuelle réinvention. La matinée de conférences a vu se succéder un panel d'experts venus exprimer leur connaissance et l'état de l'art sur le sujet du carbone en agriculture, avec des intervenants tels qu'AXA Climate, Agrosolutions, Orange, EDF ou encore le Think Tank Agridées. Les conférences ont apporté des pistes de solutions pour la neutralité carbone, mais également identifié les verrous actuels pour la démocratisation des démarches. La lourdeur des dossiers administratifs à monter a été soulignée par plusieurs types d'acteurs. Selon François Thierart, de l'entreprise MyEasyFarm, le besoin d'accompagnement est primordial : *« Amortir ce travail administratif supplémentaire, cela peut en décourager. Se regrouper à plusieurs agriculteurs pourrait faciliter les démarches »*. Des propos corroborés par Dominique Fournillon, agriculteur et viticulteur dans l'Yonne, venu ce jour.

Richesse des projets

Ces témoignages ont été enrichis par une table ronde rassemblant coopératives, entreprises, experts et Alexandre Bachotet, élu au CER France. Des actions concrètes sont attendues pour favoriser la mise en place de ces démarches au sein des exploitations, y compris au niveau de l'aide au financement. Des rendez-vous d'affaires ont eu lien avec les participants afin de créer le lien essentiel pour se saisir de la thématique à l'échelle de la filière. *« Le mélange entre les agriculteurs, les entreprises et les spécialistes du carbone »* ainsi que *« la diversité des productions et du rôle de l'agriculture par rapport, notamment, à l'innovation »* ont largement été salués par les participants. De son côté, Garance Moite, chargée RSE au sein de la coopérative Dijon Céréales souligne *« la richesse des projets existants en Bourgogne-Franche-Comté, qui mériteraient d'être davantage mis en avant »*. *« La valorisation du carbone séquestré par les activités agricoles est un réel levier économique pour l'exploitant en plus de son action en faveur de la transition climatique »*, rapportait Christian Morel, vice-président du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, en charge de l'agriculture, *« c'est une thématique dans laquelle tous les acteurs de la chaîne de valeur ont un rôle à jouer »*. Des synergies au niveau du territoire qui voient le jour pour favoriser le transfert des démarches de neutralité carbone sur le terrain.

D'après communiqué



Plus de 60 participants s'étaient donnés rendez-vous pour ces rencontres Carbone dans les locaux de Dijon Métropole.



L'un des grands intérêts de ces rencontres réside dans les rendez-vous d'affaires auxquels il sert de cadre.



Liselore Martin, directrice du Pôle Agrononov, organisateur de ces rencontres.

// EN BREF

Apiculture L'Australie détruit six millions d'abeilles pour lutter contre l'introduction du varroa

Plus de six millions d'abeilles ont été euthanasiées sur la côte Est de l'Australie, ont annoncé le 29 juin les autorités, pour tenter d'éliminer un parasite dévastateur, le varroa, qui s'est propagé en dépit d'un confinement des ruches. L'Australie est le seul grand pays producteur de miel où le varroa n'est pas déjà endémique, ce qui a entraîné un confinement des ruches pour des raisons de biosécurité après sa détection à la frontière du pays en début de semaine. Quelque 600 ruches ont été détruites depuis qu'a été détectée la présence de cet acarien et chacune d'elles abritaient entre 10 000 et 30 000 abeilles, a affirmé le ministre de l'Agriculture de l'État de Nouvelle-Galles du Sud, Dugald Saunders. *« C'est beaucoup d'abeilles »*, a-t-il reconnu, tout en précisant que ce nombre était susceptible d'augmenter. Les ruches situées dans un rayon de 10 km autour de quatre zones où la présence du Varroa a été repérée doivent être détruites. Les apiculteurs de Nouvelles-Galles du Sud vivant dans les zones non touchées ne pourront pas déplacer les ruches, les abeilles, le miel ou les rayons de miel jusqu'à nouvel ordre. Le ministère des Industries primaires de l'État a déclaré que ces mesures visaient à *« garantir l'éradication du parasite »*. Selon l'écologiste spécialisée dans l'apiculture Jay Iwasaki, de l'université d'Adélaïde, si l'acarien s'implante, cela pourrait être une bonne nouvelle pour les abeilles autochtones qui ne sont pas affectées par ce parasite.

Volailles de chair Vers une baisse de la production française en 2022

Fortement pénalisée par l'influenza aviaire, la production 2022 de volailles de chair est attendue *« entre - 6 et - 7 % »*, a indiqué Simon Fourdin, responsable du service économique de l'Itavi (institut technique), lors de l'assemblée générale de l'interprofession Anvol, le 28 juin à Angers. Une fourchette « optimiste » basée sur l'hypothèse d'une bonne saison des fêtes de fin d'année. Or, il subsiste *« un grand point d'interrogation sur la disponibilité en poussins et en canetons »*, le maillon génétique ayant été très touché par l'épizootie. Le responsable de l'Itavi fait état d'estimations *« très contrastées selon les espèces »*. Les plus touchés par la crise sont le canard à rôtir (- 25 % sur l'année), la pintade (- 19 %) et la dinde (- 13 %), quand le poulet « résiste », à - 4,8 %. En Label rouge, *« il manque un million de volailles mises en place »*, affirme M. Fourdin. La consommation revient à son schéma pré-Covid (la RHD tire les volumes), mais une inconnue subsiste sur l'impact de l'inflation, alors que la filière a récemment fait passer de fortes hausses. Au niveau de l'UE, la production devrait diminuer de 1 % en 2022 (à 13,37 Mtéc), avec une baisse des exportations due à l'influenza, et une progression des importations (suppression des droits de douane sur les produits ukrainiens).

Protéines végétales L'interprofession Terres Univia s'élargit dans les légumes secs

L'interprofession des huiles et protéines végétales Terres Univia a annoncé le 28 juin l'arrivée de deux nouveaux membres, parmi lesquels la Fédération nationale des légumes secs (FNLS) au sein du collège transformation – conditionnement. Cette intégration *« permettra de générer de nouvelles synergies avec l'ensemble des oléoprotéagineux, de consolider sur le long terme le développement de la filière lentille-pois chiche et de donner les moyens d'atteindre les objectifs de souveraineté protéique portés par les professionnels : l'autosuffisance en légumes secs début 2030, soit environ 100 000 ha de surfaces cultivées (4 %) »*, selon un communiqué. Deux nouvelles CVO (contributions volontaires obligatoires) sont créées, en lentilles et pois chiches, pour financer *« de nouvelles actions visant à favoriser le développement de la production et l'organisation de ces filières »*. Également dans le collège transformation – conditionnement, Terres Univia accueille l'association d'entreprises Protéines France, en remplacement du GEPV (Groupe d'étude et de promotion des protéines végétales).

TERRITOIRE

// COMMUNICATION

58 Une journée pour s'ouvrir

Dans le cadre de la Journée nationale de l'agriculture, le comité des foires de Cercy-la-Tour proposait des animations pour les scolaires et le grand public.

« Le but de cette journée est de faire de la pédagogie pour les scolaires (du CP au CM2) et le grand public via divers ateliers. Nous voulions faire découvrir nos productions et nos manières de travailler afin de tordre le cou aux idées reçues et aux clichés » souligne Frédéric Renaud, exploitant agricole et président du Comité des foires de Cercy-la-Tour, organisateur de la journée du 17 juin et s'inscrivant dans le cadre de la Journée nationale de l'Agriculture.

Des partenaires

Afin d'animer les ateliers, les partenaires étaient présents comme Groupama, Alsoni Conseil Elevage ou encore la FDSEA 58. Entre les quizz, les présentations des métiers ou encore celles des habitudes alimentaires des animaux (chèvres, bovins, vaches, ânes), environ 250 enfants furent réunis ce jour-là. Enoa, 7 ans, élève à l'école Saint-Just de Decize, est pour sa part : *« très content d'être là, car j'ai appris plein de choses sur les moutons. Par exemple, je ne savais pas qu'ils mangeaient du foin en plus de l'herbe ! »*. Même si les établissements du primaire ont répondu à l'appel, Frédéric Renaud regrette une seule chose.

Collèges

« Nous aurions voulu accueillir les collèges, mais le délai était trop court pour que cela soit réalisable. Mais, nous espérons grandement pouvoir le faire l'an prochain ». Pour que cela soit réalisable, il envisage une organisation sur deux jours afin de répartir l'affluence et d'adapter les explications à l'âge des enfants. Enfin, il insiste : *« Rappelons que tout cela n'est pas faisable sans le dévouement des bénévoles et des intervenants. La profession a une véritable envie de communiquer sur tous les métiers de l'agriculture et il est nécessaire de remercier tous ceux qui ont donné de leur temps pour que cela se fasse »*.

Chloé Monget



Mathilde Bernier a grandement apprécié le contact avec les enfants.



Stéphanie Moreau a expliqué ses fonctions et les missions d'Alsoni conseil Elevage.



Marion Passard a détaillé son métier et sa chèvrerie de Cheugny située à Varennes-Vauzelles.



Près de 250 enfants étaient présents à Cercy-la-Tour pour l'événement pour participer aux ateliers, comme celui animé par Emmanuel Bernard sur les poules pondeuses.

Les intervenants

Du côté des partenaires présents pour animer les ateliers, le retour fut positif *« même si l'exercice d'adaptation des explications à un public très jeune n'est pas évident »* souligne Stéphanie Moreau, technicienne Alsoni, ravie de cette expérience. De son côté, Marion Passard (Chèvrerie de Cheugny à Varennes-Vauzelles) explique : *« il est important de transmettre notre passion et de sensibiliser les enfants à nos pratiques ; c'est une question d'éducation. Tout semble se perdre de nos jours et leur détailler nos manières de travailler est indispensable pour leur ouvrir l'esprit à d'autres choses, qu'ils vivent en milieu urbain ou non d'ailleurs. De plus, il y a une dimension de transparence qu'il est nécessaire de mettre en avant, car nous n'avons rien à cacher »*. Pour Mathilde Bernier (élevage Renier et conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Allier) : *« C'est une occasion de faire naître des vocations chez certains ! D'autant plus que les présentations sont ludiques. Nous avons tous, je pense, passé un moment très agréable »*. Outre cela, étaient proposés : un atelier « élevage ovin » tenu par Christophe Dagouneau technicien à la Chambre d'agriculture et éleveur de moutons à Devay, un atelier « Poules pondeuses » tenu par Emmanuel Bernard, un atelier « élevage porcin » avec l'élevage d'Emilie Marie de Montigny-sur-Cannes, un atelier « ânes » avec Louanne Touillon de Decize, un atelier « céréales » tenu par Paul Chopin, agriculteur à Saint-Gratien-Savigny et enfin un atelier dédié aux métiers liés à l'agriculture ainsi qu'au domaine para-agricole (vétérinaires, mécaniciens, banquiers, inséminateurs, assureurs (comme Groupama), etc.).

// QUALITÉ DE L'EAU

89 Un contrat entre Migennes et des agriculteurs

Le 3 juin, des agriculteurs ont signé un contrat d'engagement avec la commune de Migennes pour préserver la qualité de l'eau du captage de la Fontaine-aux-Seigneurs. Un engagement qui court jusqu'au 31 décembre 2024 et qui pourra être renouvelé.

François Boucher, maire de Migennes et président du comité de pilotage du captage de la Fontaine-aux-Seigneurs, a reçu des agriculteurs le 3 juin, pour la signature d'un contrat d'engagement individuel pour préserver la qualité de l'eau de ce captage. Une charte locale pour la qualité de l'eau du captage de la Fontaine-aux-Seigneurs qui intervient en accord avec les maires des communes de Brion, Laroche-Saint-Cydroine et Bussy-en-Othe.

L'objectif étant de réduire les risques de transfert d'intrants agricoles dans l'eau du captage. Ce contrat engage les agriculteurs l'ayant signé à piéger efficacement l'azote potentiellement lessivable après le colza, à couvrir le sol pendant les intercultures longues pour capter efficacement l'azote potentiellement lessivable, à diminuer de moitié l'utilisation de produits phytos contenant du métazachlore ou du diméthachlore, à participer au programme d'essai sur les couverts d'interculture courte, et à maintenir de la diversification des cultures.

Un engagement jusqu'à fin 2024

L'autre objectif de ce contrat est de favoriser une gestion locale et concertée de l'opération de protection de la qualité de l'eau du captage reposant sur un débat argumenté au sein du comité de pilotage. Ainsi, le maire de Migennes s'engage à proposer et faire valider l'évaluation annuelle au comité de pilotage avant sa transmission au Préfet, et maintenir un dialogue au sein du comité de pilotage permettant le consensus autour des actions menées, de leur évaluation et des propositions d'amélioration contenue. Il s'engage aussi à confier à la structure en charge de l'animation agricole l'organisation d'au moins une réunion annuelle d'échanges avec les agriculteurs sur l'opération de protection du captage de la Fontaine-aux-Seigneurs, permettant de les informer des décisions prises en comité de pilotage. Enfin, il s'engage à porter financièrement les actions de la charte nécessitant l'acquisition ou le suivi des connaissances locales et maintenir un accompagnement aux agriculteurs du BAC (bassin d'alimentation de captage). Cet engagement est conclu jusqu'au 31 décembre 2024 et pourra être renouvelé avec ou sans changement en fonction des conclusions des travaux du comité de pilotage.

C. L. d'après communiqué



François Boucher (à droite), maire de Migennes, a signé avec des agriculteurs un contrat d'engagement visant à préserver la qualité de l'eau du captage de la Fontaine-aux-Seigneurs.

ENVIRONNEMENT

// CONFÉRENCE

58

Pas de ver de trop

Le 23 mai, l'EPLEFPA du Morvan accueillait une conférence sur le lombricompostage et la lombriculture ; une pratique connue mais encore sporadique.

Dans le cadre du programme « Enseignons à produire autrement » et du « *Printemps des transitions agroécologiques* », l'EPLEFPA du Morvan organisait une conférence sur le lombricompostage et la lombriculture avec comme invité Cyril Borron cofondateur, avec Vincent Ducasse (prochainement docteur en agroécologie) de l'entreprise Terrestris (située à Caluire près de Lyon) spécialiste en lombriculture et lombricompostage depuis une quinzaine d'années.

L'intérêt

« Par ce procédé de lombricompostage, nous retraitons de la matière organique avec peu de gaz à effet de serre. Pour l'agriculture, le lombricompost est tout à fait adapté car le produit retient jusqu'à 3 fois son poids en eau et constitue une activité biologique jusqu'à 1 000 fois plus importante que le compost traditionnel » détaille Cyril Borron avant d'ajouter : *« le lombricompostage est une partie de la solution pour redonner de la vie au sol, car il a une double casquette d'amendement et d'engrais »*. Mais ce procédé n'est pas *« magique »*.

En détail

Il poursuit : *« Il faut travailler pour arriver à un lombricompost de qualité.*



Legta du Morvan

Cyril Borron montrant aux élèves un échantillon de vers Eisenia Fetida. Découvrez les actions de Terrestris sur : www.terrestris.fr.

Et, pour ce faire, nous travaillons avec trois espèces de lombriciens : Eisenia fetida et Dendrobaena veneta pour produire du lombricompost et le Lumbricus terrestris pour restaurer/créer des sols. Si les deux premiers ont un rôle de dégradeur de matière organique, le dernier est, pour sa part, un laboureur pouvant aller jusqu'à 1 m sous-terre ». Afin de les faire *« travailler »*, Cyril Borron détaille : *« nous pouvons traiter les déchets animaliers, urbains (déchets de tontes, restaurants, etc.) ou encore avec ceux de diverses productions agricoles »*.

In situ

Toujours en recherche de nouveaux déchets à tester, l'EPLEFPA du Morvan, sous la houlette de Cyril Borron et Jean-Nicolas Folliet, formateur en Brevet Professionnel Responsable d'Entreprises Agricoles au CFPPA du Morvan, une plateforme de lombricompostage a été installée : *« l'objectif de notre plateforme est de tester différentes techniques de production avec des intrants différents (fumier de cheval, fumier de bovin, fumier de mouton et certains biodéchets comme le marc de café récolté dans l'établissement). Nous testerons également plusieurs espèces de vers composteurs pour déterminer l'espèce la mieux adaptée à chaque intrant. Dans un second temps, nous réaliserons des essais pour le traitement des boues des pisciculture du Morvan afin de valoriser ces déchets en lombricompost. C'est le premier essai que nous réalisons pour traiter les boues de pisciculture. Nous avons espoir que cela fonctionne, mais comme nous travaillons avec quelque chose d'empirique, nous ne sommes jamais sûrs de rien »* explique Cyril Borron. De son côté Jean-Nicolas Folliet pointe : *« Nous allons intégrer le lombricompost dans un projet fil rouge. Nous voudrions à terme proposer des formations sur le sujet aux particuliers, aux professionnels tels que les maraîchers et pourquoi pas les éleveurs ou les collectivités »*. Pour le moment, la plateforme de lombricompostage de l'EPLEFPA fait 4 m² d'andain actifs et Cyril Borron espère : *« que dans un an nous arrivions à 12 m2 »*. En théorie, il y aura environ 3 à 5 kg de vers de terre au m² qui peuvent dégrader jusqu'à la moitié de leur poids par jour, ce qui permettra de valoriser 1 tonne de Biodéchets et produire environ 250 kg de lombricompost par m2 et par an. Jean-Nicolas Folliet et Cyril Borron stipulent : *« Il y a peu d'émissions de carbone (gaz), ni d'azote (jus), ce procédé est donc non polluant »*.

Partager son ver

Cyril Borron insiste : *« Nous n'avons pas fait le quart de la route en matière d'essais sur le lombricompostage, mais nous avons un outil utile et sain, qui peut impacter positivement le modèle agricole et la protection des ressources – notamment d'eau. Pour moi et mon associé, il est indispensable de travailler dans le partage de connaissances que ce soit avec les professionnels ou les particuliers afin que cette pratique se diffuse et se développe. Nous avons tous intérêt à la voir fleurir »*.

Chloé Monget

Le lombricompost, qu'est-ce que c'est ?

Résultat d'une digestion de fumiers par les vers composteurs en haute densité, le lombricopost est un produit organique. Il permet notamment de favoriser l'activité microbienne du sol. Il est fabriqué principalement à partir de fumier bovin, équin, mais également de biodéchets. Il se négocie en général autour de 300 euros/t et il faut compter entre trois et quatre tonnes de fumiers pour produire une tonne de lombricompost. Les vers nécessaires à sa fabrication se négocient autour de 50 euros / kg (pour les Eisenia Fetida) et se multiplient en fonction de l'apport organique qui leur est donné.

// VERGERS

58

Insectes et maladies

Organisé en partenariat entre le Parc naturel régional du Morvan et l'association les Croqueurs de Pommes section Auxois-Morvan, un stage sur l'entretien des vergers ciblé sur les insectes et maladies était proposé le 11 juin à la Maison du Parc.



Olivier Thiébaut / PNRM.

Virginie Benoit présente les fleurs sauvages utiles au verger.



Olivier Thiébaut / PNRM.

Larve de coccinelle.

Le rendez-vous était fixé à la Maison du Parc pour la seconde journée de stage thématique explorant le règne des insectes et des maladies pouvant causer des désordres dans les vergers. Pour rappel, cet événement était orchestré conjointement entre le Parc naturel régional du Morvan et l'association les Croqueurs de Pommes section Auxois-Morvan. Olivier Thiébaut, chargé de mission paysage et urbanisme au Parc naturel régional du Morvan, précise : *« La formation inverse le paradigme : passer de l'arboriculture conventionnelle : « Ma plante pousse bien parce qu'elle n'est pas malade » à l'arboriculture biologique : « Ma plante n'est pas malade parce qu'elle pousse bien » (Francis Chaboussou, Santé des cultures, 1985) , ou comment travailler avec la nature pour viser une autorégulation des insectes entre eux »*.

Avant toute chose

Il poursuit : *« Au préalable, il est nécessaire d'identifier ce dont on parle : les insectes ravageurs (ceux qui vont causer des dégâts) et les insectes auxiliaires (ceux qui vont réguler les populations d'insectes ravageurs). Cette identification ainsi que le comptage permettent de mesurer l'ampleur d'une attaque, et de décider s'il faut intervenir ou non, et de quelle manière. En effet, les larves (en particulier de coccinelle, de syrphe, de chrysopes) sont particulièrement gourmandes en pucerons et peuvent déjà avoir fait le travail de nettoyage pour vous. Quant aux mouches tachinaires et aux hyménoptères parasitoïdes, elles pondent leurs oeufs sur/dans les chenilles : les larves vont ensuite les dévorer de l'intérieur »*. Mais, pour qu'un certain équilibre soit atteint, certains éléments sont nécessaires.

Équilibre

« Il est indispensable d'avoir des espaces diversifiés dans son verger : diversité d'habitats (zones fleuries, tas de bois, tas de pierres, tas de feuilles), d'amplifier la diversité floristique (pratiquer la fauche tardive annuelle fin septembre, conserver les tiges creuses, garder les touffes d'ortie et de consoude). Cette diversité floristique dans son verger est incontournable pour offrir gîte et couvert aux insectes et à la faune, afin qu'ils puissent agir dès la présence des premiers ravageurs ».

En situation

« À cette fin, un parcours dans l'Herbularium avec Silenes Graines du Morvan (www.silenes-grainesdumorvan.fr) a permis d'identifier les principales plantes sauvages les plus importantes pour les insectes, ainsi que les plantes intéressantes dans les préparations végétales en préventif (voire en curatif). Le pré verger fut également présenté, en tant que système agricole à double production qui offre de nombreux avantages (fruits malades éliminés par les animaux, faible teneur en azote impliquant un moindre intérêt pour les pucerons, éloignement des rats taupiers par piétinement, …) ». Le prochain stage dédié aux vergers aura lieu le samedi 10 septembre (de 10 h à 17 h) et sera ciblé sur la greffe. Renseignements et réservations obligatoires (5 euros/personne) : 03 86 78 79 57.

Olivier Thiébaut (PNRM).

ENVIRONNEMENT

// LES JARDINS DE LA CROISIÈRE

89

Les paniers de la solidarité

Grâce à un partenariat avec la MSA, les Jardins de la Croisière proposent des paniers hebdomadaires à 1,40 euro pièce à 20 bénéficiaires à faibles revenus, pour une durée de 18 mois.

Depuis 2019, les Jardins de la Croisière et la MSA Bourgogne sont engagés dans un partenariat afin de proposer des paniers solidaires à des personnes à faibles revenus du nord de l'Yonne. L'action a permis de distribuer plus de 800 paniers jusqu'alors.

Ces paniers ? Ce sont les mêmes que proposent chaque semaine les Jardins de la Croisière, mais à moindre coût. « *Pour nos abonnés, ce panier revient à 14 euros. Il est composé de légumes bios de saison issus de notre exploitation. Là, avec ce partenariat avec la MSA, le bénéficiaire paye 1,40 euro, soit 10 % du prix* », explique Erik Polrot, directeur des Jardins de la Croisière.

La MSA paye 80 % du prix du panier, les 10 % restant sont pris en charge par le réseau Cocagne (dont font partie les Jardins de la Croisière). Une action qui concerne 20 bénéficiaires « *à faibles revenus, faibles retraites, minimas sociaux ou qui ont eu un accident de la vie* », précise Marjorie Labelle, responsable des travailleurs sociaux dans l'Yonne et la Nièvre, à la MSA Bourgogne. « *Pour en bénéficier, il faut être affilié à la MSA, cela concerne exclusivement les personnes immatriculées au régime agricole* », ajoute-t-elle.

Créer du lien social

Ces 20 personnes peuvent donc bénéficier de ce panier à moindre coût pour une période de 18 mois. « *Ensuite, il est possible de renouveler cette possibilité de prise en charge mais de manière dégressive. C'est-à-dire que le reste à charge ne sera plus de 10 % pour les bénéficiaires mais de 30 % (soit 4,20 euros), pour les 12 mois suivant* », continue Marjorie Labelle. Dix personnes sont concernées par ce second dispositif.

Ce partenariat est « *une action sociale, solidaire, destinée à des gens isolés, oubliés, que les services de la MSA connaissent bien puisqu'ils les accompagnent toute l'année* », reprend Erik Polrot. « *On cherche à créer du lien social à travers cela et à ne pas laisser les personnes dans leur isolement* », pointe Marjorie Labelle.

Le mercredi 22 juin, la MSA et les Jardins de la Croisière étaient réunis, avec quelques bénéficiaires, lors d'une journée récolte et repas partagé, dans les locaux du second. « *L'idée était d'accueillir les bénéficiaires de ces paniers, pour tous se rencontrer, visiter le jardin, récolter, faire un atelier cuisine puis déguster tous ensemble un repas* », indique Erik Polrot.

Une journée qui s'est conclue par la signature d'une nouvelle convention, pluriannuelle, qui a démarré au 1er juillet et qui a vocation à perdurer jusqu'en 2025.

Note : Pour plus d'informations sur les paniers solidaires, contacter les Jardins de la Croisière au 03 86 64 93 18.

Christopher Levé



La journée « récolte et repas partagé » s'est conclue avec la signature d'une nouvelle convention entre la MSA et les Jardins de la Croisière, pour l'opération « paniers solidaires ».



Membres de la MSA, des Jardins de la Croisière et les bénéficiaires des paniers solidaires ont cuisiné un repas à partir des produits récoltés le matin même.

Solidarité Les délégués MSA de Côte-d'Or aux côté du Secours populaire



Sollicités par le Secours populaire afin de recruter des bénévoles supplémentaires, les délégués MSA ont répondu présents pour la 14ème édition de la braderie solidaire de la FNAC, au Zénith de Dijon les 25 et 26 juin. C'est ainsi que des élus MSA de Côte-d'Or, accompagnés de membres de leur famille, ont participé à cet événement. L'un d'entre eux témoigne : *« C'est une très belle action qui permet, d'une part, de collecter des fonds afin d'aider les familles les plus démunies à partir en vacances et d'autre part, de soutenir les actions du Secours populaire. C'est toute une équipe de bénévoles, très solidaire, qui se retrouve avec la même envie de bien faire. Le dimanche, journée consacrée à la vente, a permis un grand nombre d'échanges avec les visiteurs. Nous sommes pleinement satisfaits de ces deux jours! »* D'ailleurs, le rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2023 !

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

• 11 et 12 juillet

La vente en circuits-courts revêt des enjeux majeurs tant sur le point commerciales, réglementaires, et même de communication. Lieu : Nevers. Tarif : 0 € pour les cotisants VIVEA – 0 € pour CERTICREA.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Sortie des anciens exploitants

• Mardi 23 août

Après le succès remporté par le déjeuner-croisière sur la Saône en 2021, la section des anciens exploitants de Côte-d'Or a décidé d'organiser sa journée conviviale annuelle (anciennement journée pique-nique) le 23 août à Besançon. Au programme : départ de Bretenière vers 8h, visite de la chocolaterie le Criollo, déjeuner croisière sur le Doubs, montée en petit train, promenade commentée dans la vieille ville jusqu'à la citadelle, visite libre de la citadelle de Besançon, retour en petit train, retour à Bretenière en autocar, arrivée prévue pour 19h15. Tarif : 86 euros par personne.Inscription impérative avant le 22 juin au 03 80 68 67 67.

BREVES MACHINISME

Déchaumage Väderstad complète sa gamme Carrier

Le nouveau Carrier XT 425-625 vient compléter la gamme d'outils de déchaumage de Väderstad. Ce déchaumeur à disques vient d'être présenté lors du salon allemand DLG Field Days. Le Carrier XT est destiné au travail superficiel à grande vitesse et à la préparation du lit de semences. Il peut être utilisé aussi bien pour le travail du sol ultra-superficiel qu'à une incorporation plus profonde. Disponible en trois largeurs de travail différentes (4,25 m, 5,25 m ou 6,25 m), le Carrier XT peut être livré en version traînée ou portée et être équipé d'une gamme de rouleaux simples ou doubles. L'une des principales caractéristiques de cette nouveauté est le réglage de la profondeur de travail des disques par rotation de la rangée. Ainsi, le Carrier XT est capable d'optimiser les angles du disque en fonction de la profondeur de travail souhaitée. Cela se traduit par une découpe complète à faible profondeur de travail, avec un maintien de la profondeur et une réduction du flux de terre lors d'un travail plus profond, ces deux facteurs contribuant à réduire la consommation de carburant. Le Carrier XT peut être équipé de différents types de disques en acier suédois V-55 : disques de 450 mm, disques TrueCut de 470 mm ou CrossCutter Disc pour le travail du sol ultra-superficiel. Le nouveau Carrier XT 425-625 sera disponible à la commande à partir d'octobre.



Tecnoma Les pulvérisateurs Tecnis homologués 40km/h dans toute l'UE



Tecnoma se hisse parmi les premières marques à proposer une homologation européenne pour rouler sur route à 40km/h. La gamme Tecnis 3500 /4500/6000 bénéficie de cette homologation qui approuve un système de freinage pneumatique sur un essieu fixe ou suiveur et un frein de park. Le tout est complété par un antivol d'attelage empêchant l'utilisation intempestive ou non-autorisée du pulvérisateur. Le constructeur propose ainsi à l'utilisateur un argument pour la revente de son appareil hors de France. De plus, le concessionnaire n'aura pas de frais à engager pour adapter la machine au pays d'adoption.

Entreprises Un nouveau magasinier chez Kub 89

Sa polyvalence et sa connaissance du secteur ont séduit Julien Demoly, PDG de la concession Kubota de l'Yonne. Kub 89 vient de recruter Yves Magniant, au poste de magasinier, pour remplacer Mathieu Fumerand parti vers de nouveaux horizons. A 56 ans, Yves Magniant est titulaire d'une formation de technicien en mécanique agricole et compte une solide expérience : plusieurs postes de technicien en concessions agricoles, parcs et jardins et travaux publics, en France et même au Sénégal. Ces 10 dernières années, il était enseignant dans une MFR



Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10.57€ à 10.85€. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10.85€ devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/07/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 170 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.36	3.36	3.36	
		300-350	3.43	3.43	3.43	
		350-400	3.33	3.48	3.41	-0.13
		400-450	3.33	3.63	3.52	-0.09
		450-500	3.35	3.35	3.35	
F	U	250-300	2.93	3.15	3.09	-0.29
		300-350	3.21	3.35	3.22	0.03
		350-400	3.05	3.15	3.12	-0.05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 191 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.13	3.26	3.21	
		400-450	3.24	3.33	3.30	0.02
	R	400-450	3.02	3.13	3.05	-0.09
F	U	300-350	3.15	3.19	3.18	0.07
		350-400	3.28	3.28	3.28	0.14
		400-450	2.94	3.00	2.97	-0.04

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 210 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.70	2.82	2.75	-0.13
	R	+ 500 kg	2.57	2.67	2.62	-0.08
F	E	24 à 36 mois	3.09	3.34	3.22	-0.32
		- 5 ans	3.15	3.68	3.41	0.22
		5 à 10 ans	2.88	3.05	2.94	-0.31
	U	24 à 36 mois	2.97	3.10	3.02	-0.01
		- 5 ans	2.90	3.11	2.97	-0.01
		5 à 10 ans	2.38	2.87	2.71	-0.25
		+ 10 ans	2.68	2.85	2.78	-0.08
	R	24 à 36 mois	2.55	2.79	2.68	-0.10
		- 5 ans	2.42	2.89	2.78	-0.03
		+ 10 ans	2.26	2.65	2.50	-0.15

OBSERVATIONS

Effectif global : 571 - Taux de vente : 91 %

Broutards, Taurillons : Les cours sont plus ou moins reconduits en fonction de la qualité et de l'âge des animaux. Les bons lots de laitons tirent leurs épingles du jeu. Du côté des taurillons, la marchandise peu légère vieille et inférieure a du mal à trouver preneurs.

Laitonnes / génisses 18 mois : Les bons lots de femelles se font rares. Les animaux légers et vieux se commercialisent difficilement comme les mâles. Les cours des laitonnes bien présentés et de qualité sont reconduits.

Vaches / génisses 3 ans : Des apports plus que corrects pour la saison. Les cours sont plus ou moins reconduits dans les bons sujets jusqu'a 8- 9ans. La présentation est de faible qualité en général dans les femelles âgées. La qualité a beaucoup d'impact sur les cours du jours. En effet les animaux plus médiocres voient leurs baisser légèrement.

Taureaux : Présentation corrects, néanmoins on ressent un tassement des cours.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/07/2022

Effectif : 162

Taurillons :	(410 - 460 kg)	1350 - 1520	3,25 - 3,33
Génisses 16 - 24 mois :	(305 - 450 kg)	830 - 1260	2,72 - 3,23
Génisses 24 - 36 mois :	(585 - 800 kg)	1550 - 2350	2,65 - 2,96
Vaches :		1200 - 2170	

Malgré des apports moins importants en mâles le commerce est plus discuté orientant les tarifs à la baisse.

1 seul lot invendu.

Vente active en femelles à des tarifs fermes. Vente globale.

Peu d'apports en vaches, vente quasi-totale à des tarifs fermes.

Bovins gras : 3

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/07/2022

Effectif : 198

Agneaux gras :	132 - 204	(3,31 - 4,52)
Brebis :	35 - 115	(0,57 - 1,44)
Béliers :	115 - 135	

Commerce plus actif en agneaux et plus particulièrement en mâles lourds.
Bonne demande en brebis et béliers.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/06/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 98 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.18	3.36	3.32	-0.09

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 85 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.72	3.00	2.93	
		5 à 10 ans	2.63	2.84	2.76	0.00
		+ 10 ans	2.51	2.82	2.74	0.00

Effectif global : 183 - Taux de vente : 91 %

Broutards, Laitonnes : Très peu de volumes cette semaine et les cours faiblissent légèrement. À vérifier dans les semaines prochaines.

Vaches : Les cours sont reconduits dans toutes les catégories. La vente est rapide et totale.

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.10	5.25	5.15	0.00

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.20	5.30	5.25	0.05

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 771 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.02	4.45	4.26	
		de 38 à 44 kg	3.82	4.43	4.08	
		de 44 à 50 kg	3.89	4.42	4.21	
		+ de 50 kg	3.66	4.11	3.83	
	R	de 32 à 38 kg	3.53	3.86	3.69	
		de 38 à 44 kg	3.33	3.82	3.56	
		de 44 à 50 kg	3.20	3.77	3.31	
		+ de 50 kg	2.79	3.40	3.14	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 145 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.33	2.21	1.67	
F	U	- de 60 kg	2.25	2.25	2.25	
		+ de 60 kg	1.17	1.34	1.26	

Effectif global : 923 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Une qualité inférieure à la semaine passée, ce qui explique le léger déclin des cours. En plus de ce phénomène, les commerçants ont déjà effectué la majeur partie de leurs achats en vue de la fête musulmane de l'Aïd El Kébir. Néanmoins, il n'y a encore rien d'alarmant concernant la perte de ces quelques centimes.

Brebis, béliers : Cours plus ou moins reconduits selon la qualité de l'offre.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/06/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 757 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.88	4.35	4.11	0.19
		de 38 à 44 kg	3.76	4.33	4.08	0.11
		+ de 44 kg	3.66	4.04	3.81	0.06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 541 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.12	1.44	1.32	-0.14
	R	+ de 60 kg	0.72	1.28	1.18	-0.01

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 49 Vente : 77 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	68	86	76	4

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 141 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	10	94	32	-15

Effectif global : 1 488 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : À l'approche de la fête, les commandes se terminent et les cours s'en font ressentir directement avec une légère hausse. Encore un marché le 6 juillet, avant la fête le 9 juillet prochain.

Brebis : Le volume est important cette semaine, beaucoup de brebis lourdes et une cotation qui perd quelques centimes.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 JUIN 2022 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : une disponibilité moindre des animaux ! Les cours sont reconduits, mais toujours bien en-deçà des couts de production!

Bovins maigres : les cours sont reconduits.

POLITIQUES

La Présidence française du Conseil de l'UE (PFUE) s'est clôturée 30 juin, l'occasion pour le Gouvernement de faire le bilan, et de se féliciter de son action pour « favoriser la mise en place de normes de production identiques » et « réorienter la politique commerciale afin de renforcer les exigences environnementales » : flagrant délit de mensonge !! L'accord avec la Nouvelle Zélande, conclu pendant la PFUE, ne s'intéresse pas aux normes de production, ni aux normes environnementales !

ENVIRONNEMENT

Le projet de révision de la Haute Valeur Environnementale (HVE) a été adopté la semaine dernière par la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE). Cette nouvelle version marque la suppression de la voie B et a pris en compte certaines spécificités des élevages herbivores. Malgré une légère remontée des seuils pour les exploitations avec herbivores, l'item « bilan azoté »reste bien trop contraignant, et ce malgré nos nombreuses demandes et le rappel qu'il ne peut pas y avoir de stockage de carbone sans stockage d'azote !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Dès l'établissement de la proposition du contrat avec votre 1er acheteur, il est possible de saisir le médiateur des relactions commerciales agricoles en cas de litiges (délai de réponse, utilisation des indicateurs ...).
En effet, le médiateur doit intervenir dans un litige relatif « à la conclusion d'un contrat », et la proposition de contrat entre donc dans ce cadre.
Les modalités de saisie du médiateur des relations commerciales agricoles vous sont rappelées en cliquant sur le lien ici .

FOCUS

Le séminaire de la Section Veau Interbev aura lieu ces mercredi 6 et jeudi 7 juillet à Rennes en présence de tous les acteurs de la filière pour réfléchir ensemble autour de la thématique « Veau et attentes sociétale » : définition d'un modèle d'élevage durable et réaliste. En effet, les abattages de veaux n'ayant cesse de diminuer et la consommation subissant une lente érosion depuis plusieurs années, il est urgent que l'ensemble de la filière se mobilise pour dégager des pistes de travail et pérenniser la production.

EN REGION

Sur le terrain, le déploiement du diagnostic Boviwell se poursuit : depuis le 24 avril, l'outil informatique a été lancé. Une étape supplémentaire est franchie: depuis le 30 juin, l'utilisation du support Excel pour réaliser ce diagnostic n'est plus possible ! Dans ce contexte, la FNB rappelle aux éleveurs bovins viande, les conditions d'utilisation de ce diagnostic : une contractualisation EGALIM 2 prenant en compte le coût de production calculé selon la méthode interprofessionnelle!

FAIT DE LA SEMAINE

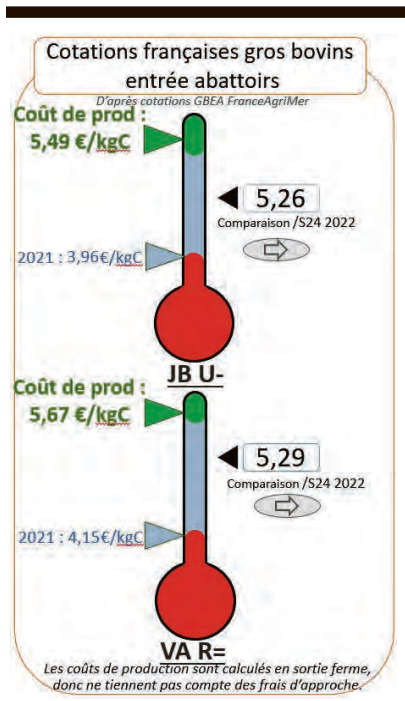
La Commission européenne a annoncé, jeudi dernier, la conclusion de l'accord entre l'UE et la Nouvelle-Zélande... sans aucune clause miroir ! Alors que la France avait fait de la réciprocité des normes, l'objectif principal de sa Présidence au Conseil de l'UE, c'est le jour même du bilan de cette Présidence que l'accord est conclu...
La FNB demande donc au Président Macron de s'opposer publiquement et sans aucune ambiguïté à la ratification de cet accord.
→Lettre Ouverte à E. Macron

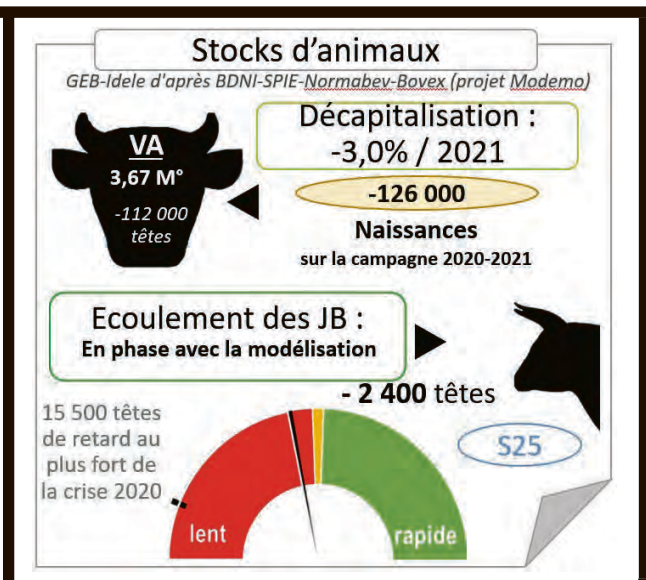
CHIFFRE DE LA SEMAINE

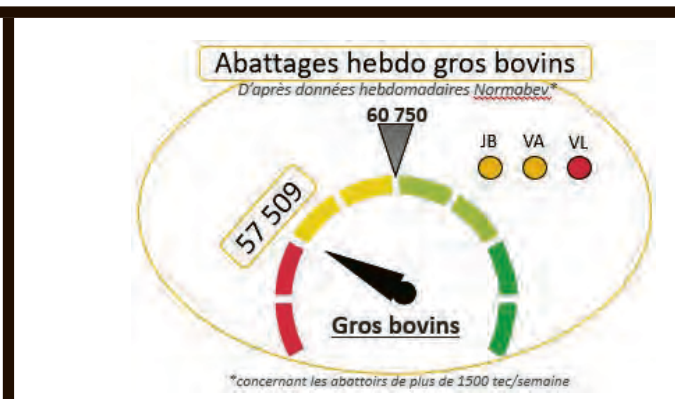
6,9 €

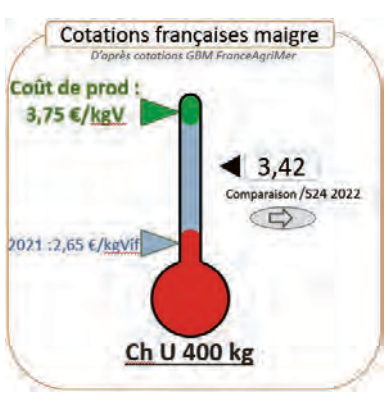
C'est la part sur 100 € de dépense alimentaire, qui revienne au producteur, selon le rapport de l'OFPM publié sur cette année 2022. Cette part était de 6,1€ lors de la dernière actualisation en 2018, soit une hausse de 12%... Cette hausse est à noter, mais reste à modérer quand les hausses de charge des producteurs du fait de l'inflation, ont subies une hausse de +24% en seulement 1 an !

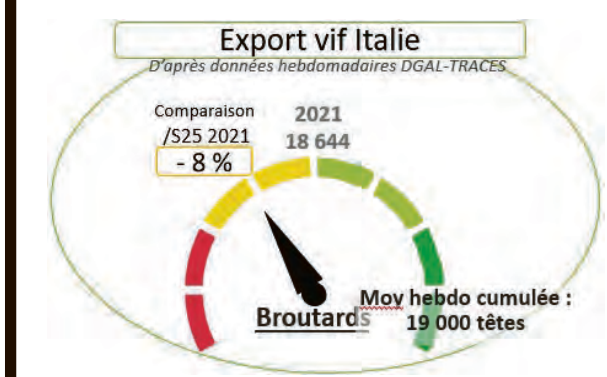
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*















TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 27
du 4 au 10 juillet 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports restent modérés mais suffisants face à des besoins plus limités cette semaine. Les achats pour l'Italie sont plus calmes ; les engraisseurs français restent prudents face au coût de l'aliment et des cours incertains pour le JB en sortie. Les transactions sont globalement calmes, même en marchandise supérieure vaccinée. Les cours sont difficilement reconduits voire en baisse généralisée. En femelles, les ventes demeurent fluides.

Gros bovins maigres : Les volumes sont limités et trouvent preneurs facilement surtout si les animaux sont de bonne qualité. Les tarifs sont globalement reconduits à un niveau satisfaisant. La qualité de la marchandise joue beaucoup sur les cours.

Boucherie : Les volumes sont limités ce qui permet d'équilibrer le marché face à une demande moins mobilisée. Les besoins sont moins pressants à l'approche des congés, notamment en viandes industrielles. Les cours sont globalement reconduits, même si on enregistre une première baisse sur certaines places.

Veaux : Les volumes sont modestes et contingentés à l'intégration. Les mises en place sont prudentes face à un marché du veau gras peu dynamique. Les légères hausses tarifaires enregistrées en veaux laitiers et mixtes ne sont pas reproduites cette semaine. Les cours sont intégralement reconduits dans une ambiance plutôt attentiste. En veaux gras, le commerce se complique en toutes catégories, excepté en sujets lourds bien finis.

Ovins : Les volumes sont réguliers, les derniers achats pour l'Aïd cristallisent la demande sur des agneaux mâles lourds. Dans le reste de la catégorie, les sujets sont davantage triés et les transactions sont moins fluides. Les cours sont en repli cette semaine, plus ou moins marqué selon les bassins. En agnelets, l'effectif est très limité. En brebis, le placement est régulier et rapide.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur MF 825 batterie radiateur et moteur neufs cab. arceaux, bon état.
✆ 06 63 43 51 15

42 - Vends Tracteur Someca 415 A, 1966, moteur refait, freins neufs, batterie bougie de chauffe neuves, carte grise.
✆ 06 58 28 25 52

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Travail du sol

71 - Vends déchaumeur Lemken, 4 m., 9 dents, disques de nivellement, rouleau tube, plus pièces de rechange.
✆ 06 83 13 82 29

54 - Vends MB NH 8040 coupe 3,60 m de 86, et charrue Kuhn brabant 4 corps de 2012.
✆ 06 47 10 58 63

Récolte

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 /70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

21 - Vends presse Welger D 4000, 90 x 70, révisée, bon état de marche, 8 000 euros TTC à débattre (2707)
✆ 03 80 51 87 65 HR

26 - A vendre faucheuse rotative Krone, 6 assiettes bâche. Bon état, Drome sud 2000 euros.
✆ 06 73 00 72 58

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


58 - Recherche auto-chargeuse pour petites bottes carrées (2706)
✆ 06 86 96 39 15

Traitement

34 - A vendre cause retraite, appareil Tecnoma Pulsar, 800 l, prix 200 euros.
✆ 06 16 03 73 77
ou 07 82 82 31 55

Epandage

01 - Vends distributeur engrais Sulky X44 WPB an 2012, 2400 litres, Palle 12-28 pesée barre de guidage 9 campagnes 1500 ha prix 10000 euros HT.
✆ 06 14 68 95 91 HR

Irrigation

26 - Vends 40 tuyaux arrosage ABC, diam 75, long 6M, 10 euros l'unité.
✆ 04 75 71 54 23

38 - Vends 140 tuy alu D50 Perrot 6m 0,70 euros LM 115 tuy PVC Perrot D50 6m 0,40 euros LM poss détail.
✆ 06 68 10 84 37

Forestiers

07 - Vends scie circulaire pro lame 70 buche 25 moteur Subaru 9EX27 très bon état 1440.
✆ 06 23 34 22 22

Cave

39 - Vends pressoir vaslin remorque foulo pompe diverses cuves bacs bazouka cuves a eau tel 0675244962
✆ 06 75 24 49 62

Divers

01 - Vends RB Krone multicut révisé bon état + tracteur J. Deere 6140 R 1ère main 4700 H tbé + tracteur Deutz R100 avec chargeur Stool 6000 H ; loue gîte région Bresse à la semaine.
✆ 06 85 17 96 95

01 - Vends char agricole plateau 1,8 x 3,5 m en bon état prix 100 euros.
✆ 06 08 58 83 33

07 - Vends débrousailleuse Stihl FR 460 TCM à dos, avec tête pour fil neuveressort de transmission neuf, tablieret couteau neuf, très bonétat prix 600 euros
✆ 06.38.03.26.61

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (2704)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur,télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2703)
✆ 06 30 11 59 25

55 - A vendre 300 palox à pommes, d'occasion, 100x120x75.
✆ 06 70 11 56 38

58 - Vends rehausses fosse à grain 2 x 3 m. x 0.60, 100 euros, - grilles séparateur 1.25 x 0.80, 17 u, 80 euros, - banc de scie, 100 euros, - roues remorques : 13.80 x 20, 2 unités et 49 x 17, 26 ply, 4 unités, 80 euros (2705)
✆ 06 86 45 25 82

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 8900 euros.
✆ 06 87 05 63 94

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

67 - Vends Mercedes Vito refrigéré de 2006, 284000 km avec attache remorque, CT ok.
✆ 06 75 04 74 08

Tourisme

42 - Vends moto Yamaha Tenere 700, an. 2021, 2500 km, état neuf, 9 999 €, porte-bagage.
✆ 06 51 41 85 00

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 180 tonnes luzerne bio récolte 21/22, andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (2701)
✆ 06 07 49 13 48

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends grosses pommes de terre, nouvelle récolte, variété Cupido, excellente qualité.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

89 - Vends foin 2021 et 2022 de luzerne bio en ballots rectangulaires, 120 euros la tonne (2702)
✆ 06 07 47 96 59

Fourrage

01 - Vends foin 2021 tb qualité balles rondes.
✆ 06 10 48 93 53

71 - Vends foin 2022 bonne qualité. bottes carrées 90x120 - balles rondes 170filet; livraison possible suivant distance
✆ 06 80 34 74 12

Location

Agricole

26 - Région Pierrelatte éleveur recherche agri voulant refaire structure humus avec sainfoin dactyle semis début septembre irrigué courte ou longue durée au choix étudie ttes propositions. Pour toute correspondance contactez l'Avenir Agricole de l'Ardèche 4, Av de l'Europe Unie BP 139 07001 PRIVAS ou au 04 75 64 90 20 – ref 4165/01
✆ 04 75 64 90 20

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

01 - Exploitation lait-céréales recherche ouvrier polyvalente expérience souhaitée secteur Vonnas.
✆ 06 81 12 48 56

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et laposibilité d'être forcede proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er Septembre 2022. Envoyez CVet lettre de motivation àgedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

26 - Exploitation de production de semence recherche second d'exploitation : Vous êtes volontaire, dynamique, avec une forte envie de réussir à un poste à responsabilité, avec pour objectif de devenir chef de culture ? Poste à pourvoir immédiatement Annonce complète sur www.helianis.eu
✆ 04 27 24 01 70

Animaux

Bovin

01 - Cause surnombre vend génisses Montbéliardes de 6 à 16 mois issues IA contrôle laitier IBR/BVD OK.
✆ 06 85 20 72 52

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (1807)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends très bon taureau Limousin, 6 ans, TGS, possibilité de livraison.
✆ 06 26 20 05 40

Connaissez-vous notre page Twitter ?



42 - Prends en pension 30 à 50 bovins indemnes IBR et BVD à partir du 01.10 foin et enrubannage à volonté, expérience pension bovins de 25 ans.
✆ 07 60 16 19 55

Caprin

42 - Achète chèvres de réforme ou troupeau, enlèvement régulier, paiement comptant.
✆ 06 14 85 04 00

42 - A vendre, cause cessation totale, troupeaude chèvres Alpines, unepartie mise bas septembre,échographiées etunepartie en lait.
✆ 06 14 85 04 00

Ovin

67 - Vends 30 chevrettesBio nées en février, 35 chèvres en lactations. Cornadis Jourdain pour chèvres et pour chevrettes. Baratte à beurre Clages fromagerie moules.
✆ 06 75 04 74 08

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

42 - Vends Bergers Australiens à réserver, chiots nés le 18/05 à la ferme, 3 mâles, 3 femelles, parents Lof, disponibles le 13/07. Mère 250269606048330. Siret 39390514600014. Super sociabilisés, peurs de rien, jamais de chenil. 800 €, TVA 20% récup. Infos photos.
✆ 07 60 16 19 55

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

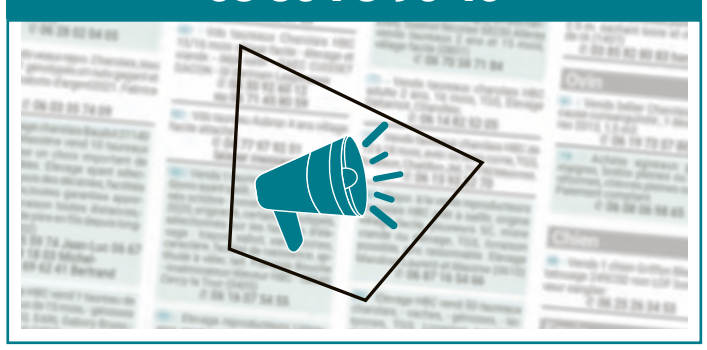
Foncier

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

GROUPEMENT FORESTIER de la COMME DU BAULT

RCS Dijon 429 019 607
capital social 86 800 €
siège social : 8 route de Corcelles
21370 VELARS–SUR–OUCHE

Au terme des AGE AGO du 20/05/2022, les associés ont décidé et approuvé à compter du 20/05/2022 :
- De nommer en qualité de nouveau gérant M. Philippe VAN GHELUE, demeurant 3 rue de l'Eglise 80700 FONCHES FONCHETTE pour une durée de 2 ans renouvelable à compte du 20/05/2022, suite à la démission de Mme Jocelyne JEAN.
- De transférer le siège social :
Ancien siège : 8 route de Corcelles 21370 VELARS sur OUCHE
Nouveau siège : 310 rue des Heurtras – 58110 ALLUY
Radiation au RCS de DIJON et ré immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis
Le Gérant

AL22003005

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MA RENOV. SARL au capital de 5000 €. Siège: 4 bis rue des Vernettes 21470 BRAZEY-EN-PLAINE.889 198 818 RCS DIJON. Par décision en date du 8/04/22, les associés ont nommé, cogérant à compter du 1/01/21, Ahmed Said AYDIN demeurant 4 bis rue des Vernettes 21470 BRAZEY-EN-PLAINE. Pour avis.

AL22002920

TRANSFORMATION

SCI ACDCN

Société civile immobilière
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social
8 rue Alexandre III 21000 DIJON
804 824 449 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 1/01/2022, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 100 €, divisé en 10 parts sociales de 10 € chacune. Son objet sera désormais le suivant : l'acquisition de biens immobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non au moyen d'un bail commercial ou autre, location de logements meublés saisonniers, touristiques ou annuels avec ou sans prestations de services, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou non à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Dirigeant : Avant sa transformation en SARL, la SCI était gérée par Mme Michèle LEBLOND-DUPOND demeurant 8 rue Alexandre III 21000 DIJON. La société sous sa nouvelle forme sera gérée par M. Frédéric DUPOND demeurant 8 rue Alexandre III 21000 DIJON. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL22002939

MODIFICATION DU CAPITAL

H2H, SC, Au capital de 100 euros, porté à 41 100 euros, Siège social : 19 rue de Roseaux, 21380 ASNIERES LES DIJON, 824 580 047 RCS DIJON. Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 31/05/2022 que le capital social a été augmenté de 41 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent euros (100 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante et un mille cent euros (41 100 euros). Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL22003008

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DEMENAGEMENTS TELLA - SARL au capital de 15 000 euros - Siège social : 74 route de Dijon 21370 PLOMBIERES LES DIJON 500 647 268 RCS DIJON , Par décision en date du 20.06.2022, l'associé a décidé de transférer le siège social au 10 rue du Vignery 21160 PERRIGNY LES DIJON à compter de ce jour et de modifier article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance

AL22003015

LEGATIS

DÉMISSION DE GÉRANT

LA VARENNE BOURGOGNE

SCI au capital de 3 048,98€
Siège social : 13 rue des Champs Viaux
21121 DAIX
RCS DIJON 343 677 688

Une DAU du 11/04/2022 a constaté la démission de M Frédéric DUNAND de ses fonctions de gérant à compter du 8/04/2022.La gérance

AL22003016

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI DE LA CONFRERIE

SCI au capital de 1.524,49 €
Siège : Santenay-le-Haut rue de la Crée
21590 Santenay
352 664 338 RCS Dijon

Réunis en AGO et E le 20/06/22, les associés ont nommé co-Gérant M. David LUSSIGNY, demeurant 9 bis, passage Landrieu 75007 Paris. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL22003037

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ESC DIJON-BOURGOGNE

SA au capital de 10508000 €
Siège Social : 29 rue Sambin 21000 DIJON
823945753 RCS de DIJON

Par AGM du 28/06/2022, il a été décidé à compter du 28/06/2022 :
- D'adjoindre à l'objet social les activités de :
- l'accompagnement, l'organisation d'événements, le financement, l'investissement par le biais de toute prise de participation ou toute action en vue de favoriser l'esprit entrepreneurial, la création / reprise d'entreprise par les parties prenantes d'ESC Dijon-Bourgogne, en particulier ses étudiants et diplômés quelle que soit la structuration juridique et capitalistique portant l'activité entrepreneuriale (entreprise individuelle, société, groupe de sociétés…) en France comme à l'international ;
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de DIJON

AL22003041

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCIETE NOUVELLE SOGEPIERRE

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 4 RD 971,
21400 CHAMESSON
522743285 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 28/06/2022, l'associée unique a décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Edmond LEFEBVRE, Directeur Général décédé.POUR AVISLe Président

AL22003044

DIRECTEUR GÉNÉRAL

NEW CENTURY STONE

Société par actions simplifiée
au capital de 59 200 euros
Siège social : 4 RD 971,
21400 CHAMESSON
434676730 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 28/06/2022, a décidé de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Edmond LEFEBVRE, Directeur Général décédé.POUR AVIS Le Président

AL22003047

COMMISSAIRE AUX COMPTES

NEW CENTURY STONE

Société par actions simplifiée
au capital de 59 200 euros
Siège social : 4 RD 971,
21400 CHAMESSON
434676730 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28/06/2022, il en résulte que le mandat de Monsieur Jean-Louis GOUTTENEGRE, Commissaire aux Comptes suppléant, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas renouvelé compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'obligation de nommer de commissaire aux comptes suppléant si le commissaire aux comptes titulaire est une société pluripersonnelle et que ce dernier a fait valoir ses droits à la retraite.
POUR AVIS Le Président

AL22003048

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L.A. CHARPENTE. SASU au capital de 20 000 euros. Siège social : 22 Avenue de la Tille 21110 GENLIS. 828 836 288 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 01/06/2022, l'associé unique a nommé Madame Christel Jeanne LAMBERT née CRONENBERGER, demeurant 2 Impasse des Acacias 21110 LONGEAULT-PLUVAULT, en qualité de Directeur Général. POUR AVIS. Le Président

AL22003051

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

TONNELLERIE MONTGILLARD

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 16 Route de Nuits Saint Georges
21700 SAINT NICOLAS LES CITEAUX
817 549 249 RCS DIJON

L'assemblée générale a, par décision du 23/06/2022, décidé de ne pas renouveler le mandat de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire et de la société SALUSTRO REYDEL, Commissaire aux comptes suppléant.
Pour Avis.

AL22003052

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

OMEGA Société en Nom Collectif au capital de 1 000 €. Siège social : 4 avenue Jean Bertin. Parc Technologique. 21000 DIJON. RCS DIJON 900 712 696. Le 30/06/ 2022, l'AGE a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale **SNC ARC ETOILE**. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL22003057

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL + NOMINATION CO-GÉRANT

SCI ROCARD IMMO

au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
878 964 006 RCS DIJON

L'AGM du 22/06/2022 a nommé en qualité de cogérant Monsieur Stéphane BOUCHETARD, demeurant 10 Rue Paul Lippe - 21000 DIJON, pour une durée indéterminée à compter du 22/06/2022. La même AGM a transféré le siège au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 22/06/2022 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans Terres de Bourgogne, le 15/11/2019 et au BODACC n° 20190225 du 22/11/2019.
Pour avis
La Gérance

AL22003062

AVIS

SMCP

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 €uros
Siège social : Avenue Amiral Chabot
Zone Technoport
21250 PAGNY-LE-CHATEAU
814 245 130 RCS DIJON

Aux termes d'une Décision de la Présidente en date du 23 juin 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Gabin GEORGET de ses fonctions de Directeur Général, et ce, avec effet au 09 avril 2021.Pour avis,

AL22003068

CAPITAL SOCIAL, DIRIGEANTS

Dénomination : ROUSSEAU PAILLE ET FOIN.
SAS au capital de 21 000 euros
Siège social : BLANGEY - 5 RUE DE L'ARROUX, 21230 JOUEY.
849 858 071 RCS DIJON
1. Aux termes de l'AGE en date du 18 mai 2022, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme de 14 000 euros pour le porter de 21 000 euros à 7 000 euros. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
2. Aux termes de l'AGE en date du 30 juin 2022 et à compter de ce même jour, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouveau Président, MonsieurDamien ROUSSEAU, demeurant 5 rue de l'Arroux à JOUEY (21230) en remplacement de Monsieur Gildas BABEY ; Monsieur ROUSSEAU démissionne corrélativement de ses fonctions de Directeur Général.
Pour mention au RCS de DIJON

AL22003087

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 24/06/2022, de la société :
SARL FABB
au capital de 1 281 480.00 euros
Siège social : 17-19 Rue Carnot
21 200 BEAUNE
799 267 703 RCS DIJON
Il a été décidé de transformer la Société A Responsabilité Limitée en Société par Actions simplifiée à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.
A été nommé président : BALBOUL, SA au capital de 1 092 225.00 euros, sise 10 rue de l'horloge 27000 Evreux, 351 413 729 RCS Evreux
Cessions d'actions : Les actions sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants et le cas échéant entre conjoints. Toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des associés présents ou représentés détenant au moins les trois quarts du capital social. Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des associés dans un acte.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom .Chaque action donne droit à une voix.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis

AL22003120

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DEROGNAT ET CIE, SAS, au capital de 200 200 euros, Siège social : RD 74, 21700 CORGOLOIN, 036 580 017 RCS DIJON. La société KPMG SA TOUR EQHO domiciliée 2 avenue Gambetta, 92066 CEDEX PARIS LA DEFENSE a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la SARL CHANOINAT-COUCHOT ET ASSOCIES (ORCOM) pour reprendre le mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ; il n'y a pas lieu de remplacer M. Michel LEVY Commissaire aux Comptes suppléant. Pour avis. Le Président.

AL22003091

AVIS DE NON DISSOLUTION

HDF 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social :
35 Avenue du 8 septembre 1944
21200 BEAUNE
RCS DIJON 529 838 112

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL22003107

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AROKARIA

Société par actions simplifiée
au capital de 426 000 €
Siège social : 24 Rue des Templiers
21121 FONTAINE-LES-DIJON
DIJON RCS 829 916 444

Aux termes d'une assemblée générale en date du 15/06/2022,les associés ont pris acte de la démission de M Louis BEYER de ses fonctions de président et de Mme Amandine BEYER de ses fonctions de directrice générale à compter du 01/06/2022et de la nomination de LES EPICEAS, en qualité de présidente à compter du 01/06/2022.
En conséquence, la précédente publication est modifiée comme suit :
DIRECTION
Ancienne mention
Président :
Monsieur **Louis, Jean, Maurice BEYER**, né le 04/05/1981 à MACON (71), et domicilié à BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol.
Directrice générale : Mme **Amandine**, Marie, Julie **BEYER**, née GELE, le 22/07/1981 à BESANCON (25) et domiciliée à BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol
Nouvelle mention
Présidente :
LES EPICEAS, SAS domiciliée à FONTAINE LES DIJON (21121), 24Rue des Templiers et immatriculée auprès du RCS de DIJON sous le numéro B : 912 393 154
Directeur Général
Néant
Pour avis
La présidente

AL22003110

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 30 juin 2022, l'associé unique de la société LN AUTO SERVICE, EURL au capital de 4 000 euros, Siège social : 8 rue du Vieux Château 70140 CHAUMERCENNE, RCS VESOUL 793 269 960, a décidé de transférer le siège social au 14 rue d'Emeraude 21110 SOIRANS, à compter du 01/07/2022. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS VESOUL sous le numéro 793 269 960 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Les statuts ont étés modifiés en conséquence.Le gérant est Monsieur Nicolas LY demeurant 14 rue d'Emeraude 21110 SOIRANS. Pour avis – La Gérance

AL22003112

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHALLENGER

Société à responsabilité limitéeau capital de 8 000 euros
Siège social : 37 Rue d'Alsace
21200 BEAUNE
RCS DIJON 501 391 163

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 37 Rue d'Alsace à BEAUNE (21200) au 13 Rue de l'Enfant à BEAUNE (21200) à compter du 1er octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22003115

GÉRANCE

Aux termes d'une AGO en date du 22/06/2022, les associés de la SARL L.B.I, au capital de 20 000 € ayant son siège social route de Griselles, ZA la Vraiville 21330 LAIGNES et immatriculée au RCS de DIJON n° 521 717 355, ont pris acte du décès de M. Olivier LAFARGE intervenu le 15/05/2022 et ont nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Brigitte LAFARGE, demeurant rue Bellevue 89160 FULVY, pour une durée indéterminée à compter du 22/06/2022. Pour avis, La Gérance

AL22003130

// GÉRANCE

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE FUSION

LCM DIJON - FRANCHE COMTE
Société par actions simplifiée
au capital de 340 000 euros
Siège social : 11 impasse BOIRAC
21000 DIJON
441 520 608 RCS DIJON

La société LCM DIJON - FRANCHE COMTE a établi par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 30 mars 2022 un projet de fusion avec la société MATERIEL MEDICAL, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 5 311 euros, dont le siège social est 215 rue Jean et Jean Claude Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 809 008 626 RCS LONS-LE-SAUNIER. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 7 avril 2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet juridique le 30 juin 2022 et effet comptable et fiscal rétroactivement au 1er octobre 2021. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société LCM DIJON-FRANCHE COMTE étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société MATERIEL MEDICAL CHAMPAGNOLAIS depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société LCM DIJON -FRANCHE COMTE, la société MATERIEL MEDICAL CHAMPAGNOLAIS s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Le mali technique de fusion s'élève à - 42 434 euros. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er octobre 2021, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société MATERIEL MEDICAL CHAMPAGNOLAIS depuis le 1er octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société LCM DIJON - FRANCHE-COMTE depuis le 1er octobre 2021. Pour avis

AL22003072

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Jérôme BOIZARD , Notaire de la SARL dénommée « CBMK NOTAIRES ASSOCIES »** , le 31 mai 2022, enregistré à LA ROCHE SUR YON, le 17 juin 2022 sous le numéro 2022N 1324, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Pierre CONVERS, demeurant à DIJON (21000) 71 avenue de Langres,
Célibataire.
Au profit de Monsieur Ludovic Vincent Benoît BEN SAFI, demeurant à DIJON (21000) 17 bis, rue de la Manutention,
Célibataire.
Désignation du fonds : Le fonds de commerce de bureau de Tabac, débit de boissons et jeux instantanée exploité à DIJON (21000) 28 rue d'Ahuy, lui appartenant, connu sous le nom commercial « LE TABAZINC », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 393 804 984.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (65 500,00 EUR),- au matériel pour QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (4 500,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, Chez Me Claude NADIN, notaire à DIJON, 21 Boulevard Carnot.
Pour insertion
Le notaire.

AL22003096

// ADDITIF-RECTIFICATIF

ERRATUM

SARL TELLUS
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 B Rue de la Montolle
21260 SACQUENAY

ERRATUM A L'ANNONCE PARUE LE 01/07/2022
Aux termes d'une décision en date du 30/06/2022, les associés ont pris acte de la démission de M. Jérôme BRUET de ses fonctions de gérant à effet du 21/06/2022, de sorte que ce dernier n'a jamais exercé les fonctions de gérant.
Pour avis
La Gérance

AL22003071

// DIVERS

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 25 juin 2016, Monsieur Joseph Georges MAREY, née à COMBERTAULT (Côte d'Or) le 08 février 1920, en son vivant retraité, veuf en première noces, non remarié de Madame Marie-Thérèse Elisabeth GAUTHERET, demeurant à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), EPHAD, 21 Rue Victor Hugo, décédé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or) le 03 avril 2022, a institué trois légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 21 juin 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 27 juin 2022.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL22003133

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures du 04/07/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LES MAILLYS : Terre Urbanisme : RNU
1 ha 34 a 50 ca
- Belle prevoire: ZR-38
BRAUX, BRIANNY, MARCIGNY-SOUS-THIL, POUILLENAY : Objectif : Maintien des exploitants
BRAUX : Terre
La parcelle ZI 52 est incluse dans des ZNIEFF de type 1 et 2
Urbanisme : RNU
90 ca
- Moulin de braux: ZI-52
BRIANNY : Terre
Les parcelles C 185, C 190 et C 191 sont incluses dans des ZNIEFFde type 1 et 2,
Urbanisme : RNU
1 ha 23 a 80 ca
- Les maux champs: C-185-190-191
MARCIGNY-SOUS-THIL :
Terre et pré
Urbanisme : RNU
La parcelle ZB 52 est incluse dans des ZNIEFFde type 1 et 2 et est située partiellement dans un milieu humide
1 ha 37 a 60 ca
- Les champs dorand: ZB-54 - Les ruelles: ZB-52
POUILLENAY: Parcelles en nature de sol et pré
Urbanisme : Zone A du PLU
1 ha 01 a 40 ca
- Dessus de pre martin: D-136-137
CHAZILLY, FOISSY, SAINTE-SABINE, VEILLY : Objectif : Maintien du fermier en place
CHAZILLY : Terre - Urbanisme : RNU
5 ha 42 a 00 ca
- Champs des epruyers: ZL-1(*)
FOISSY : Pâtures - Urbanisme : carte communale, zone classée non ouverte à la construction
2 ha 61 a 37 ca
- En fa: B-445
SAINTE-SABINE : Terres - Urbanisme : RNU
1 ha 22 a 00 ca
- Champs de guillaume bazan: ZA-11-12
VEILLY : Terres et pâtures - Urbanisme : RNU
26 ha 29 a 79 ca
- La chapelle: ZA-7(*) - La fas: ZB-23(*) - Saussot: ZD-23(*)-40(*)-41(*)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/07/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003097

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HOST AND GUEST

SARL en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège : 18 rue Pisseloup,
21410 FLEUREY SUR OUCHE
887 829 588 RCS DIJON

L'AGE du 15/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Yvan SCRIABINE demeurant 18, rue Pisseloup, 21410 FLEUREY SUR OUCHE a été nommé liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est 18, rue Pisseloup, 21410 FLEUREY SUR OUCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON en annexe au RCS.

AL22003006

DISSOLUTION

SAS BOSSER

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000.00 euros
Siège social : Zone Commerciale
21210 SAULIEU
495 196 537 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2022 :
Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Juin 2022 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Michel, Camille BOSSER, demeurant Le Meix - La Cour d'Avau - 89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Le Meix - La Cour d'Avau - 89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, adresse à laquelle toute corres-

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

pondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL22003109

DISSOLUTION

CUMA DE MONTOLOYE

Société Coopérative Agricole à capital variable
CUMA DE MONTOLOYE - SOCIETE EN LIQUIDATION
Numéro d'agrément : 21-655
N° d'immatriculation au RCS Dijon : 432 422 053
Mairie, 21190 MONTHELIE
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 25 mai 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : M. DE SUREMAIN Eric demeurant à Monthelie
Lequel dispose des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL22003118

FINANCIA EXPERT

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ATS 21 TAXI DE LA COTE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1.000 euros.
Siège de liquidation : Chez Mme Edith SKOTNICKI, 31 rue de Cramont, 21400 CHATILLON SUR SEINE.
801 795 121 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 4 juillet 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation au 30/06/2022, donné quitus au liquidateur M. Thierry SKOTNICKI dmt chez Mme Edith SKOTNICKI, 31 rue de Cramont, 21400 CHATILLON SUR SEINE et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL22003119

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LEVEQUE

Société Civile Immobilière
au capital de 304,90 Euros
Siège Social : Rue de la Roulotte
21560 ARC-SUR-TILLE
313 106 965 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry LEVEQUE, demeurant 14 rue du Pourcher - 21560 ARC-SUR-TILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 7 rue des Renardières – ZA 21560 ARC-SUR-TILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003124

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LEVEQUE

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 304,90 Euros
Siège Social : Rue de la Roulotte
21560 ARC-SUR-TILLE
Siège de liquidation :
7 rue des Renardières - ZA
21560 ARC-SUR-TILLE
313 106 965 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry LEVEQUE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le Liquidateur.

AL22003125

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/06/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HMS HOLDING
Objet social : Acquisition,gestion,vente de tous portefeuilles de valeurs mobilières de placement,titres de participations,parts d'intérêts,de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs,gestion de trésorerie,sans limitation quelconque et quel que le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et accessoirement, exercice d'activités de conseil en informatique...
Siège social : 15 Rue GENERAL JOUBERT, 21000 DIJON
Capital initial : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON
Président : ZOUAGHI Jaouad, demeurant 15 Rue GENERAL JOUBERT, 21000 DIJON FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Toute transmission et cession d'actions même au profit d'un associé, du conjoint d'un associé, du partenaire PACSÉ d'un associé est soumise à l'agrément préalable des associés décidé à la majorité des 3/4 des associés présents ou représentés

AL22003010

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 23 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MARQUET EVENEMENT
Siège social : 51 rue des Blanches Fleurs, 21200 BEAUNE
Objet social :
- l'animation, la promotion et la sonorisation de soirées privées ou publiques, à destination de particuliers ou professionnels ; – la location, l'installation, la vente de tous matériels de sonorisation, lumières, hi-fi, vidéos, éclairages; ainsi que tous mobiliers et matériels liés à l'évènementiel, la décoration et la réception (vaisselle, tables, tente, barnum, structures gonflables….) ;
- la vente de tous systèmes de sonorisation, lumières, hi-fi, vidéos, éclairages, … ;
- l'achat et la vente de tous instruments de musique, de partitions, de tous accessoires liés à la musique en général ;
- l'organisation de toutes activités événementielles et spectacles vivants ;
- l'entretien et la réparation de matériel ou instrument de musique ;
- le conseil en communication, production et édition audiovisuelle, phonographique et multimédia ;
- la dispense de cours de musique.
- l'organisation d'évènements privés ou publics, manifestations, réceptions, congrès, séminaires à destination de particuliers ou professionnels, wedding-planner et plus généralement, toutes activités évènementielles, et spectacles vivants ;
- la réalisation de travaux d'entretien courant des jardins, parcs et espaces verts ; notamment la taille des haies et des arbres, la tonte, le débroussaillage ; l'enlèvement de déchets occasionnés par lesdites prestations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Xavier MARQUET, demeurant à BEAUNE (21200) – 51 rue des Blanches Fleurs
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22003033

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 29/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société à responsabilité limitée.
Dénomination : JEREMIE LADERRIERE.
Siège : 6 rue des 100 vignes à BEAUNE (21200).
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5 000 euros constitués uniquement d'apport en numéraire.
Objet :
la société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables,elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui- ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires,elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Gérant : Monsieur Jérémie LADERRIERE demeurant 6 rue des 100 vignes à BEAUNE (21200).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL22003058

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 29/06/22, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : AMP
Siège social : 67 rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON
Objet social : - la propriété, la gestion et 'administration, par bail ou autrement, de tous les mmeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alexandre JEANNIN demeurant 20 rue des Tilleuls - 21000 DIJON et Monsieur Marco CHETIF demeurant 37 rue Parmentier - 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22003063

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING JULIEN PAYEN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 10 rue des Huiliers
21340 NOLAY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOLAY du 27 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : HOLDING JULIEN PAYEN.
Siège social : 10 rue des Huiliers – 21340 NOLAY.
Objet social : l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Julien PAYEN, demeurant 10 rue des Huiliers – 21340 NOLAY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22003070

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30/06/2022 à QUETIGNY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI RECORBET
Siège social : 33 Rue des Vignes, 21800 QUETIGNY
Objet social : - l'acquisition d'un immeuble ou terrain, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Jean-Luc RECORBET demeurant 33 Rue des Vignes, 21800 QUETIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22003102

AVIS DE CONSTITUTION

COSSARD PAYSAGES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue Sylvestre Chauvelot
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 15 Juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : COSSARD PAYSAGES
Siège social : 4 rue Sylvestre Chauvelot - 21200 BEAUNE
Objet social :
- D'entrepreneur du paysage par l'exploitation d'un fond de paysagiste,
- De concepteur du paysage,
- L'entretien d'espaces verts publics ou privés, comme la tonte, l'élagage, l'abattage, le repiquage et le petit bricolage,
- La création paysagère et l'aménagement paysager d'espaces verts publics ou privés,
- La conception de plans paysagers,
- La maçonnerie paysagère (murs en pierres, dallages, pavages, engazonnement, terrasses en bois, création de parking, création de cours et d'aller, clôture rigide) ayant un lien ou non avec la décoration,
- La plantation de tout type de végétaux,
- L'activité de conseil et d'intermédiaire liée aux activités de jardinier paysagiste,
- La vente, le négoce et l'achat de tout type de végétaux et plus généralement de tous produits non réglementés liés au paysage,
- La vente de produits biocides,
- L'acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- La mise en valeur, l'administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Jules COSSARD, demeurant 4 rue Sylvestre Chauvelot - 21200 BEAUNE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22003103

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date à THOISY LE DESERT (21) du 30/06/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée (associé unique)
Dénomination sociale : TLD-OFFROAD
Siège social : Chemin des Mourons 21320 THOISY LE DESERT
Objet social :
Fabrication de véhicules tout terrain, engins similaires, voitures de course,
Entretien, réparation, préparation de véhicules (4x4),
Entretien, réparation de matériels agricoles,
Entretien, réparation de motocycles, quads, SSV,
Entretien, réparation de matériels de motoculture,
Travaux de métallurgie (réparation de pièces métalliques ou matériels par soudure, meulage...),
Fabrication de pièces métalliques (pare choc, protection, arrimage sur véhicules 4x4),
Achat, vente de véhicules d'occasion (voitures, 4x4...),
Achat, revente de pièces détachées.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Etienne MATHIEU, demeurant 5 Rue Verdreau 21320 STE SABINE
Immatriculation : RCS DIJON

AL22003127

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PERNAND-VERGELESSES du 29 juin 2022, il a été constitué une EARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DOMAINE JONATHAN BONVALOT
Siège social : 19 rue du Paulant - 21420 PERNAND-VERGELESSES
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 7 500 €
Objet : Gestion et exploitation de biens viticoles
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Gérant :
Monsieur Jonathan BONVALOT demeurant 2 rue des Petits Vergers – 21340 LA ROCHEPOT
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, la gérance.

AL22003129

NIÈVRE

// MODIFICATION

RÉDUCTION DE CAPITAL

EARL SIMON

Les Marlots 58310 BOUHY
Au capital social de 78 419,77 euros
RCS NEVERS - N° 380 196 378

Par procès-verbal d'AGE du 31 mars 2022, le capital a été réduit de 3 896,17 euros pour être ramené à 74 523,60 euros et le siège est fixé au 5 Les Marlots 58310 BOUHY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis

AL22002766

NOMINATION DE GÉRANT

DOMAINE SERGE SERAFINI

SCEV au capital social de 356 920 Euros
Siège social : 14, rue de la Mairie - Boisgibault
58150 TRACY-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 431 736 693

Le 15.06.2022, l'assemblée générale a nommé Gérante, la société LES VIGNOBLES VILLBOIS dont le siège est 43, rue de la Quézardière 41110 SEIGY et immatriculée au RCS BLOIS sous le numéro 804 890 994 à compter du 1er juillet 2022 en remplacement de Mme Evelyne SERAFINI.
Pour avis.

AL22003012

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

SCM DE LA RUE DE LOURDES

Société Civile de Moyens
au capital de 3.811,23 €
Siège social : 37, boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
315 669 366 RCS NEVERS

L'Assemblée générale du 14 juin 2022 a pris acte de la démission de Mme Mireille CATIER de ses fonctions de cogérante au 30 juin 2022 et désigné à compter du 1er juillet 2022 Mme Caroline MARKIEWICZ, dt 4 impasse de la Renardière – 58000 SERMOISE SUR LOIRE, en qualité de nouvelle cogérante avec Mmes CORDA, DE SOUZA, FENAYON, MARTIN-HUSSON et COLAS déjà en exercice.
Pour avis, la gérance,

AL22003013

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

D'UNE PIERRE DE COUX

SAS au capital de 2.000 euros
Siège social : lieudit « Tinte »
58300 SOUGY SUR LOIRE
838 349 371 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2022 a décidé de transférer le siège social du 2 rue Simon Marion – 58000 NEVERS au lieudit « Tinte » - 58300 SOUGY SUR LOIRE.
Pour avis, le Président, M. J-M. MARCHAND

AL22003014

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TADUNEX

Société par actions simplifiée
au capital de 216 800 euros
Siège social : 49 Boulevard du Maréchal Juin, 58000 NEVERS
810 913 079 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 05/04/2022, il résulte que la société MAVILAU, SAS au capital de 458.000 €, dont le siège social est sis 49 Bd du Maréchal Juin, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 477 552 152, a été nommée en qualité de Présidente à compter rétroactivement du 01/01/2022 en remplacement de M. Denis LE CALVAR, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL22003027

ae ALPHA EXPERTS

A2M'PRINT

Société Par Actions Simplifiée au capital de 6 000.00 €
Siège social : 3 Quai de la Jonction - 58000 NEVERS
891 445 207 RCS NEVERS
L'AGM du 13/06/2022 a, à compter du même jour :
- pris acte de la démission des fonctions de directeur général de Monsieur MehdiBEROUADJI et de Monsieur Mohamed FERAOUNI,
- décidé de transférer le siège social à 109 Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22003050

DÉMISSION DE GÉRANT

GAEC MARION MICHEL ET MIKAËL

Société civile au capital de 241 000 euros
Siège social : Saint-André - 58170 LUZY
502 116 593 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/06/22, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Michel MARION de ses fonctions de gérant de la société à compter du 01/07/22 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis et mention
La Gérance

AL22003080

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS

SA au capital social de 1 587 825 Euros
Siège social : Technopôle
58470 MAGNY-COURS
R.C.S. NEVERS 411 741 440

Décision du 29.06.2022 :
Anciennes mentions :
Membres du conseil de surveillance :
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
INVEST GRAND DUCHE
Nouvelles mentions :
Membres du conseil de surveillance :
Philippe LIGIER demeurant 2 Ter chemin du Pré-Langard à
COLIGNY (SUISSE)
Eric VERNAY demeurant 49 chemin de Corbet
74380 BONNE
Pour avis.

AL22003083

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATION DE LA GÉRANCE ET RÉDUCTION DU CAPITAL

PHARMACIE SAINT ARE

SELARL de Pharmacien d'officine
au capital de 50.000 euros
Siège social : 12 route de Moulins
58300 DECIZE
818 162 695 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2022 et des décisions de l'associé unique du 30 juin 2022, les modifications ci-après à publier :
Anciennes mentions :
Gérants
- Dominique BIDAUD dt 12, route de Moulins – 58300 DECIZE- Michel PESSIOT dt 144, rue de la Raie – 58000 NEVERS
Capital : 100.000 €
Nouvelles mentions :
Gérant
- Dominique BIDAUD dt 12, route de Moulins – 58300 DECIZE
Capital : 50.000 €
Pour avis, le gérant

AL22003090

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CENTRE MAREE

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 47, allée Jacques Gandouin
58000 NEVERS
327 477 477 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 14 juin 2022 a décidé de transférer, à compter du même jour, le siège social du 47, allée Jacques Gandouin – 58000 NEVERS au Marché Carnot, Avenue du Général de Gaulle – 58000 NEVERS.
Pour avis, le gérant
P. GEORGES

AL22003101

AVIS DE TRANSFORMATION EN EARL

GAEC VALLET

Société civile au capital social de 198 400 euros
Chevigny - 58300 DECIZE
RCS NEVERS - N° 424 285 815

Par délibérations d'AGE du 30 juin 2022, le GAEC VALLET a été transformé en une EARL disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL VALLET
SIEGE SOCIAL : Chevigny - 58300 DECIZE
GERANT : Mme Annie VALLET, demeurant Chevigny - 58300 DECIZE
CAPITAL SOCIAL : 99 200 euros divisé en 992 parts de 100 euros représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : agrément pour toutes les cessions
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis, la gérance

AL22003108

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL «ETA CHOPIN»

Société à responsabilité limitée
au capital de 215 000 €
Siège social : Chez Monsieur et Madame Gilles CHOPIN
58340 SAINT-GRATIEN-SAVIGNY
RCS NEVERS 528 121 262

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20/06/2022, M. Paul CHOPIN a démissionné de ses fonctions de cogérant à compter du 20/06/2022.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL22003122

COGEP AVOCATS

NON DISSOLUTION

COMPTOIR D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN DU CENTRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 43 rue des Champs Pacaud
58000 NEVERS
309 685 741 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 30.06.22, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance

AL22003123

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

HERINE

SAS au capital de 10.000 euros
Siège social : Galerie Marchande du Centre Commercial
Route de Fourchambault – 58180 MARZY
910 354 950 RCS NEVERS

Suivant décisions du 22 juin 2022, les associés ont décidé d'étendre l'objet social qui devient : vente de produits d'épicerie fine, d'alimentation de luxe, de confiserie, chocolats, miel, glaces, crêpes, produits alcoolisés à emporter, petits articles d'art de la table et de décoration.
Pour avis, le Président
Hervé MINCHIN

AL22003131

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LES QUATRE

SCI au capital de 1 500,00 €uros
8 rue du Pont National 58140 LORMES
488 461 831 R.C.S. NEVERS

Aux termes de l'AGE en date du 10/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant STRAHODINSKY Joséphine, 2 bis rue de la Fontaine de l'Orme - 91320 WISSOUS en remplacement de Isabelle RICHARD, démissionnaire .

AL22003134

// GÉRANCE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 juin 2022 enregistré à la recette des impôts de NEVERS le 24 juin 2022, dossier 2022 00016655, référence 5804P01 2022 A 00435, la SASU L'EPICURIEN, au capital de 1 500 €, sise 21 rue Ferdinand Gambon 58000

ANNONCES LÉGALES

NEVERS, RCS NEVERS 834 690 679, a cédé à SAS DES BORDES, au capital de 2 000 € sise rue de la Grande Vanne Château des Bordes immatriculée au RCS de NEVERS n° 911 590 644, son fonds de commerce de restaurant bar brasserie caviste et exploité, 21 rue Ferdinand Gambon 58000 NEVERS, moyennant un prix de 120 000,00 €. Entrée en jouissance le 24 juin 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au cabinet de Maître Stéphanie BON, 8, rue du doyenné, 58000 NEVERS.

AL22003036

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 30 juin 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 1er juillet 2022 Dossier 2022 00017196 référence 5804P01 2022 A 00438, la société LA PROVIDENCE, SAS au capital de 10.000 € ayant son siège social 90 route de Lyon – 58000 SERMOISE SUR LOIRE, immatriculée 533 842 043 RCS NEVERS, a cédé à la société FM BOURGUIGNON ayant son siège social 74 avenue du 08 mai 1945 – 58660 COULANGES LES NEVERS, immatriculée 753 212 240 RCS NEVERS
Un fonds de commerce de « fabrication et vente de produits de boulangerie, pâtisserie, confiserie et restauration rapide sis et exploité RN7 – 90 route de Lyon – 58000 SERMOISE SUR LOIRE.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 400.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 269.171 € et aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 130.829 €.
L'entrée en jouissance est intervenue le 1er juillet 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales par la société COGEP AVOCATS, 3 rue du Bengy – 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour unique insertion

AL22003106

// VENTE AUX ENCHÈRES

S.C.P. « Sophie KREICHER
et Stéphane SANDELLI »,
titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune de VILLAPOURCON (58370) cadastrées Section An°656 - Les Egoutis (2ha 07a 04ca), Section A n°644 - Sur la Comme (05a 78ca), Section AO n°31 - La Gravelle Bois de Fragny (13a 45ca), Section AO n°34 - La Gravelle Bois de Fragny (51a 40ca), soit une contenance totale 02 hectares 77ares 67 centiares, moyennant le prix de 8.250,00 euros uros.Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120),qu'il exercera son droit de préférence.
Pour avis et mention.Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL22003011

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE PROPRIETE BATIE SISE A CORBIGNY

La vente aura lieu en l'étude de Me S. KOWAL, Notaire associé à CORBIGNY 58, au plus offrant et dernier enchérisseur, le :
Vendredi 12 Août octobre 2022, à 10h en l'Etude
A la requête de Mme Micheline PETILLOT et Mme BLOND Yvette,
Suivant le jugement rendu par le Tribunal Judiciaire le 05/05/2021, il sera procédé, après accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit :
LOT UNIQUE : commune de CORBIGNY (Nièvre) 16 Lotissement Le Champart - Route de Rennebourg,
Une maison d'habitation élevée sur sous-sol. Jardin autour,
Cadastrée Section AD n°45 – pour 7a 95ca.
MISE A PRIX : CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (55.000,00€).
Présence d'un locataire en place. Jouissance par la perception de loyers.
Visites prévues le jeudi 21 juillet 2022 de 16 à 18 heures
le mercredi 10 août 2022 de 16 à 18 heures
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé à l'Etude de Me KOWAL, où toute personne peut en prendre connaissance, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus indiqué.
Chaque enchère devra être d'un multiple de CINQ CENT EUROS (500,00€)
Toute personne désirant enchérir devra, avant les enchères, déposer entre les mains du notaire un extrait d'acte de naissance de moins d'un mois, ainsi qu'un chèque de banque de 5 500,00€ pour participer à l'adjudication.
Nota. - Frais préalables payables en sus du prix d'adjudication. Pour tous renseignements, s'adresser à Me S. KOWAL, notaire à Corbigny, tél. 03.86.20.01.88.

AL22003116

// DIVERS

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SUCCESSION

Par testament olographe du 16 avril 2015, Mr LABOLLE Christian Jean Régis, né à NEVERS (Nièvre) le 25/3/1948, dt à GUERIGNY (Nièvre) 5 rue du Champ de la Croix, célibataire, décédé à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) le 18/8/2021, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 11/2/2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 3 Juin 2022.
Les oppositions sont à former en l'Etude de Me JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.
POUR AVIS
Me JACOB, Notaire.

AL22003053

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 27/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
R LADIES (SARL)
2B, R JEAN DESVAUX - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 793 467 036
Le Greffier,

AL22003073

Par jugement en date du 27/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
BATISOL (SARL)
23, R SAINT-AGNAN - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS/RM 58 : 494 435 068
Le Greffier,

AL22003074

Par jugement en date du 27/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
S.P.R (SARL)
20, R DE CHARLEVILLE - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 528 208 812
Le Greffier

AL22003075

Par jugement en date du 27/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
TAVARES Ricardo
3, R SAINTE AGATHE - 58190 TANNAY
RCS/RM 58 : 753 716 075
Le Greffier,

AL22003076

Par jugement en date du 27/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
EXPRESS AUTOMOBILES SERVICES SPEEDY II (SARL)
RTE DE FOURCHAMBAULT ZAC DU CD N° 40 - 58180 MARZY
RCS/RM 58 : 492 186 515
Le Greffier,

AL22003077

Par jugement en date du 27/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
SARL RESTAURANT LES PALMIERS (SARL)
31, R DU NORD - 58530 DORNECY
RCS/RM 58 : 528 893 761
Le Greffier,

AL22003078

Par jugement en date du 27/06/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
ROBERT ET ASSOCIES CONSTRUCTIONS (SARL)
5, R VOLTAIRE - 58600 GARCHIZY
RCS/RM 58 : 789 623 733
Le Greffier,

AL22003079

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GUERIN PEREIRA Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) le 29/06/2022, Monsieur Grégory JOBY né à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire) le 10 mai 1981 et Madame Isabelle VENUAT née à MOULINS (Allier) le 13septembre 1980, son épouse, demeurant à DONZY (58220) 1Impasse du Champ des Filles - La Grande Brosse initialement mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage à leur union célébrée à la mairie de CHATILLON (Allier) le 18août 2007, ont adopté le régime de la séparation de biens.
Les oppositions à ce changement de régime matrimonial auront lieu dans un délai de 3 mois par lettre recommandée avec accusé réception ou par exploit d'huissier au notaire rédacteur de l'acte.

AL22003082

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

SUCCESSION VACANTE INVENTAIRE

Par testament olographe en date du 23/5/2015, Mme BOULIN Raymonde Aline, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 19 bis rue de Plantenoix, née à SAINPUITS (89520) le 26/8/1932, veuve de Mr LECETRE Jean Gaston, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 12/11/2017, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, suivant procès-verbal en date du 24/6/2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 29 Juin 2022.
Les oppositions s'il y a lieu, sont à former en la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.
POUR AVIS.
Me JACOB, Notaire.

AL22003093

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALAIN ROGEON ULM
SARL au capital de 1 000 euros
Hangar Communal Aérodrome de Clamecy,
58500 CLAMECY
523 838 399 RCS Nevers

L'associé unique a approuvé, le 27 juin 2022, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr ROGEON Alain demeurant 26 Les Prieurs, 89130 LEUGNY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 27 juin 2022.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL22003004

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI COLBERCO

SCI au capital de 15246 €
Siège Social : 25 ter bd de la République
58000 NEVERS
440749471 RCS de NEVERS

Par AGO du 09/06/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. CORBIER Jean-Marc 25 ter bd de la République 58000 NEVERS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 09/06/2022
Radiation au RCS de NEVERS

AL22003007

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL CONSORTIUM HOTELIER DU MORVAN LES SETTONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 32.624,09 €uros
Siège social : Les Settons Montsauche
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
711 880 310 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/3/2022, il résulte que l'assemblée générale des associés a :
- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/3/2022 ;
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Jean-Jacques PAYEN, demeurant Les Settons Montsauche - 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS et l'a déchargé de son mandat ;
- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/3/2022.Mention sera faite au R.C.S. de NEVERS.
Pour avis.

AL22003056

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

SCI LECASTOR RCS NEVERS 504.565.573

SCI au capital de 500 euros
Siège social : Hameau de Bourdoiseau
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Siège de liquidation : 19 rue du Bourbonnais
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

L'A.G.E. réunie le 31/05/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Gérard GACOUGNOLLE demeurant 19 rue du Bourbonnais 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 19 rue du Bourbonnais 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur.

AL22003064

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ETABLISSEMENTS ROUGEAUX

SARL en liquidation
au capital de 15.244,90 €
Siège de liquidation :
37 Chemin de la Postaillerie
58500 CLAMECY
329 165 245 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 18 juin 2022 au siège de liquidation, a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Hugues ROUGEAUX dt 37 Chemin de la Postaillerie – 58500 CLAMECY de son mandat de liquidateur.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, M. Hugues ROUGEAUX.

AL22003100

PLUS D'INFOS SUR

// CONSTITUTION

SCP DINET et Associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD,notaire à CLAMECY, le QUATORZE JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : ALBL
Forme :Société civile
Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 euros)
Siège Social : METZ LE COMTE (Nièvre), Champagne - 49 Route de Teigny
Objet Social : La gestion, l'administration, la mise envaleur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biensou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérance : Monsieur Laurent LEPLAT et Madame Brigitte COUDRIN, demeurant ensemble à METZ LE COMTE (Nièvre)Champagne - 49 Route de Teigny.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour Avis,

AL22003028

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14 juin 2022, il a été constitué une SARL dénommée:
BENOIT FORET TP
Objet social : activité de tous travaux forestiers ; de terrassement - réseaux ; négoce et revente d'arbres et végétaux.
Siège social : rue des Portots 58800 OISY
Capital : 2 000 euros
Gérance : M. Benoit PINHO DA COSTA demeurant rue des Portots 58800 OISY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22003031

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 29/06/2022, constitution d'une SARL dénommée LA FABRIQ'A PIZZA au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à VARZY (58210), 19 Bis Rue de l'Angle, ayant comme objet : Restauration rapide (sandwich, panini, salades, pizza..) à emporter ou par e-commerce, Vente de boissons chaudes ou fraîches sans alcool, Vente de pâtisserie, viennoiserie, crêpes, gaufres; confiserie, glaces... Livraisons à domicile ; créée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation de la Société au RCS. Gérance: Aline DELJEHIER et Adam LIEVRE, dt ensemble 6 Rue Roger Salengro 58500 CLAMECY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL22003039

Etude de Maître Fabrice CAVET,
Notaire associé à SAINT SATUR (Cher),
79 rue du Commerce.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Fabrice CAVET, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « SAS DU CANAL LATERAL », titulaire d'un Office Notarial à SAINTSATUR, 79 rue du Commerce, le 25 mai 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : YHP.
Le siège social est fixé à : COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 32 rue deVillechaud.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont :
- Monsieur Yann PANATIER apporte : CINQ CENTS EUROS (500,00€)
- Madame Houda PANATIER apporte : CINQ CENTS EUROS (500,00€)
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les co- gérants sont Monsieur Yann PANATIER et Madame Houda BELOUED demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58200), 32 Rue de Villechaud.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis
Le notaire.

AL22003059

Etude de Maître Fabrice CAVET,
Notaire associé à SAINT SATUR (Cher),
79 rue du Commerce.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Fabrice CAVET, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « SAS DU CANAL LATERAL », titulaire d'un Office Notarial à SAINT SATUR, 79 rue du Commerce, le 21 juin 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
• D'acquérir des biens et droits immobiliers (en état futur d'achèvement ou achevés,)
• D'apporter,
• De vendre des biens et droits immobiliers.
• La mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration,
• D'affecter et hypothéquer tout ou partie du patrimoine de la société ou conférer quelque garantie que ce soit sur le patrimoine de celle-ci.
• D'emprunter au nom de la société, se faire consentir des découverts en banque.
• De consentir un bail, le renouvellement ou la modification d'un tel bail.
• De participer à la fondation et l'administration de ladite société.
• De participer à tous apports à une société constituée ou à constituer.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : EVNATALSO.
Le siège social est fixé à : TRACY-SUR-LOIRE (58150), 12 Rue des Froids.
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont :
Madame Eva SOHATZKY apporte 500 euros.
Monsieur Alain SOHATZKY apporte 250 euros.
Madame Nathalie SOHATZKY apporte 250 euros.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Eva SOHATZKY demeurant TRACY-SUR-LOIRE (58150) 12 rue des Froids.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

AL22003060

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : TBC Nevers ; Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : 46 B, Boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS ; Objet social : Activité de barbier - Exploitation de salon(s) de coiffure pour hommes - Achat, vente de produits capillaires et de beauté, d'accessoires et d'équipements de la personne ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 500 € ; Gérance : Mme Nathalie FAUSEL dt à LA GUERCHE SUR L'AUBOIS (18) - 11, rue de Robinson ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL22003089

AVIS DE CONSTITUTION

ROCEAG
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 17 ROUTE DES MOLLETS - VILLECHAUD
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Avis est donné de la constitution, suivant acte sous seings privés en date à COSNE COURS SUR LOIRE du 1er juillet 2022, pour 99 ans, de la Société à Responsabilité Limitée dénommée ROCEAG, au capital de 5.000 € dont le siège social est 17 ROUTE DES MOLLETS – VILLECHAUD 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Objet : exercice de la profession d'expert-comptable.
Gérance : M. Julien RACLIN demeurant 17 ROUTE DES MOLLETS - VILLECHAUD – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
Immatriculation au RCS de NEVERS.
La gérance.

AL22003105

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES BALESMES

SC au capital de 7 800 euros
Siège social : 27, Boulevard des Garibaldi
89100 SENS
508 694 551 RCS SENS

En date du 20/05/2022, l'AGM a décidé de transférer le siège social du 27, Boulevard des Garibaldi, 89100 SENS au 1214 Avenue de Vaugrenier 06270 VILLENEUVE LOUBET à compter du 20/05/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'ANTIBES.
Pour avis-La Gérance

AL22002771

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 21/01/2022, l'âge de la sci, sci riou basfroi, 1 r de la tour 89320 Villiers Louis, capital 1524,49€, rcs sens 379909476, transféré le siège au domicile du gérant Riou Martine sis 6 r basfroi 75011 paris 11è arrondissement à compter du 21/01/2022, rad sens, immat rcs paris

AL22002828

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GARAGE RELIN MICHEL

SARL au capital de 150 000 €
Siège social
21 rue de Preuilly 89000 Auxerre
382 360 576 RCS Auxerre

Le 22/06/2022, l'associé unique a transféré le siège social de la société au 11 avenue de la Tournelle, 89000 Auxerre à compter du 01/07/2022, et a modifié en conséquence l'article des statuts. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL22002942

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUXERRE PARE BRISE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social
21 b rue de Preuilly
89000 Auxerre
818 253 254 RCS Auxerre.

Le 22/06/2022 a transféré le siège social de la société au 11 avenue de la Tournell, 89000 Auxerre à compter du 01/07/2022, et a modifié en conséquence l'article des statuts. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL22002943

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL LA LIBERTE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 177 405,00 euros
porté à 229 025 €
Siège social : Ferme de la Liberté
89310 POILLY SUR SEREIN
479 119 943 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'Associée unique en date du 27 juin 2022, il a été décidé de réduire le capital social pour pertes d'une somme de 118 270 €, puis d'augmenter le capital social par apport en nature d'une somme de 169 890 €, ce qui entraine les mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à la somme de 177 405 euros, divisé en 11 827 parts sociales d'une valeur nominale de 15 euros chacune.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de 229 025 €, divisé en 45 805 parts sociales d'une valeur nominale de 5 euros chacune.
Aux termes de cette même décision, l'Associée unique a constaté la fin de la mission de l'Administrateur provisoire, Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE.

AL22003026

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CCF – Siège : 17 rue Robert Petit 89300 JOIGNY – RCS SENS 852 689 223 – Aux termes de l'AGE du 30/06/2022 les associés ont nommé en qualité de président : Monsieur Claude CHANZY demeurant à CHARMOY (89400) 32 rue du Pont, en remplacement de M. COTTENCIN démissionnaire. Cette nomination a pris effet le jour même et l'AGE du même jour a décidé le transfert de siège du 17 rue Robert Petit à JOIGNY au 20 rue Robert Petit et décidé correlativement la modification de l'article 4 des statuts.

AL22003030

SCEA REGNARD

Société civile d'exploitation agricole au capital de 308 000 €
Siège social : 1 Sortoise – 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
912 701 059 RCS SENS
L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2022 a nommé Mme Christine SUARD épouse REGNARD, demeurant à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150), 1 Sortoise, aux fonctions de gérant.Pour avis, la gérance.

AL22003049

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du château

PHARMACIE DE LA PUISAYE

Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 400 000 euros
Siège social : place André et Robert Genêt 89130 TOUCY
RCS AUXERRE 493 258 933
Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 14 juin 2022, suite à la constatation d'une erreur matérielle, la mention du Directeur général Madame Pénélope ROTA est supprimée.
POUR AVIS
Le Président

AL22003065

AVIS DE PUBLICITÉ

LEADER MOREZ

Société en Nom Collectif
Au capital de 2 249 885,25 euros
Siège social : 12 Quai Jobez – Résidence Rive Gauche -Morez
39400 HAUTS DE BIENNE
505 236 620 RCS Lons-le-Saunier

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :
Monsieur Vincent PICQ, né le 2 mai 1961 à AVALLON (89200), demeurant 13 rue du Général Leclerc à AVALLON (89200).
Aux termes des décisions ordinaires et extraordinaires de l'associée unique en date du 30 juin 2022, il a été décidé :
- de remplacer à compter du 30 juin 2022 la dénomination sociale «LEADER MOREZ» par « MOREZ DISTRIBUTION».
- Transférer le siège social du 12 Quai Jobez – Résidence Rive Gauche -Morez
39400 HAUTS DE BIENNE à AVALLON (89200), Chez Ets SCHIEVER, ZI – Rue de l'étang, et ce à compter du 30 juin 2022.
- Modifier en conséquence les statuts,
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lons-le-Saunier sous le numéro 505236620 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL22003081

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décision du 30.06.2022, l'associé unique de la SARL L & H, capital 15.000 euros, siège social à MONTHOLON (89) 13, rue Dranem - Aillant S/Tholon, 817 809 015 RCS SENS, a décidé d'augmenter son capital social de 185.000 euros par incorporation de réserves. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAPITAL : 15.000 euros ; NOUVELLES MENTIONS: CAPITAL : 200.000 euros.

AL22003085

ANNONCES LÉGALES

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GTSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 52 500 euros
Siège social : 11, rue des entrepreneurs
Parc d'activité de la Petite Ile
89300 JOIGNY
482 427 127 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 JUIN 2022, l'associé unique a nommé Monsieur Sylvain ROILLAND, demeurant 33 Grande Rue – 89116 LA CELLE SAINT CYR et Madame Sandrine ROILLAND née MARTIN, demeurant Grande Rue – 89116 LA CELLE SAINT CYR, en qualité de co-gérants pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruno BLANCHECOTTE, démissionnaire.

AL22003086

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MARQUES

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue de la Résistance –
Le Grosset -
89300 CHAMVRES
852 950 583 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2022, l'associé unique a décidé d'ajouter à l'objet social l'activité de location de biens immobiliers nus et meublés.Pour avis, le président.

AL22003092

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : HABITAT 2015.
Forme : SAS.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : Boulevard PROFESSEUR RAMON, 89210 BRIENON SUR ARMANCON.
820310530 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 1 juin 2022, les associés ont décidé, à compter du 1 juin 2022, de transférer le siège social à 29D Boulevard Vaulabelle, 89000 Auxerre.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence
Président : Monsieur Jean-Louis LABOUE, demeurant 29D Boulevard Vaulabelle, 89000 Auxerre
Radiation du RCS de Sens et immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL22003113

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL «MAISON DAMPT»

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 1 rue des Violettes
89800 MILLY
RCS AUXERRE 505 388 553

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 02/05/2022, les associés ont décidé, à compter du 02/05/2022, de réduire le capital social d'un montant de 1 000 € pour le ramener à 9 000 €.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le représentant légal.

AL22003114

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : ALPHA MEDICAL.
Forme : SAS.
Siège social : 5 Rue LOUIS RENAULT, 89000 AUXERRE.
834708166 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juin 2022, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 3000 euros à 100000 euros.Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence..
Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL22003117

EARL DU LUXEMBOURG

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 55 500,00 euros
Siège social : 8 route des Rougeriots -
Le Luxembourg - 89500 DIXMONT
331 292 151 RCS SENS
L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2022 a décidé, à compter rétroactivement du 1er avril 2022, de :
- Réduire le capital social de 27 210 € afin de le ramener à 28 290 €,
- Proroger la durée de la société de 90 ans, reportant son terme au 18 décembre 2119,
- Transformer l'exploitation agricole à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Foncier Agricole.
- Pris acte de la démission de Mme Anne-Marie VASSARD de ses fonctions de gérant.À compter rétroactivement du 1er avril 2022, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : GFA DES ROUGERIOTS.
Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du code rural et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole.
Capital social : 28 290 €.
Siège social : 8 route des Rougeriots – Le Luxembourg - 89500 DIXMONT.
Durée : Jusqu'au 18 décembre 2119.
Gérant : Mme Mélanie VARACHE demeurant à DIXMONT (89500), le Luxembourg, 8 route des Rougeriots.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément des associés dans tous les cas sauf celles conclues entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL22003128

OBJET SOCIAL

Dénomination : La ferme des guettes GFA.
Forme : SC au capital de 12700 euros.
Siège social : Fontette ,2 les guettes, 89450 89450 - ST PERE.
907798425 RCS Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juin 2022, les associés ont décidé à compter du 29 juin 2022 de modifier l'objet social comme suit : GFA non exploitant. Propriété, jouissance, administration et mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme,conformes aux articles L.416-1et suivants du code rural, et de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens , dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.
Mention sera portée au RCS Auxerre.

AL22003132

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 mars 2020,
Monsieur Roland **BOURDILLAT**, en son vivant retraite, demeurant à FOURONNES (89560) 11 chemin de Mailly le Chateau.
Né à FOURONNES (89560), le 13 mai 1933.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à FOURONNES (89560) (FRANCE), le 13 décembre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIE, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), 1 Place de l'Eglise, le 11 mai 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIE, notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (89580) 1 Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89010, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22003055

safer Bourgogne Franche-Comté

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHATEL-CENSOIR – Lande et Futaie
2 ha 20 a 27 ca - La croix saint pelerin: B-81 - Le cotat du vaux de vezela: D-296-299 - Sur gevre: D-608[290] - Sur la croix saint pelerin: B-92 - Sur la fontaine st potenci: B-41-46
Zonage : zone N du PLUi
DEUX RIVIERES – Bois-Taillis
29 a 87 ca - Cotat de la fourche: D-94
Zonage : zone N du PLU
EGLENY – Bois-Taillis
12 a 50 ca - Le carron: C-398 - Lessiau: F-6
Zonage : RNU
GY-L'EVEQUE - Bois-Taillis
20 a 70 ca - Le cul de sac: ZM-1
Zonage : zone N du PLU
MERRY-SUR-YONNE - Lande
10 a 80 ca - Cotat de palotte: D-239
Zonage : zone N du PLUi
MIGE – Bois et Taillis sous Futaie
26 ha 32 a 10 ca - Bois de narme: B-3(AJ)-3(AK)
Zonage : zone N du PLU
PRECY-LE-SEC – Bois-Taillis
4 a 50 ca - Le part: ZH-18
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/07/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22003104

Maître Thibaut COSTET
Notaire6, rue de la Planche
71120 CHAROLLES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 21 août 2012,
Madame Raymonde Gisèle MENY, en son vivant retraitée,demeurant à TOUCY (89130) maison de retraite.
Née à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (89170), le 7 juillet 1929.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à TOUCY (89130) (FRANCE), le 20 octobre 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier XIBERRAS,Notaire à TOUCY (Yonne), 7 Rue Philippe Verger, le 10novembre 2021.
Maître Thibaut COSTET, notaire à CHAROLLES (Saône et Loire),6 Rue de Planche a reçu un acte de contrôle de la saisine du légataire universel, le 29 juin 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut COSTET, notaire à CHAROLLES,référence CRPCEN : 71078, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du contrôle de la saisine du légataire universel et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22003061

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AMARELLA SARL

SARL EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 10 000euros
SIEGE : 32 AVENUE JEAN JAURES,
89100 PARON
SIEGE DE LIQUIDATION : 4 IMPASSE BIENTZ
95120 ERMONT
498 465 590 RCS SENS

L'AGE réunie le 08/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie CATRIN, demeurant 4 Impasse Bientz 95120 ERMONT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Impasse Bientz 95120 ERMONT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL22003009

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl BOIS FORET** 89 Apt 18 Bat F, rue Henry Gérard 89700 Tonnerre (Exploitation forestière). RCS Auxerre 835365149. CIP 4555. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003017

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SASU Y'AMASI** 26 Lieudit les 80 Besaces 89250 Hauterive (import export de fruits et légumes). RCS Auxerre 882837511. CIP 4553. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **l'EARL LES ÉCURIES DE LA COUR BUISSON** 31 rue Raymond Vernay 89170 Saint Fargeau (activités agricoles équestres). RCS Auxerre 804816940. CIP 4554. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Jean-Mary Robert Alain MOREAU** 4 route de Sermizelles 89660 Bois d'Arcy (travaux forestiers). RCS Auxerre 498652650. CIP 4556. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique BOTESIA** 10 Le Vau 89240 Pourrain (paysagiste). RCS Auxerre 833111073. CIP 4557. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique O DEL'ART** 9 impasse de la Croix 89240 Beauvoir (peinture bâtiment). RCS Auxerre 828789677. CIP 4558. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003022

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl ADS DRUYES** 4 place Jean Bertin 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES (Hôtel restaurant traiteur salon de thé débit de boissons). RCS Auxerre 800648099. CIP 4559. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22003023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ENTREPRISE MORENO** SARL 4 rue des Charrons 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 301365193. CIP 2444.

AL22003024

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 27/06/2022 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de **Monsieur Guillaume FRAU** 4 Les Foucards 89520 Fontenoy (plomberie, chauffage). RCS Auxerre 801687682. CIP 4482. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon .

AL22003025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 29/06/2022 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre **de Monsieur Cédric HARDY** 78 Avenue Hoche 89000 Auxerre RCS Auxerre 429184286. CIP 4452

AL22003029

Jugement du Tribunal de Commerce de TROYES en date du 29/06/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif (L.643-9 al.2 et R.643-18) de la **SAS SOCIÉTÉ NOUVELLE GAUVAIN DEMADE ;** activité : sciage, rabotage du bois, hors imprégnation (RCS AUXERRE 602.880.296).

AL22003032

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LYS

SCI au capital de 1000 €
Siège Social : 53 avenue Emile Zola
89100 SENS
492097332 RCS de SENS

Par AGE du 28/06/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme King Claire 140 rue Saint-Charles 75015 PARIS 15 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 28/06/2022
Radiation au RCS de SENS

AL22003040

DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

EARL DE BUSSY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 123 895,32 €
Siège social : 6 rue Guillaume le Bouc
89400 BRION
328 848 866 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2022, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions des gérants, le tout à compter de cette date.
M. Alexandre BOISE, demeurant à AUTUN (71400), 9 rue Jeannin et M. Nicolas BOISE DONOSTIA-SAN-SEBASTIAN (Espagne), Paseo Zarategi 58 2°C, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 6 rue Guillaume le Bouc, 89400 BRION, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).Pour avis, le liquidateur.

AL22003045

SCP Sylvie LELIEVRE

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

« SCEA LISERON MARIE»

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 750,00 Euros
Siège social : Rue des Ecoles
89450 VEZELAY
R.C.S AUXERRE : 401518733

L'AGE du 25/05/2022 a approuvé les décomptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Mme Marianne FOUCHET, liquidateur.Il a été constaté la clôture de la liquidation au 31 mars 2022.Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention
Le liquidateur.

AL22003046

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

SERGIO ET PAT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 39 bis Rue Rouget de l'Isle
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 68 Rue du Tartre
89550 HERY
750 430 365 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 21 juin 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Serge BAZIN, demeurant 68 Rue du Tartre – 89550 HERY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 68 Rue du Tartre – 89550 HERY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL22003095

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SMB BATIMENT
Société par actions simpliée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18B Route de Saint Julien du Sault,
89116 LA CELLE SAINT CYR
RCS SENS 813 100 906
Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2022.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
– Monsieur Sébastien FESSY, demeurant 18B Route de Saint Julien du Sault, 89116 LA CELLE SAINT CYR.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
18B Route de Saint Julien du Sault, 89116 LA CELLE SAINT CYR, siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL22003098

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 29/06/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : OSOLEMIO
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.
Siège social : 10, rue Pasteur 89100 SENS
Objet : l'activité de traiteur ; l'achat et la vente de produits et plats italiens sous le marché couvert à SENS (89100).
Durée : 99 ans.
Gérant : M. Mario POLINI, demeurant à SENS (89100), 10 rue Pasteur.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL22003043

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 28 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LE PEINTRE AUBERT VINCENT
Siège social : 40 Rue Sous Murs, 89000 AUXERRE
Objet social : Peinture intérieure et extérieure, plâtrerie ; Rénovation et aménagement de locaux ; Isolation intérieure ; Revêtements de sol ; Achat, vente et location de matériel.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Vincent AUBERT, : 40 Rue Sous Murs, 89000 AUXERRE, a été nommé gérant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL22003034

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 juin 2022, il a été constitué une Société civile, dénommée SC PELM. Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet social : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Société au capital de 3 000,00 €.
Siège social : 37 rue Victor Hugo - 89100 Malay-Le-Grand
Durée de 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports de 3 000,00 € en numéraire.
Le gérant est M. Pierre THENARD demeurant 37 rue Victor Hugo - 89100 MALAY-LE-GRAND.
Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, un fondateur.

AL22003035

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HS2N COURTAGE
Objet social : Activités de courtier en opérations de banque et services de paiement et intermédiaire en assurances et toutes activités annexes.
Siège social : 14 RUE DU DC PAUL PICQUET, 89100 SENS
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS
Gérance : Monsieur BELLETEIX ROMAIN, demeurant 14 RUE DU DC PAUL PICQUET, 89100 SENS

AL22003042

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/07/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée de participations financières de profession libérale de Commissaires de justice aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SPFPL PFAFF & BOURDENET
Capital : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 €.
Siège social : 12, Place des Héros 89100 SENS
Objet : la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral régies par l'article 1er, alinéa 1 de la loi susvisée et ayant chacune pour objet l'exercice de la profession de Commissaires de justice ; la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession.
Durée : 99 ans.
Présidente : Madame Delphine PFAFF, demeurant à SENS (89100), 26 boulevard du 14 Juillet
Directrice Générale : Madame Emilie BOURDENET, demeurant à SENS (89100), 62 rue Carnot
Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL22003111

VALCOMA

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er juillet 2022, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : VALCOMA.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 2 000 €.
Siège social : 45 Grande rue - 89580 MIGÉ.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 2 000 €.
Gérant : M. Valentin VERNIN demeurant 45 Grande rue - 89580 MIGÉ.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL22003094

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination BUSINESS PROJECT une SARL au capital de 133.000 euros, ayant son siège social à CHEMILLY-SUR-YONNE (8925) 9, rue de Bourgogne, ayant pour objet la constitution soit pour elle-même, soit pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, de toutes sociétés, entreprises et groupements relevant des activités industrielles, commerciales, agricoles, immobilières ou autres ; la prise de toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises quelle que soit leur forme juridique par voie de souscription, participation dans des sociétés existantes, achats, cessions, échanges de titres ou de toute autre manière ; le management et la gestion, notamment administrative ou financière de ces mêmes sociétés ou de toutes autres personnes ou entreprises et la prestation à ces entreprises de tous services ; la formation dans tous les domaines ; la prestation de services aux entreprises, le conseil en matière financière, gestion, qualité, stratégie, marketing, politique et animation commerciales ainsi que la mise en place et le développement de systèmes informatiques ; la propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, de crédit-bail, de location, de vente de tous immeubles, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par voie de location de ses immeubles. Le gérant est M. Cyril CHAUVOT - 47, rue de la Procession - 89259 GURGY.
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL22003126

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ANNONCES LÉGALES

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
- ☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
- ☐ RÉUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
- ☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
- ☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
- ☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
- ☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour **1 AN - 120 €**

☐ Je m'abonne pour **2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix ***

- ☐ pour 1 an 53 €
- ☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

// ENSEIGNEMENT

58

À livre ouvert

Dans le cadre de la Fête du livre d'Autun, les élèves de la classe de 3e du Legta du Morvan ont accueilli, Catherine Cuenca, autrice.



Les élèves ont pu poser leurs questions à Catherine Cuenca, autrice, durant la rencontre organisée par le Legta du Morvan.

Legta du Morvan

Suite à la lecture en classe de l'ouvrage Eldorado ou le trésor de la cité perdue de Catherine Cuenca, et dans le cadre de la Fête du Livre d'Autun, les élèves de 3e du Legta du Morvan ont rencontré l'autrice, le 20 mai dernier.

Aller plus loin

Afin d'ouvrir les esprits, Corinne Merle, enseignante de français et Marie-France Humbert, enseignante en éducation socio-culturelle, ont organisé la rencontre. *« Après avoir lu le livre en cours aux élèves, nous leur avons proposé ce moment privilégié. Afin de préparer un peu plus la rencontre, ils ont aussi réalisé des affiches illustrant les différents moments de l'ouvrage »* détaillent-elles.

Appréciation

Pour les élèves, cette expérience fut enrichissante comme le précise Matis, 16 ans, souhaitant devenir mécanicien agricole : *« C'est la première fois que je rencontrais une auteure professionnelle. C'est très intéressant de découvrir ce genre de métier que nous ne connaissons pas »*. Pour Ema, 15 ans, se destinant à une carrière d'aide soignante : *« Cela m'a donné envie d'écrire pourquoi pas un livre un jour. Je ne savais pas du tout que l'on pouvait devenir écrivain professionnel »*. Lenny, 14 ans, voulant plus tard être pisciculteur : *« Cela nous sort un peu du cadre de l'agriculture pour nous montrer que d'autres voies sont possibles. Pour certains, cela peut tout changer »*.

Marquant

Si chacun d'eux a apprécié la venue de l'autrice, ils n'en retiendront pas forcément la même chose.

Pour Lenny, ce sera la manière différente de percevoir et de représenter un passage du livre selon les élèves : *« On voit que chacun a son imagination propre ce qui est très riche dans la construction d'un projet - personnel ou professionnel. Chacun a ses atouts »*. De son côté, Matis souligne : *« D'habitude je ne lis pas du tout. Et là, le fait que ce soit les professeurs qui nous aient fait la lecture a un peu changé mon regard sur les romans et m'a donné envie de m'y mettre - en plus de l'histoire que j'ai trouvée passionnante »*.
Enfin, Ema retiendra la rencontre en elle-même : *« On croise une personne, avec un caractère et un parcours très différent du nôtre. Le temps d'un instant, on apprend à les connaître. Et, ces rencontres nous font grandir un peu à chaque fois ; c'est une chance »*.

Chloé Monget

// ENVIRONNEMENT

21

Une machine à compost qui fédère et fait réfléchir

À Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, Annick Mathieu, plus connue sous le surnom de « Mamie Chaussettes » a décidé de faire réfléchir les enfants sur les efforts, au sens propre, à faire pour préserver la planète : sa machine à compost réclame de l'huile de coude, mais c'est pour la bonne cause !

Depuis le 10 juin, aux abords des serres de la Ferme du Château, à Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon, se dresse une drôle de machine : le Ludicompost fait penser à une sorte de grosse machine à laver, qu'on actionne avec une manivelle. Mais là, pas de linge immaculé : l'engin sert à recycler des déchets organiques pour en faire du compost naturel. Il ne va pas en produire des quantités industrielles mais l'essentiel est ailleurs : il s'agit en fait d'une machine à visée pédagogique destinée à faire prendre conscience aux enfants de la nécessité de protéger la nature. Et comme cela réclame des efforts, les concepteurs du Ludicompost ont estimé que les enfants qui l'utiliseraient devraient aussi en produire, et du physique ! Les déchets de culture que la Ferme du Château peut produire sont placés dans le cœur de la machine qu'il faut ensuite actionner avec une manivelle, pour espérer récupérer, au bout de trois mois, le précieux amendement. De l'huile de coude et de la patience : il n'en fallait pas plus pour que le symbole d'une planète préservée grâce aux efforts des uns et des autres soit posé. Tout cela, on le doit à Annick Mathieu, ou plutôt « Mamie Chaussettes ». Cette figure bien connue de Chevigny-Saint-Sauveur préside l'association Un enfant peut sauver un arbre dont l'objet est la préservation de l'environnement en s'appuyant sur les jeunes générations. Son surnom vient de son initiative de collecter des chaussettes d'enfants pour financer la plantation d'arbres.



Annick Mathieu (au centre) le jour de l'inauguration du Ludicompost à la Ferme du Château de Chevigny-Saint-Sauveur.

« On parle beaucoup mais on fait peu »

Avec son idée de Ludicompost, elle est allée plus loin dans la logique en entraînant dans ce projet des élèves du lycée Saint-Joseph-La Salle de Dijon qui ont trouvé là un excellent terrain pour se faire la main dans la conception et la réalisation mécaniques. *« J'ai voulu inventer cette machine,* explique Annick Mathieu, *parce que je trouve qu'en matière de protection de la nature, on parle beaucoup, mais on fait peu. Je voulais faire quelque chose qui se voit et qui se dise… »* Sa rencontre avec Jérôme Hugo, chef des travaux au lycée Saint-Joseph, aura permis le démarrage du projet. Au final, 14 enseignants s'engagent, en 2019, dans l'aventure avec leurs étudiants. Menuiserie, tôlerie, soudure, mécanique, chaudronnerie, usinage, maintenance, électrotechnique… tout le monde a convergé dans la même direction, malgré les affres du Covid. *« Avec Olivier Père, le gérant de la Ferme du Château, il était intéressant de mettre en place ce partenariat »* poursuit Annick Mathieu. *« J'espère que cet outil pédagogique sera mis à profit par de nombreux établissements scolaires pour faire prendre conscience de la nécessité de protéger une planète sur laquelle nous vivons tous… »*



Pour produire de l'amendement naturel, le Ludicompost réclame un certain effort physique, qui entre en résonance avec l'idée plus générale d'efforts à faire pour préserver la planète.

Berty Robert

LOISIRS

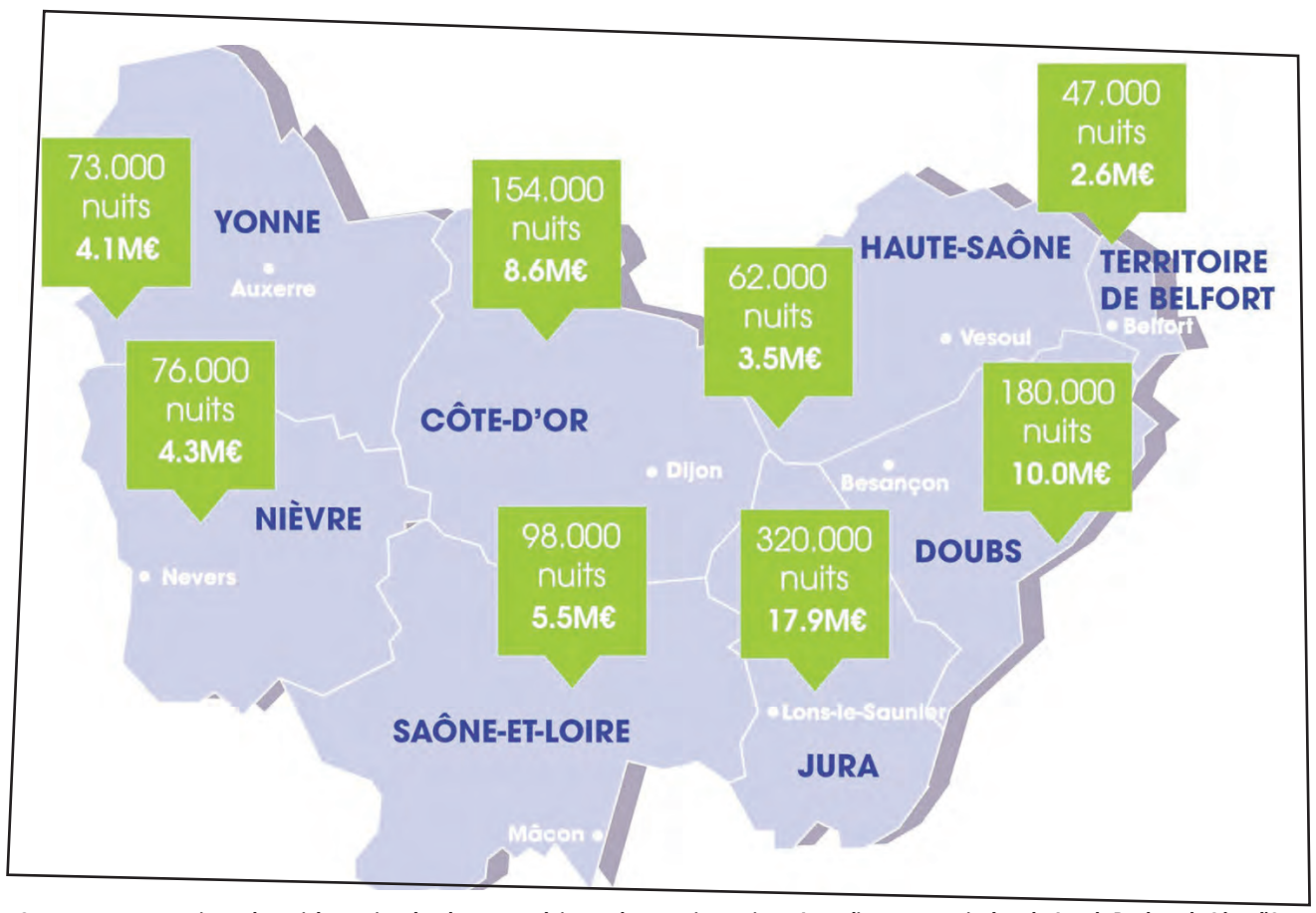
// VACANCES

La Bourgogne - Franche-Comté sur la carte des camping-caristes

Camping-Car Park, réseau européen leader des aires d'étape pour camping-cars, présente son « Baromètre du tourisme en camping-car au cours de la saison estivale ». Une photographie représentative des intentions des 560 000 véhicules de loisirs immatriculés en France pour leurs vacances au cours de cet été.

Ce baromètre a été réalisé du 26 avril au 3 mai auprès d'un échantillon représentatif de 4 000 camping-caristes français. Il porte sur leurs destinations de vacances de juin à septembre, le nombre de nuits prévues, leurs critères de choix touristiques, l'impact du prix du carburant sur leurs séjours, les préférences en termes de destinations, et leur budget prévisionnel. Au palmarès des régions françaises, la Bourgogne - Franche-Comté (BFC) s'annonce comme la 9e destination des camping-caristes avec 4 % des intentions de vacances, derrière les Pays de la Loire (6,8 %), la Normandie (7 %), l'Auvergne - Rhône-Alpes (12,4 %), la Nouvelle-Aquitaine (16,5 %), l'Occitanie (14,7 %), et la Bretagne (18,4 %). BFC devrait bénéficier d'environ 1 million de nuitées, sur un total de près de 25 millions. Les camping-caristes affichent leur préférence pour le Jura (31,6 %), devant le Doubs (18 %), la Côte-d'Or (15 %), la Saône-et-Loire (10 %), la Nièvre (7,5 %), l'Yonne (7,2 %), la Haute-Saône (6 %) et le Territoire de Belfort (4,6 %).

D'après communiqué



Sur cette carte apparaissent les nuitées envisagées dans notre région par les camping-caristes. Le podium est constitué par le Jura, le Doubs et la Côte-d'Or.

// IDÉE SORTIE

Dans le Doubs, Dino-Zoo, un parc préhistorique

À Charbonnières-les-Sapins, près de Besançon, le parc Dino-Zoo vous transporte dans l'univers des dinosaures. Une idée de sortie spectaculaire dans un parc à thème qui fête ses 30 ans cette année.

Unique en son genre, le parc de loisirs Dino-Zoo souffle cette année ses 30 bougies. Le parc a été créé par Guy Vauthier, qui n'a eu de cesse de partager sa passion des dinosaures avec le public. Depuis son ouverture en 1992, Dino-Zoo est devenu un parc de référence dans l'hexagone. Au début des années 90 personne ne s'intéressait encore aux dinosaures. Jurassic Park, le film culte de Spielberg n'était pas encore sorti sur les écrans. Pourtant, Guy Vauthier, amateur de géologie et de paléontologie, avait déjà sa petite idée un peu folle qui lui trottait dans la tête depuis la fin des années 80 : imaginer un parc de loisirs dédié aux grands reptiles et à la préhistoire. Après un voyage aux États-Unis, il s'est lancé en autodidacte dans l'aventure en faisant le pari d'installer son parc dans le massif jurassien.

Sculptures ultra-réalistes

Un ancrage régional et primordial pour celui qui a géré pendant de nombreuses années le Gouffre de Poudrey, dans le même secteur. En l'espace de quelques années, le parc est devenu une visite incontournable dans la région avec aujourd'hui plus de 120 000 visiteurs par an. De l'ouverture du restaurant à l'inauguration de la vallée des Hommes en passant par les animations pédagogiques et le cinéma 4D, Guy Vauthier et sa famille se sont investis sans compter pour offrir un moment convivial et inoubliable au milieu des dinosaures. Les sculptures ultra-réalistes font le bonheur des petits et des grands, à l'image du Seismosaurus, un reptile de 50 mètres de long, présenté à l'occasion des 30 ans du parc. Qu'on se rassure, Dino-Zoo ne risque pas de connaître d'extinction, grâce à la nouvelle génération tout aussi passionnée que Guy Vauthier : son fils Geoffroy et ses sœurs, July et Cynthia.

D'après communiqué

www.dino-zoo.com



Dino-Zoo

En créant Dino-Zoo il y a trente ans, Guy Vauthier a senti avant tout le monde l'intérêt croissant pour les dinosaures.

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

// Marché nocturne à Bligny-sur-Ouche

• 22 juillet

Un marché nocturne est organisé à Bligny-sur-Ouche, en Côte-d'Or, vendredi 22 juillet, sur la place de l'Hôtel de ville, de 18 h à 23 h. Au programme : artisanat, produits du terroir, concert, buffet, buvette. Il est organisé par l'association des Sources de l'Ouche à l'Auxois.

NIÈVRE

// La tournée Ciné-Cyclo

• 11, 12, 14 et 15 juillet

Le Parc naturel régional du Morvan accueille la tournée Ciné-Cyclo, organisée par l'association du même nom : du cinéma en plein air et à vélo, propulsé à la force des mollets des bénévoles (entre les lieux de projection) et à ceux des spectateurs pendant la projection elle-même ! Cette année, changement de parcours pour faire découvrir à cette occasion les producteurs, restaurateurs et hébergeurs engagés dans la démarche « Valeurs Parcs ». Une dizaine accueilleront les séances chez eux, sur leur lieu de travail et/ou de vie, et proposeront des animations en début de soirée : marchés de producteurs, dégustations, découverte de leur activité, visites guidées, animations nature… Prochaines étapes de la tournée : lundi 11 juillet à la ferme de Couveau à Larochemillay (58), mardi 12 juillet à l'Agorespace de La Tagnière (71), mercredi 14 juillet au Gaec de la Voie lactée à La Grande Verrière (71) et jeudi 15 juillet à la ferme piscicole deLa Petit Verrière (71). Les séances sont gatuites et sans réservation.

www.cicnecyclo.com

// Concours

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// Stages

• Jusqu'au 3 septembre Le Parc naturel régional du Morvan propose des stages pour les mois à venir :

Arbres fruitiers et verger :
- samedi 10 septembre : la greffe

Pour les trois dates : de 10 h à 17 h à la Maison du parc (Saint-Brisson). Tarifs 5 euros / personne. Renseignements et réservations : 03 86 78 79 57.

Ateliers abeilles :
- samedi 23 juillet
- samedi 3 septembre

Pour toutes les dates : de 9 h à 17 h à la Maison du Parc. Tarifs : adhésion annuelle au syndicat des apiculteurs Nivernais Morvan : 18 euros / personne. Inscriptions et renseignements : 06 13 87 78 85 ou gerard.peudpiece@sfr.fr

YONNE

// Concours

• Jusqu'au 25 juillet

Le concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne revient pour une sixième édition. Cette année, le thème proposé est : "à la découverte de la campagne". Pour participer, il faut envoyer une à deux photos (au maximum) par candidat à l'adresse mail suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com. Ou par message privé sur le compte Facebook des JeunesAgriculteurs89. De nombreux lots sont à gagner, dont un week-end pour deux personnes. Les participants ont jusqu'au 25 juillet à minuit pour envoyer leurs plus belles photos champêtres.

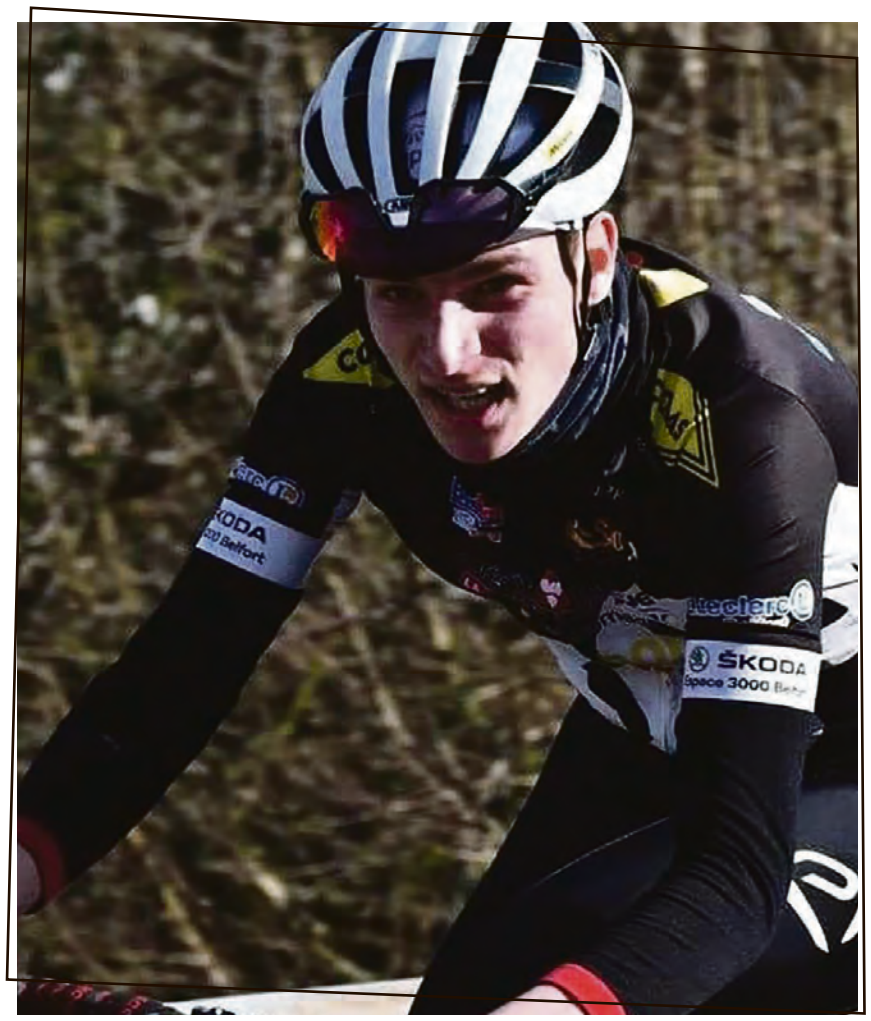
// SPORT

Des collégiens, la tête dans le guidon !

À Faucogney-et-la-Mer, en Haute-Saône, le collège Duplessis-Deville est le seul en France à proposer une section sportive dédiée au cyclisme. Cette année 27 élèves y ont été accueillis. Peut-être une « pouponnière » pour un cyclisme en quête d'un successeur à Laurent Fignon et Bernard Hinault, les derniers vainqueurs nationaux du Tour de France ?



Les 3,4 et 5 juillet 2017, des centaines d'élèves des collèges de Haute-Saône ont participé à des compétitions sportives organisées par l'établissement : enduro VTT par équipes, course sur route en ligne, contre la montre par équipes, tournoi de ping-pong, tournoi d'échecs…



Le développement de la section sportive scolaire dédiée au cyclisme a permis de faire rayonner l'établissement au-delà de la Franche-Comté, avec des sportifs comme Hugo Ritaine .

Au cœur du plateau des 1 000 étangs, le collège de Faucogney-et-la-Mer, au nord de la Haute-Saône, entre Remiremont et Belfort, bénéficie d'un cadre naturel qui invite à sa découverte… Il jouit d'une belle dynamique, d'un développement prometteur dans le cadre d'un programme expérimental, où il a été désigné comme « Collège ouvert ». Il est devenu lieu d'accueil de services publics ouvert à tous (cours informatique, activités sportives, vente de produits locaux…), proposant de se former à tous les âges de la vie (formations qualifiantes, remise à niveau en langues, etc.).

Avec ses options sportives, agricoles et santé uniques dans le quart nord-est, l'établissement scolarise des enfants issus de huit départements différents. Il était pourtant en sursis au début des années 2010. *« En raison d'effectifs jugés trop faibles (entre 140 et 160 élèves depuis dix ans), l'établissement était promis à la disparition,* relate Rudy Cara, le principal. *À l'automne 2014 nous avons alors fait le choix de nous engager dans le développement de pratiques pédagogiques innovantes »*. Pour cela, le chef d'établissement et son équipe ont noué des partenariats avec différents partenaires et lancé différents projets. *« De la mobilité européenne Erasmus à la vente en direct des produits locaux par les élèves et pour les élèves (projet Km Zéro), en passant par les associations comme « Lire et Faire Lire », la vie des élèves est rythmée par les diverses options choisies par chacun »*.

Du vélo au quotidien

Mais l'action la plus populaire, qui a contribué à faire connaître le collège de Faucogney bien au-delà des limites du département, est sans conteste celle liée à un « sport étude » dédié au vélo. Depuis le printemps 2018, les élèves de cette section ont désormais un créneau quotidien de pratique cycliste entièrement intégré dans leurs emplois du temps (1 à 3 heures selon les jours, du lundi au vendredi). Une vingtaine de bénévoles encadrent et accompagnent les entraînements sur route ou en VTT. Le collège a acquis un véhicule qui suit systématiquement le peloton lors de sorties sur route. Au cours de cette année scolaire 2021-2022, 24 élèves sont partis en voyage dans le nord de l'Italie, où ils ont pu visiter le musée du cyclisme à Ghisallo et découvrir les routes du Tour de Lombardie dans le triangle Côme/Lecco/Bellagio. *« Les meilleurs ont même pu réaliser plusieurs ascensions du Mur de Sormano »*, précise Rudy Cara. À l'automne, les collégiens cyclistes de Faucogney étaient invités par Yves Krattinger, président du Conseil départemental de Haute-Saône, à une présentation des Tours de France… où ils ont pu rencontrer Christian Prudhomme, directeur de ce grand événement.

Un vrai tremplin sportif

Sept ans après le lancement de l'option Cyclisme et l'initiation au vélo à l'automne 2015, le chemin parcouru est impressionnant. *« Nos meilleurs élèves nous quittent désormais à l'issue de leur classe de 3e pour rejoindre les classes sportives de lycées réputés, et invariablement chaque année le bouche-à-oreille conduit jusqu'à notre village des élèves passionnés de vélos qui rêvent de pouvoir pratiquer leur passion au quotidien »*, se réjouit le principal, qui compte bien entraîner d'autres établissements dans son sillage… *« Notre projet cycliste a vocation à grandir, à poursuivre de nouvelles expériences au gré des rencontres. Mais notre projet a surtout vocation à réveiller les esprits : pourquoi ce collège est-il le seul en France à fonctionner sur ce modèle, où est l'ambition politique de la Fédération ou du ministère ? »*, interroge-t-il, prédisant le retour de l'usage quotidien de la bicyclette.

Alexandre Coronel